



**Délibération**  
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
Reçu en préfecture le 23/12/2021  
Affiché le   
ID : 017-211704150-20211220-2021\_146COS21-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021

**2021 – 146. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 NOVEMBRE 2021**

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 28**

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, PARISI Evelyne, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, GUENON Delphine, JEDAT Günter, ROUDIER Jean-Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy

**Excusés ayant donné pouvoir : 4**

ARNAUD Dominique à MAUDOUX Pierre, BUFFET Martine à PARISI Evelyne, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence

**Absents excusés : 3**

DELCROIX Charles, MARTIN Didier, VIOLLET Céline

**Secrétaire de séance :** CREACHCADEC Philippe

**Date de la convocation :** 14/12/2021

**Date d'affichage :** 23 DEC. 2021

Cf. Procès-verbal joint



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 28**

**Contre l'adoption : 1** (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

**Abstention : 3** (DIETZ Pierre, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de ARNAUD Dominique)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2021

### PROCES-VERBAL

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Présidente de séance :** CHEMINADE Marie-Line (pour les délibérations n°2021-139 et n°2021-140)

**Etaient présents : 28**

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, PARISI Evelyne, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, JEDAT Günter, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean- Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara

**Excusés ayant donné pouvoir : 6**

ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, BUFFET Martine à BERDAÏ Ammar, CHABOREL Sabrina à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à DEBORDE Sophie, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

**Absents excusés : 2**

BETIZEAU Florence

**Secrétaire de séance :** PARISI Evelyne

**Date de la convocation :** 28/10/2021

**Date d'affichage :** 23 DEC. 2021

**Monsieur DRAPRON :** Je vais pouvoir déclarer la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2021 ouverte. Je vous fais lecture des pouvoirs que j'ai reçus.

*Monsieur le Maire fait état des pouvoirs.*

**Monsieur DRAPRON :** Je vous propose de désigner comme Secrétaire de séance Evelyne PARISI, qui me dit oui avec un grand sourire. Merci.

Avant d'examiner les délibérations de ce Conseil municipal, je voudrais que nous ayons tous ensemble une pensée pour Katy SALLOT commerçante emblématique de nos marchés saintais, qui nous a quittés le mois dernier. Vous la connaissiez aussi bien que moi. Sa passion et son sourire nous manquent déjà. Je voulais commencer ce conseil en lui rendant hommage.

Je voudrais également vous annoncer que, depuis le dernier Conseil municipal, la ville accompagne encore de nouveaux porteurs de projets dans le cadre d'Action Cœur de ville. Je vous rappelle que c'est déjà, depuis un peu plus d'un an, un peu plus de 1,7 million d'euros investis sur la ville. Aujourd'hui, ce sont quatre nouveaux investisseurs, de nouvelles réhabilitations de



logements et de locaux commerciaux, de nouvelles ouvertures de commerces. C'est bien de pouvoir le dire, avec ces dernières semaines par exemple Kraft sur le cours National ou, pour les plus gourmands, Madeleine & Bergamote rue Saint-Michel. Je reconnais les gourmandes.

Ce mouvement va encore se renforcer, puisque les équipes Action Cœur de ville et Commerce sont au complet avec l'arrivée tout dernièrement de Julie LE DROGUENE et de Déborah LA ROSA au sein du service Commerce. Je leur souhaite officiellement la bienvenue.

Aujourd'hui, la réalité est que les investisseurs choisissent de plus en plus Saintes pour implanter leur projet, notamment dans la filière des liquoreux. Vous savez que Chalvignac s'installe sur le site de l'ex-Saintronic. Les travaux ont commencé et les premiers investissements en personnel sur le site devraient arriver dès le premier trimestre 2022, ce qui est une belle réussite, une belle reconnaissance de notre territoire en matière d'industrie. Au-delà, nous attendons très prochainement l'officialisation de très bonnes nouvelles pour le centre-ville avec des investisseurs liés au cognac.

Le Conseil aujourd'hui propose une vision pour accompagner et enrichir ce mouvement, une vision fidèle au programme que les Saintaises et les Saintais ont choisi en 2020. Ce soir, ce qui vous est proposé aussi, ce n'est pas un projet clos pour Saint-Louis, car le projet ne peut être finalisé qu'avec vous, Saintaises et Saintais, et après avoir partagé avec vous une expertise concrète que nous avons désormais.

Autre axe fort de ce Conseil : une ambition culturelle et une volonté patrimoniale affirmée. C'est le cas et vous le verrez avec Véronique CAMBON, qui présentera tout à l'heure le GIP cultures et la scène jeunes talents pour renforcer notre accompagnement envers les artistes professionnels et amateurs et avec un objectif à peine camouflé qui est celui de voir une signature saintaise émerger au niveau France, et pourquoi pas international.

C'est le cas aussi avec le travail que nous proposons d'engager avec l'agglomération – puisque maintenant, on se parle – pour l'aqueduc et les thermes Saint-Saloine. Philippe CREACHCADEC vous présentera une délibération en ce sens, qui a commencé avec de la sécurité et qui finira avec un accord entre l'agglomération et la ville.

Je voudrais aussi en profiter pour remercier chaleureusement et sincèrement nos partenaires patrimoniaux engagés avec nous sur ces grands chantiers que sont Héritages, MédiaCtions, la Société d'archéologie, mais aussi – et c'est important de le dire – les services de l'État.

Tout cela doit se faire avec une ambition environnementale forte. L'air de rien, ce Conseil vous propose une décision engagée. En effet, Joël TERRIEN vous présentera tout à l'heure une délibération qui propose d'affecter des biens sans maître à la ville. Si on ajoute les conventions déjà signées, dont celle dernièrement avec la SAFER, il est clair que nous nous dotons de nouveaux outils pour éviter une artificialisation excessive des terres et enfin protéger la biodiversité. D'ailleurs, François EHLINGER vous présentera aussi tout à l'heure deux délibérations importantes, tant pour la protection du vison d'Europe que pour l'eau.

Tout cela est en vous demandant de maintenir notre exigence de solidarité, solidarité avec les associations. Vous le verrez encore tout à l'heure. De nouvelles subventions vous seront présentées par Günter JEDAT et Ammar BERDAI. Et solidarité avec les habitants, bien sûr, avec la création – et là, c'est nouveau – d'un groupement d'employeurs de médiation sociale que vous présentera Véronique ABELIN-DRAPRON. Celui-ci renforcera notre présence quotidienne auprès de celles et ceux qui en ont le plus besoin, qu'ils soient âgés ou jeunes, qu'ils habitent en milieu concentré ou en cœur de ville. C'est une première, puisque ce groupement d'employeurs associe ville, agglomération, SEMIS et Kéolis.



J'en profite – parce que je ne le dis pas assez souvent – pour vraiment remercier très chaleureusement là aussi deux élus, Thierry BARON et Sophie DEBORDE, qui mènent un travail remarquable auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap depuis de nombreux mois. On a vu la réussite dernièrement de la collecte du papier et du verre.

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
Reçu en préfecture le 23/12/2021  
Affiché le   
ID : 017-211704150-20211220-2021\_146COS21-DE

Vous le savez. Je reçois tous les quinze jours dans mon bureau tout un après-midi celles et ceux qui me font le plaisir de venir me voir. Depuis que Thierry et Sophie ont installé ce nouveau système auprès des personnes âgées et handicapées, je peux vous dire que c'est une vraie réussite. Je crois qu'on peut les en remercier, parce que les témoignages qui me sont faits vont en ce sens. Je crois que c'était une belle idée, une belle promesse. Elle est tenue encore une fois et elle est vraiment appréciée de vous tous.

Enfin, vous aurez une décision modificative, qui vous sera présentée par Philippe CALLAUD, qui montre que nous respectons nos projections budgétaires avec une ambition réaliste, mais avant, je voudrais revenir malgré tout sur une délibération importante qui sera celle liée à Saint-Louis. Ce soir, ce qui vous sera proposé, ce sont les lignes directrices. Ces lignes ne peuvent que nous rassembler.

Rappelez-vous. Pendant cette campagne, sur toutes les listes candidates, toutes étaient d'accord, à part une, pour revoir un peu ce qui avait été prévu sous l'ancienne mandature pour Saint-Louis et surtout sur la défense d'une vision équilibrée, y compris financièrement, entre le public et le privé.

Je tiens quand même à vous rappeler – parce que c'est important de le dire – que ce site a déjà coûté 6 millions d'euros avant même de pouvoir y mettre un coup de pioche pour de nouvelles installations, donc 6 millions d'euros avant de faire quoi que ce soit. Cela oblige à une certaine responsabilité pour l'avenir.

Ce sont aussi des réponses aux besoins en logement et en valorisation du patrimoine et des atouts majeurs de ce site que sont évidemment le volet touristique, le volet patrimonial, identitaire et en termes de service public, bien sûr. Enfin, c'est la réhabilitation des bijoux conservés dans le domaine public, la chapelle et le logis du gouverneur.

Ce qui vous sera proposé ce soir, c'est avant tout une méthode et un calendrier. Une méthode, parce que nous allons partir des conclusions du schéma directeur pour éclairer la décision d'une lecture là encore patrimoniale, historique, spatiale, identitaire, touristique et intersite. C'est aussi restituer ce schéma et associer les Saintaises et Saintais et les associations, notamment patrimoniales, pour pouvoir prendre de vraies décisions, et tout cela en allant chercher des fonds extérieurs pour avoir une vraie chance de réaliser tous ces projets.

Un calendrier, puisqu'évidemment, tout cela doit être phasé. Le calendrier que nous allons mettre en place va d'abord solliciter les fonds du plan de relance – c'est en cours –, présenter le schéma directeur aux Saintais grâce à Joël TERRIEN, qui est le pilote de ce projet. Je vous annoncerai dans la délibération numéro 2 les dates qui seront proposées pour les premières concertations. Nous aurons à coconstruire la partie publique du projet. Nous allons avoir le devoir de définir le programme et les lots pour cette fin d'année afin de pouvoir lancer le permis d'aménager dès le début 2022 pour des travaux qui seront échelonnés – nous l'espérons – entre 2023 et 2026.

Dernière précision. Nous avons choisi la SEMDAS, bien connue de tous les Charentais-Maritimes, pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il nous faudra aussi parler un peu d'argent ce soir, puisque nous avons une décision modificative. Vous verrez que les ajustements qui vous sont proposés sont essentiellement, cher Philippe, liés à la Covid, aux inondations et à de nouveaux engagements de la part de nos partenaires. Ils ne



remettent absolument pas en cause l'équilibre initial entre investissement et fonctionnement. C'est important de le noter. Nous respectons nos engagements sur les investissements, tant en voirie qu'en bâti et en équipement. C'est le chemin sur lequel nous vous proposons là aussi de continuer, le chemin des promesses tenues.

Je ne vais pas être plus long, parce que nous avons un Conseil assez riche. Avant d'entamer nos débats et de passer à la délibération numéro 1, je cède la parole à Pierre DIETZ, qui m'en a fait la demande.

**Monsieur DIETZ** : Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, tout d'abord, merci, Monsieur le Maire, d'avoir une pensée émue pour Madame Katy SALLOT. C'était une institution, un visage du marché et elle va nous manquer.

Vous connaissez maintenant depuis 16 mois notre état d'esprit. Nous sommes présents à toutes les commissions, à tous les conseils municipaux. Nous sommes pugnaces. Nous sommes peut-être en embuscade, comme l'a titré le *Sud-Ouest*. Nous sommes vigilants et nous voulons rester constructifs. Cependant, nous avons quelques zones d'ombre ce soir sur certaines délibérations. Vous connaissez aussi notre état d'esprit, c'est-à-dire qu'on ne va pas, parce que nous sommes dans l'opposition, systématiquement s'opposer. On a besoin d'avoir des réponses sur certaines délibérations et, en fonction des réponses qui seront données, je vous réitère la demande de nous laisser quelques secondes pour savoir si on s'abstient ou si on vote contre.

J'aimerais aussi souligner le fait que nous avons été invités aux commissions des critères d'attribution des subventions aux différentes associations. Ce n'est pas une mince affaire. C'est compliqué de trouver des critères objectifs et objectivables. Ceci étant, je pense que vous trouverez et on trouvera la solution pour que ce soit le mieux accepté par l'ensemble des associations.

Puis, je vous tends toujours la main. Nous vous tendons toujours la main pour pouvoir être associés aux commissions ou aux travaux que vous proposerez sur le site Saint-Louis. On est toujours présent et c'est un dossier qui nous intéresse. C'est le premier et on n'a pas mal de questions à vous poser. Merci de m'avoir donné la parole.

**Monsieur DRAPRON** : Merci. Je vous laisserai le temps qu'il faudra pour que vous puissiez vous concerter à chaque fin de délibération si vous le souhaitez.

#### **2021-120. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021**

**Monsieur DRAPRON** : Je vous propose que l'on entame les débats avec la délibération numéro 1 qui est l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre. Madame BENCHIMOL.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je ne vais pas voter le procès-verbal, parce que l'opposition – Monsieur DIETZ vient de vous le dire – n'a pas été, dans tous les cas de figure, associée à des dossiers pour lesquels elle estime qu'elle peut apporter une contribution utile et parce que la quantité d'écoute et de temps de parole qui nous est accordée est toujours peu de chagrin.

**Monsieur DRAPRON** : Je rappelle que le dernier conseil a duré quatre heures et demie. En termes de peu d'écoute, pardon, mais je pense qu'il faudrait que vous preniez le temps de regarder ce qui se fait ailleurs. Je ne comprends pas, parce que là, on vous parle du procès-verbal qui relate strictement ce qui a été dit. Est-ce que vous vous opposez à ce qui a été dit dans le procès-verbal ? Je ne comprends pas votre opposition.



**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Quand les soignants sont en grève, ils mettent un brassard sur le bras et ils continuent de soigner. Je suis une élue. Je continue de siéger, mais il y a des règles qui ne sont pas, selon moi, respectées et pour lesquelles je manifeste mon opposition et je manifeste mon opposition dans ce rejet du procès-verbal.

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
Reçu en préfecture le 23/12/2021  
Affiché le   
ID : 017-211704150-20211220-2021\_146COS21-DE

**Monsieur DRAPRON** : Vous votez donc contre le procès-verbal. On est bien d'accord.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Oui.

**Monsieur DRAPRON** : Très bien. Je mets aux voix l'adoption du procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 33**  
**Contre l'adoption : 1** (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### 2021 – 121. POINT DE SITUATION DU PROJET DE REHABILITATION DU SITE SAINT-LOUIS ET PHASAGE DES ETAPES A VENIR

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons donc à la délibération numéro 2, dont nous avons parlé à l'instant, qui est le point de situation du projet de réhabilitation du site Saint-Louis. Comme je vous l'ai dit dans mon propos introductif tout à l'heure, ce qui vous est proposé ce soir, ce n'est pas un projet clos pour le site Saint-Louis. Ce qui vous est proposé ce soir, ce sont les lignes directrices qui vont permettre de déterminer une méthode et un calendrier clairs. Nous entrons ainsi dans la phase de coconstruction – c'est ce que je vous disais tout à l'heure – du projet.

Le schéma directeur que nous avons initié est aujourd'hui terminé. Il s'est appuyé sur des études existantes et, en même temps, il a été enrichi considérablement avec de nouvelles études et de nouveaux travaux. Aujourd'hui, il nous donne des éléments de lecture avec des contraintes et des atouts, patrimoniaux, identitaires, historiques, techniques, touristiques, culturels, archéologiques, qui devront nous guider dans les prochains mois afin de pouvoir faire en sorte que Saint-Louis puisse relier l'amphithéâtre, Saint-Louis puisse relier Saint-Eutrope, Saint-Louis puisse être relié à l'ensemble de notre ville.

Pardon d'insister, mais les lignes directrices proposées ne peuvent que nous rassembler, car à l'exception d'une liste candidate, toutes les autres ont dit la même chose aux Saintais pendant la campagne. Je vous le rappelle. C'est défendre une vision équilibrée, y compris financièrement, entre le public et le privé, répondre aux besoins en logement et en valorisation des atouts majeurs de ce site et de la ville sur le volet touristique. Ce n'est pas un seul site. On parle aussi ici de la ville. C'est réhabiliter ce qui a failli finir en restaurant et en résidence de luxe, c'est-à-dire la chapelle de Saint-Louis et le logis du gouverneur.

La méthode que nous vous proposons est pragmatique. C'est de partir des conclusions du schéma directeur, qui pourra éclairer nos décisions afin d'avoir une lecture très complète – cela vous sera présenté – sur le plan patrimonial – pardon d'insister, mais c'est quand même ce qui fera aussi, ce qui permettra que l'on puisse choisir –, historique, bien sûr, et spatial. Vous verrez que le rendu du schéma directeur est très clair sur l'organisation spatiale de ce site.



Nous allons pouvoir partager les conclusions de ce schéma avec les Saintaises et les Saintais à qui nous allons le présenter, les associations – je les ai citées tout à l'heure – qui sont à nos côtés pour ne pas rater ce beau projet. Puis, comme vous l'avez dit, Monsieur DIETZ – et je vous remercie pour votre intervention, qui est objective et plutôt positive –, c'est avec les oppositions, comme on s'y est engagé.

Je vais vous donner les dates, parce que je sais que vous attendez patiemment les dates. Cela va arriver. Rassurez-vous. Ce que je voulais vous dire, c'est que ce projet n'est pas un projet clé en main qu'on veut livrer avec une idée très arrêtée. C'est vraiment un travail coconstruit avec toutes et tous.

Il va falloir aussi un peu d'argent pour faire tout cela. C'est là où il est important de pouvoir aller voir nos partenaires, de pouvoir parler avec tout le monde, de pouvoir démontrer à toutes celles et ceux qui pourront nous aider que ce projet est majeur, pas seulement pour la ville. Il l'est pour le département. Il l'est pour la région.

Nous travaillons sur ce volet en ce moment. Je suis assez enthousiaste sur les résultats, puisque les premiers retours que nous avons avec nos partenaires sont très positifs. Je crois que tout le monde a envie d'y aller. Pardon de le dire comme cela, mais c'est aussi la vérité. Cela fait quand même un certain temps que ce site est une friche, un certain temps que Saintaises et Saintais que nous sommes avons envie d'y retourner. La réussite de l'ouverture, simplement de la réouverture du site dès cet été a quand même été là aussi le témoin de ce qu'attendent les gens, ce qu'attendent les Saintais. C'est que ce site revive. J'attire votre attention à toutes et à tous sur le fait qu'il va falloir que nous y travaillions tous ensemble et de la façon la plus concertée, mais aussi la plus réaliste possible.

Le calendrier, j'y viens. Je vous l'ai dit, nous avons déjà lancé des sollicitations de fonds, notamment ceux du plan de relance. Nous aurons – j'espère – bientôt de très bonnes nouvelles. Nous allons présenter le schéma directeur aux Saintais, ainsi qu'aux oppositions, aux associations. Tout cela se fera le mardi 30 novembre. La première consultation aura lieu le mardi 30 novembre. Une seconde se tiendra rapidement, puisque la deuxième se tiendra le 9 décembre.

Je vous l'ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif. Il faut malgré tout bien faire, mais aller assez vite, puisque cela fait longtemps que nous attendons tous. Il va nous falloir coconstruire la partie publique du projet, environ jusqu'au mois de février, pour pouvoir définir le programme, pour pouvoir lancer les permis d'aménager et pour qu'enfin, on puisse espérer que les travaux puissent commencer dès 2023 et, pour la plupart, être conclus – on l'espère tous – dès 2026.

Je vous l'ai dit. Pour tout cela, il faut être aidé. Il faut des gens compétents qui puissent nous aider à porter la maîtrise d'ouvrage, parce que ce n'est pas un petit chantier. Nous avons retenu la SEMDAS, qui est bien connue des Charentaises maritimes et Charentais maritimes, puisque c'est la Société d'économie mixte pour le développement de l'Aunis et de la Saintonge. Il était bien de pouvoir avoir des gens qui connaissent déjà très bien le sujet, puisque le site Saint-Louis est pour eux quelque chose qui est déjà connu. Ils ont déjà travaillé avec la reprise de toutes les premières études qui étaient encore en notre possession, encore à jour.

Tout cela avance plutôt bien, plutôt vite. Vous connaissez la lenteur de tout ce qui est administratif, mais je crois en tout cas que le train a pris un bon départ et j'espère une arrivée en 2026, ce que l'on souhaite tous, et surtout que tout cela soit le plus coconstruit possible. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Madame LAURIBE.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** Bonsoir encore. Je ne vais pas voter cette délibération, parce que certes, c'est un plan et une méthodologie, mais la dernière ligne de la délibération est inquiétante. Les premiers paragraphes considèrent des généralités, notamment une qui précise



que, si le dossier friche n'a pas abouti, c'est parce que le projet était jugé pas assez mature. C'est écrit noir sur blanc dans la délibération.

C'est aussi parce que vous avez eu un schéma directeur en juillet 2021 et qu'il ne nous a toujours pas été présenté. C'est encore parce que vous avez décidé de faire porter ce projet par la SEMDAS le 27 septembre et que nous n'avons pas été non plus associés à cette décision. C'est encore parce que vous avez défini les futures étapes et qu'elles sont, certes, pertinentes, puisque la plupart d'entre elles sont obligatoires, notamment la sollicitation d'appels à projets, les démonstrations de désignation et de lancement des études obligatoires et les définitions de programmes. C'est quand même une obligation pour faire un projet.

Cette liste est intéressante, mais elle est trop généraliste. Enfin, c'est parce que sur la dernière ligne de cette délibération, vous dites : « Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce projet. » Cela veut dire que si, dans les six ans qui viennent jusqu'en 2026, vous décidez de vendre, par exemple, vu que vous aurez eu l'autorisation par ce chèque en blanc de cette délibération de le faire, nous ne serons même plus informés. Pour cette raison, je ne voterai pas cette délibération.

**Monsieur DRAPRON** : Je prends acte, mais ce serait quand même un peu stupide de notre part de vouloir vendre quelque chose que l'on veut coconstruire. Quand vous coconstruisez, c'est difficile de vendre derrière. Je prends acte.

En ce qui concerne le rejet de la première sollicitation du fonds friches qui n'était pas mature, c'est vrai. Il y a eu un premier rejet, sauf qu'on a redéposé depuis. On attend de très bonnes nouvelles. Je ne peux pas vous en dire plus, parce que je n'ai pas encore le courrier officiel, mais officieusement, cela va plutôt bien. Monsieur CATROU.

**Monsieur CATROU** : Monsieur le Maire, bonsoir. Chers collègues, bonsoir. J'excuserai Florence BETIZEAU qui est en vacances.

Quelques mots sur cette délibération. Je partage en partie ce que dit Renée BENCHIMOL. Je suis un peu dubitatif, mais je l'étais déjà lors du dernier Conseil municipal lorsqu'on avait voté déjà quelque chose dont je ne me souviens pas. Cela parlait déjà de Saint-Louis, mais cela ne parlait pas du fond. Dans ce qu'on nous propose comme délibération, on ne sait pas de quel projet il s'agit. On nous parle d'une procédure. Sur les procédures, je ne suis ni pour ni contre. C'est une procédure. Elle a le mérite d'exister, mais on ne sait pas de quoi on parle. On ne sait pas quel est l'objectif réel.

Malgré tout, sur cette procédure, je fais un petit commentaire. Je vois qu'entre la version papier que nous avons de la délibération et la diapositive, nous avons des dates précises qui sont arrivées. Je constate que le 30 novembre est la première phase de consultation des Saintais. D'accord. La deuxième phase commence le 9 décembre, c'est-à-dire qu'on a huit jours. Je ne sais pas comment on va consulter les Saintais là-dessus.

Il manque quelque chose que nous avons proposé éventuellement si on avait eu à gérer ce dossier. C'est de retourner le projet qui serait finalisé vers les citoyens par le biais d'un référendum d'initiative citoyenne, par exemple. Là, en fait, on nous pose des questions sur une méthode. Sur la méthode, je ne sais pas. Je ne sais pas où on va. Je ne sais pas quel est le contenu du projet. Ce que disait Renée LAURIBE tout à l'heure, c'est que vous aviez évoqué des schémas directeurs, des choses qui ont été faites depuis. On n'est pas au courant.



Dans ce cadre, je ne sais pas s'il faut vous soutenir ou s'opposer. Je n'en sais rien. J'ai bien une petite idée. On n'est pas comme cela. On peut tout interpréter, mais objectivement, je ne vois pas vers quel projet vous nous emmenez.

Sur la méthode, cela dépend de ce qu'on en fait. J'ai bien lu rapidement. Oui, il y a le patrimoine. Oui, il y a l'écologie. Oui, il y a le tourisme. Oui, mais qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que l'on va faire de ce site Saint-Louis à la fin ? Est-ce que la décision ne doit pas être prise collectivement, dans une forme un peu moderne de consultation par la majorité des Saintais ?

**Monsieur DRAPRON :** Je ne sais pas comment vous définissez la coconstruction. Si on demande de coconstruire avec les Saintais, si, après avoir coconstruit avec les Saintais, il faut aller voir d'autres Saintais qui vont valider la consultation par une espèce de référendum... Je ne sais pas comment on l'organise. Très honnêtement, quand on voit l'attrait de tous pour venir voter pour un projet ou une élection, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure des méthodes.

Ce soir, ce n'est pas une procédure qu'on vous présente. C'est vraiment une méthode et un calendrier. Je crois qu'il faut aussi faire confiance à celles et ceux qui sont les plus attachés à ce site et ceux qui ont le plus envie de donner leur avis. Il faut avoir envie de s'investir. Certains Saintais que je reçois me disent : « On verra ce que vous allez en faire. » Quand je leur dis : « Vous, qu'en feriez-vous », ils disent : « Je vous dirai si cela me plaît à la fin. » En gros, c'est cela.

Là, ce qu'on vous propose, c'est justement de coconstruire avec les oppositions, avec les Saintais qui voudront participer à ces consultations. Après, on peut avoir envie de faire des consultations, de reconsulter, superconsulter, extraconsulter, sauf que cela fait déjà depuis 2007 que ce site est fermé. Je vous le rappelle. Depuis 2007, il nous a coûté 6 millions d'euros.

Il y a donc deux solutions. Soit on prend notre bâton de pèlerin. On travaille ensemble. On est aidés par la SEMDAS. On a fait un schéma directeur. Ce n'est pas pour s'amuser. On a vraiment – vous verrez – des choses quand même très structurantes et très impactantes sur les choix.

On ne peut pas faire ce qu'on veut sur ce site. Tout le monde pense que ce site est super grand, mais non, il n'est pas grand. Tout le monde pense que l'on peut peut-être tout raser et tout reconstruire, mais non, il y a des contraintes de ce site qui s'imposent à nous dans la ville.

L'enjeu est de ne pas se tromper. Je crois que je l'ai dit à suffisamment de reprises. C'est de pouvoir le coconstruire, sans aller trop vite, mais en allant vite quand même, vite et bien. Il faut avancer – merci, Philippe –, mais il faut surtout qu'à un moment donné, on y aille. Cela fait trop longtemps.

Je me rappelle du plateau télé. On était tous dessus. On s'est tous dit que cela commençait à bien faire, ce site. On avait tous de bonnes idées. On était tous d'accord sur le fait que, si on ne pouvait pas renégocier avec celui qui avait à l'époque emporté le projet, on allait tous essayer d'amender ce projet. On était tous d'accord au moins sur le fait de ne pas mettre de restaurant dans la chapelle, ni dans le logis du gouverneur. C'était le minimum de ce qu'on pensait tous.

On a la chance de pouvoir partir d'une feuille blanche, puisqu'on n'est plus tenu par les engagements précédents, mais on a aussi le devoir de pouvoir le faire rapidement, puisque cette attente est longue : 2007. 2007, c'est juste le début peut-être, mais depuis 2007, trois équipes sont passées. Trois projets ont été plus ou moins initiés, deux parce que la première équipe a fini en 2008. Les deux équipes qui se sont suivies ont eu des espèces d'embryons de projets, mais cela n'a pas abouti.

Aujourd'hui, quand je vois les Saintaises et les Saintais, qu'est-ce qu'ils me disent ? « Monsieur le Maire, à un moment donné, il va falloir qu'on y aille. Tout le monde parle de Saint-Louis. Saint-Louis ceci, Saint-Louis cela, mais Saint-Louis, c'est quoi ? » Je vous garantis que c'est



ce qui a motivé en partie le fait qu'on puisse rouvrir ce site, parce que beaucoup le disaient : « Pourquoi est-ce qu'on n'a pas le droit d'y aller ? » Nous, Saintais, nous étions privés de ce site.

On s'est donc concerté. Là aussi, on a concerté. On s'est interrogé. On a dit : « Qu'est-ce qu'on peut faire ? » Puis, on a pris la décision de rouvrir ce site. Allez-y le week-end. Allez-y quand il fait beau. Il y a toujours du monde sur ce site. Déjà, les Saintais se sont réapproprié ce site. C'était l'acte un. Vous verrez. Il y a beaucoup plus de Saintais et de Saintaises qui ont envie de venir que ce qu'on imagine tous, parce que les gens attendent maintenant ces dates. Les gens attendent de pouvoir venir, de pouvoir discuter sur ce que sera l'avenir et de pouvoir faire de ce projet un vrai projet pour la ville de Saintes. Rémy.

**Monsieur CATROU** : Monsieur le Maire, je partage quasiment tout ce que vous dites, en tout cas sur l'enjeu. On l'avait évoqué pendant la campagne électorale et c'est vrai qu'il y avait des points de vue qui convergeaient, bien entendu, puisqu'on était tous absolument catastrophés par la gestion qu'il y avait eu avant de ce problème-là.

Malgré tout, je vous sens sur la retenue, si je peux me permettre cette remarque. Je vous sens sur la retenue pour ne pas nous dire les idées qu'il y a sur ce projet. Je veux bien que l'on discute de tout cela. Il n'y a pas de problème. Coconstruire, pourquoi pas ? On n'est pas forcément toujours dans une opposition systématique. Vous avez pu le remarquer. Sur des problèmes de fond, probablement, ce sera parfois plus ardu, mais moi, pour le moment, je ne sais pas de quoi on me parle. Qu'est-ce qu'on veut en faire de ce site ? Nous avons des idées. Elles n'ont pas été validées par le suffrage universel. Dont acte. On parle de ce projet sans rien dire. Je trouve que c'est un peu délicat vis-à-vis des gens qui nous écoutent, par exemple, vis-à-vis des Saintais.

« Phase de consultation des Saintais. » Moi, quand j'utilise cette formule-là, cela veut dire que, d'une façon ou d'une autre, je sollicite l'avis d'un maximum de personnes concernées et intéressées. En neuf jours, je crains qu'on ne puisse pas avoir une consultation de l'ensemble des personnes qui sont intéressées à ce sujet-là.

Ce que vous avez fait en enlevant... J'allais dire : « les frises de barbelés ». Pas tout à fait, mais en rouvrant le site... Oui, bien entendu, c'est de nouveau utilisé comme une balade. Très bien. Au-delà, maintenant, qu'est-ce qu'on fait de ce site ?

Si on nous demande notre avis très précisément – ce soir, ce n'est pas le lieu apparemment –, on avancera des idées, mais la consultation des Saintais me paraît une étape essentielle. Si l'on veut restituer la consultation des Saintais, il faudra veiller à ce qu'un certain nombre de partenaires, associatifs ou individuels, aient pu avoir voix au chapitre. Ce n'est pas le problème que je sois inquiet. Sur un calendrier comme cela, je n'ai rien à dire, mais sur le fond du projet, on a tout à construire. C'est le cas de le dire.

**Monsieur DRAPRON** : Notre volonté, c'est de ne pas imposer un choix, parce que la facilité, c'est de dire : « Je fais ça. » On fait une consultation. Qui est pour ? Qui est contre ? On a 50,3 % de pour. Puis, on fait un projet qui ne correspond pas à ce que veulent les uns et les autres.

La première phase, d'abord, est que, pour pouvoir concerter et consulter les Saintaises et les Saintais, il faut quand même que nous leur fassions une présentation de ce qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire le schéma directeur. C'est pour cela que la première réunion, c'est quand même une première phase de consultation.

Pour être un peu plus dans la précision, je vais demander à Joël TERRIEN s'il veut bien prendre la parole pour nous expliquer – c'est lui, le pilote du projet –, parce que je me suis peut-être mal exprimé, pour qu'il puisse essayer de vous convaincre.



**Monsieur TERRIEN** : Bonsoir, tout le monde. Je pense que, Monsieur CATROU, vous êtes en train de faire la démonstration qu'il faut absolument une méthode. Vous, vous en avez une. Ce n'était pas la nôtre. Je pense que c'est exactement la démonstration qu'il y a une méthode à définir et que nous en proposons une. On est d'accord ou on n'est pas d'accord. C'est la démocratie. Cette méthode, c'est celle qu'on vous présente et, le 30 novembre, on vous présentera ce qu'est le schéma directeur.

Le schéma directeur n'est pas des choses définies, toutes faites, que l'on va imposer à tous. Comme son nom l'indique, c'est un schéma qui donne des directions, qui donne des propositions, des orientations. On aura, à partir de ces orientations, à définir plus précisément ce que l'on veut faire. Le but, justement, dans cette étape de consultation des oppositions, des associations et des Saintais, c'est de définir plus précisément ce que l'on veut faire à partir des recommandations du schéma directeur.

Le schéma directeur a été fait par des professionnels, par des gens qui connaissent bien le terrain, qui connaissent bien notre ville, architectes du patrimoine, urbanistes, des gens qui ont déterminé le périmètre SPR, Site patrimonial remarquable, qui connaissent parfaitement bien notre ville, qui l'ont analysée dans tous les sens, au plan historique, géographique, patrimonial, archéologique, spatial. Vous verrez que tout cela ressort dans le schéma directeur et nous permet justement de pouvoir nous dire : « Ce qu'il est souhaitable de faire, c'est plutôt ça que ça, parce qu'effectivement, si on fait d'une autre façon, on ne respecte pas le patrimoine tel qu'il est et l'orientation de la ville telle qu'elle est. »

Cela nous donne vraiment des directions. Cela ne finalise pas les choses. Vous verrez que ce sont des orientations. C'est une analyse déjà, qui est hyper pointue. Vous allez voir le travail qui a été fait et c'est important de l'avoir. Cela fixe des orientations. Cela propose des orientations, mais cela ne définit en aucun cas des choses de façon précise sur l'utilisation des locaux, des bâtiments, des différents espaces.

**Monsieur DRAPRON** : Monsieur MACHON.

**Monsieur MACHON** : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'entends bien tout ce qui vient d'être dit, mais très clairement, nous voterons contre cette délibération pour les raisons suivantes.

La première raison est que voter cette délibération serait faire insulte à toutes les Saintaises et tous les Saintais qui, dans le cadre d'une consultation qui a duré à l'époque trois mois, ont participé à l'élaboration et/ou se sont approprié le gros projet que nous avons présenté avec Linkcity et la SEMIS. Remettre tous les compteurs à zéro comme si rien n'avait été fait sans raison engage ou je dirais plutôt gaspille des dépenses publiques pour de nouvelles études et pour une méthode qui est relativement semblable à celle que nous avons appliquée pour élaborer le projet avec Linkcity.

La deuxième raison est que, comme cela a été dit, nous n'avons aucune information sur le projet. Quand nous avons fait notre schéma directeur, nous avons donné et nous avons montré en Conseil municipal un schéma qui définissait au départ de façon relativement floue, mais qui définissait au moins les grandes lignes directrices et ce qu'on allait trouver sur le site Saint-Louis. Là, nous n'avons aucun élément qui nous permettrait de réfléchir, qui nous permettrait aussi de faire des propositions émanant du schéma directeur.

Le troisième élément, qui est un élément quand même très important, c'est le calendrier. Le calendrier tel que nous le lisons dans la délibération est déplorable, parce qu'alors que les travaux étaient prêts à démarrer dans notre projet dès la mi-septembre 2020, notamment pour la construction des 100 logements sociaux qui étaient prévus avec la SEMIS, on parle désormais de



lancement de travaux entre 2023 et 2026. Pendant ce temps-là, le centre-ville continue à se dégrader avec une friche en plein milieu.

Puis, la dernière raison est que supprimer, sans argument rationnel, l'ascenseur et l'hôtel qui se situaient sur un parcours touristique allant de l'Abbaye aux dames jusqu'aux Arènes, c'est faire peser de lourdes hypothèques sur l'attractivité du centre-ville de Saintes, sur ses commerces et sur le développement touristique.

Nous avons, lors de notre mandat, réduit l'endettement de la ville pour nous donner les moyens de réaliser, notamment sur Saint-Louis, un projet créateur de valeur pour les habitants. Nous nous opposerons à tout nouveau projet au rabais qui, notamment – et c'est un facteur très important –, ne respecterait pas le fait d'avoir les deux tiers du site – je rappelle : les deux tiers du site – réservés à de l'espace public, comme c'était le cas dans notre projet.

**Monsieur DRAPRON** : Merci. Plusieurs éléments de réponse. Pour le premier, en termes de logement social, je pense que le plus mal placé pour en parler, c'est quand même vous. Vous nous laissez un déficit de 306 logements, zéro logement construit en six ans. La loi SRU s'impose à tout le monde. Le mauvais élève de ces derniers mandats sur la ville de Saintes en termes de logements sociaux, c'est vous.

Après, je voudrais quand même vous rappeler que ce n'est pas l'équipe municipale présente ici ce soir qui a retoqué votre projet, mais la justice. C'est la justice qui a retoqué votre projet.

100 logements sociaux avec la SEMIS. Pardon de vous le dire aussi, mais les 100 logements n'existent pas. Cela n'a jamais été ce chiffre-là.

**Monsieur MACHON** : Vous pouvez demander à la directrice générale de la SEMIS, Madame Christine MOUNIER. Vous verrez.

**Monsieur DRAPRON** : On la connaît plutôt bien. Elle est plutôt ravie de ce qui se passe aujourd'hui. En tout cas, pardon de vous le dire, mais si votre projet avait fait l'unanimité, vous seriez à ma place. Il ne l'a pas fait. Les Saintais ont fait un choix en 2020. Nous respecterons nos engagements de 2020. La méthode que nous proposons ce soir est certainement une méthode un peu plus consultative que celles qui ont été mises en place précédemment. Monsieur DIETZ.

**Monsieur DIETZ** : Merci. Je passe à la fin. Monsieur MAUDOUX voudrait prendre la parole tout à l'heure. Pardon. Vous savez, les dossiers restent, les élus passent. Vous avez raison de le préciser. Nous n'allons pas refaire le panégyrique des maires qui sont passés avant, mais le site Saint-Louis a été acheté à la fin du mandat de Madame SCHMITT en 2007.

Petite précision. Cela fait deux fois que vous vous trompez, Monsieur le Maire, mais le site avait été rouvert, réouvert aux Saintais entre 2011 et 2014, puisqu'on avait réintégré le marché à l'intérieur et cela n'avait pas fonctionné. Toute la partie est, ainsi que la partie sud avaient été sécurisées. C'est juste un détail. Vous aviez fait la même erreur le jour de l'inauguration, mais cela arrive. C'est juste un détail pour remettre l'église au centre du village.

Ceci étant, on est bien d'accord qu'il n'y a pas un élu ici, quelle que soit sa position, ou une personne ici présente dans la salle qui n'est pas pour que ce site avance enfin. C'est fondamental. Ce soir, on n'est pas contre l'évolution du site Saint-Louis. On peut y aller. Hôtel, pas hôtel, restaurant, pas restaurant, etc. Chacun aura sa version, mais ce soir, on ne peut pas voter pour une délibération qui n'est pas suffisamment objective et suffisamment précise. On est dans le flou. Vos explications n'étaient pas claires. Elles l'ont été un peu mieux avec Monsieur TERRIEN, mais il n'empêche qu'on attend avec impatience ce schéma directeur. On attend de voir, mais en l'état, là, on ne peut pas voter cette délibération.



**Monsieur DRAPRON** : Merci. Monsieur MAUDOUX.

**Monsieur MAUDOUX** : Je rejoins ce que vient de dire Monsieur DIETZ. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus. Pardon. Je voudrais soulever quelques contradictions dans ce que vous avez dit.

La première est que vous parlez de coconstruction. La contradiction qui m'apparaît est que le schéma directeur a été finalisé en juin et nous sommes en novembre. Vous allez nous le présenter fin novembre. Pourquoi pas avant ?

La deuxième contradiction qui m'apparaît est qu'on nous annonçait quelque chose de formidable pour le site Saint-Louis, une grande avancée et, en fait, là, on est sur une proposition de méthode. Je rejoins votre proposition de coconstruction. Par contre, ce n'est pas une avancée. C'est la présentation d'une méthode. Pour moi, on n'avance pas.

La troisième contradiction est que vous avez employé plusieurs fois le mot « rapidement ». Il me semble quand même que, depuis le temps que vous êtes en place, on n'est pas dans de la rapidité. Cela ne se veut pas agressif. Par contre, effectivement, sur les délais de consultation des Saintais, là, on peut s'interroger sur une trop grande rapidité.

**Monsieur DRAPRON** : Il faut savoir.

**Monsieur MAUDOUX** : Rapidité dans le temps depuis votre élection, mais par contre, consultation qui va être très rapide des Saintais à mon sens.

**Monsieur DRAPRON** : Philippe CALLAUD.

**Monsieur CALLAUD** : On dit que ce n'est pas clair. Moi, je suis désolé, mais je ne vois que de la clarté ce soir. Je voudrais vous dire que, quand Michel BARON a terminé son mandat en 2001, il avait écrit un projet Saint-Louis. Je l'ai dans mes affaires. Cela fait quand même déjà quelques années.

Là, ce que vous propose le Maire ce soir dans la proposition initiale, ce que vous propose l'équipe à travers la voix du Maire, c'est un calendrier sur la méthode. Le discours sur la méthode, vous savez ce que c'est quand même. Si on vous avait dit : « On a un projet »... On a une méthode. La méthode, cela veut dire qu'on va le présenter à l'opposition. On va le présenter aux Saintais. On va le présenter aux associations. On vous donne le calendrier et vous dites : « Non, je ne veux pas voter cela, parce qu'il n'y a pas le fond », mais le fond, on l'étudiera après, puisque comme vous l'a dit Joël TERRIEN, c'est un projet avec des directives, avec des constats qui vont être négociés entre les Saintais, l'opposition et la ville. Pourquoi ne pas voter cela ? Je ne comprends pas. C'est quoi ces résistances ?

Pour moi, lorsque le Maire a pris la parole, il y avait une clarté évidente. Les dates sont mentionnées. Je lis la même chose que vous : « 30 novembre, première phase de consultation des Saintais. Présentation et explication du schéma directeur. » Cela va vous être présenté. Vous allez pouvoir négocier, rebondir, faire des avenants, des propositions. C'est une méthode. C'est le discours de la méthode.

**Monsieur Joël TERRIEN** : Je peux peut-être ajouter que, depuis le mois de juin, on a désigné une AMO, ce qui était indispensable pour pouvoir poursuivre, parce qu'à partir du schéma directeur, il fallait que, maintenant, on puisse entrer dans le concret. Pour entrer dans le concret, cette assistance à maîtrise d'ouvrage va nous aider à prendre les bons chemins.

On a commencé déjà à reprendre les diagnostics qui ont déjà été faits, ceux qui sont encore d'actualité, ceux qui sont obsolètes. C'est un gros travail qu'est en train de nous faire la SEMDAS



depuis qu'on l'a nommée pour pouvoir nous aider dans nos choix. Quand on va échanger avec vous, on aura ces éléments-là aussi en main pour pouvoir dire : « Ça, c'est possible. Ça, ce n'est pas possible », parce qu'il y a des choses qui sont incontournables sur le site.

L'idée principale qu'on avait émise était de conserver le maximum de structures, de bâtiments possibles. C'est possible, mais cela a des contraintes. Là, aujourd'hui, l'assistance à maîtrise d'ouvrage va nous aider à y voir beaucoup plus clair, à avoir des éléments concrets pour faire des choix après.

Puis, je voudrais dire à Monsieur MACHON que le schéma directeur qui avait été fait n'était pas un schéma directeur. C'était un schéma dictateur. C'était un schéma dans lequel vous aviez imposé vos envies, vos souhaits.

Force est de constater que, dans les derniers comptes rendus que nous avons de vos comités de pilotage, le cabinet que vous aviez nommé, qui faisait soi-disant le schéma directeur, réclamait de rencontrer les services de l'État, l'ABF et autres qu'il n'avait pas pu rencontrer encore.

Votre schéma directeur n'était donc pas valorisé par les services de l'État. Il était valorisé par vous – ça, c'est sûr –, mais pas par les services de l'État. Nous, nous avons dès le début travaillé avec les services de l'État, avec l'architecte des bâtiments de France, avec le SRA, avec tous les services qui sont incontournables et dont nous ne pouvons pas nous passer pour avancer. Sinon, le projet n'est pas réalisable.

Votre projet aurait eu du mal à avancer, puisque vous n'aviez pas les validations de tous ces services-là. La preuve, encore une fois – nous avons le compte-rendu et on pourra le publier s'il faut – est qu'ils réclamaient de rencontrer les services de l'État. Vous deviez leur faire rencontrer dans les quinze jours au mois de février.

**Monsieur DRAPRON :** Puis, je vous le rappelle quand même. C'était déjà un site endetté de 6 millions d'euros. Je l'ai dit dans mon propos introductif, avant de vous passer la parole, Madame BENCHIMOL. C'est qu'il faut parler avec les autres. On ne parlait pas avec le département. Le département n'était même pas au courant de ce qu'on allait proposer. Pour la région, on pourra dire que comme j'étais dans l'opposition, je ne travaillais pas, sauf que malgré tout, j'étais très présent à la région, avec des contacts assez particuliers dans certains services. Ce que je pouvais au moins savoir est que le dossier Saintais n'était absolument pas connu des services de la région. L'Etat, c'est pire. Il demandait des rendez-vous qu'il n'avait pas.

On peut donc avoir plein de leçons, mais là, au moins, on a une méthode. Nous avons aussi surtout l'envie que l'on aboutisse. Je veux bien recevoir toutes les leçons qu'on veut me donner, mais on a eu six ans pour le faire avant et cela n'a pas été fait. Dont acte.

Maintenant, cela fait à peine plus d'un an que nous sommes là, juillet 2020. Je vous le rappelle. C'est parti. Je comprends, Monsieur MAUDOUX, votre impatience, mais je vous rappelle qu'il y a eu quand même deux mandatures avant la nôtre avant qu'il se fasse quelque chose. Là, c'est parti et c'est vraiment une méthode de travail qui se veut coconstruite. Pardon si je n'ai pas été assez clair, mais il me semblait qu'avoir un calendrier plutôt précis, avec des indications assez précises de ce qu'on allait faire devait suffire.

Je vais passer la parole à Madame BENCHIMOL, à Madame DRAPRON après et Monsieur CATROU.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** Monsieur le Maire, je voulais revenir sur plusieurs choses. D'abord, vous avez dit que ce site est petit. J'ai travaillé sur ce projet pendant deux ans et je suis ingénieure conseil en conduite de projet. Je connais donc un peu le sujet. Il fait 3,5 hectares, dont 2,1 hectares de parties qui sont effectivement potentiellement des jardins et qui peuvent être



redonnées à l'usage des Saintais. Il y a donc plus d'un hectare de bâtiments construits, que l'on peut réhabiliter.

C'est vrai que beaucoup de constructeurs disent qu'il vaut mieux tout raser et reconstruire, parce que le neuf coûte moins cher que la réhabilitation. Il n'empêche que quand on garde le gros œuvre, on économise entre 20 et 30 % d'un bâti. Et d'un point de vue écologique pour diminuer les gravats, et d'un point de vue financier, il est intéressant de garder les bâtiments construits, au-delà même de leurs intérêts patrimoniaux, comme celui du logis du gouverneur et de la Chapelle. Sur ce point-là, ce n'est pas du tout un petit site et ce n'est pas du tout un site anodin. Je m'inscris donc en faux dans ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire.

Pour ce qui est de la conduite de projet et de la méthode, tout le monde a compris qu'effectivement, c'était une méthodologie, mais là, ce qui est problématique dans cette délibération, c'est que vous dites à la fin : « Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'autorisation donnée au Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier. » Vous pourriez donc à la limite ne plus jamais nous consulter sur rien, puisque vous aurez l'autorisation de tout signer relativement à ce dossier.

**Monsieur DRAPRON** : Vous verrez que toutes les délibérations finissent comme cela.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Je finis si vous me le permettez. Si vous aviez mis : « Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur cette méthodologie », on aurait peut-être pu voter oui, si on était d'accord avec votre méthodologie. Là, on ne peut décemment pas voter oui.

L'autre question qui concerne aussi une erreur que vous avez dite il y a quelques instants, c'est que le projet de Monsieur MACHON, auquel je m'étais opposée sur le fond, n'a pas été retoqué par la justice parce que le projet n'était pas bon. Il a été retoqué par la justice parce que la délibération qu'il a fait voter sur ce projet était caviardée, qu'il manquait même le numéro des parcelles cadastrales de la ville et qu'il avait aussi mis en vente des parties de domaines publics, ce qui est illégal. Le tribunal administratif ne pouvait donc pas valider une procédure illégale.

Ce n'est pas sur le projet. C'est sur le fait qu'il avait vendu à des particuliers du domaine public, ce qui est illégal. On n'a pas le droit de vendre de l'océan. On n'a pas le droit de vendre du domaine public.

**Monsieur DRAPRON** : Vous étiez d'accord pour un restaurant dans la chapelle, qu'on vende le logis du gouverneur, qu'on fasse un hôtel.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Je n'étais pas pour cela.

**Monsieur DRAPRON** : Si. C'est ce que j'entends.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Non. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

**Monsieur DRAPRON** : Je ne vous comprends pas alors.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Au-delà de cela, on ne peut pas faire voter au Conseil municipal des choses illégales. Monsieur MACHON faisait voter des délibérations illégales, parce qu'elles étaient caviardées et qu'il y avait même des blancs, puisqu'il n'y avait pas le numéro des parcelles cadastrales, mais vous, vous faites encore mieux. Vous faites voter des projets dans lesquels il n'y a rien. Monsieur MACHON faisait voter des délibérations censurées. Vous, vous faites voter des délibérations sans contenu.

**Monsieur DRAPRON** : Et vous, vous ne proposez rien. Madame ABELIN-DRAPRON.



**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Je n'ai pas dit que je ne proposais rien. Vous ne m'avez pas donné la parole pour que je vous fasse des propositions.

**Monsieur DRAPRON** : Merci.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Je voulais juste apporter deux précisions sur la partie consultation, la partie média, consultation via la communication. Quand vous voyez : « deuxième phase de consultation », c'est le départ, mais ce n'est pas forcément la fin. C'est une deuxième phase. Le but, comme le disait Joël TERRIEN, de la première phase du 30 novembre, c'est de donner les clés aux habitants, aux associations, aux élus pour qu'ils puissent faire des propositions et, ensuite, la phase de propositions commence.

Ce que je ne comprends pas, Madame BENCHIMOL, par rapport à cette méthodologie, c'est qu'en fait, dans ce que j'entends – mais j'ai peut-être mal compris –, vous aimeriez qu'on vous consulte en ayant déjà construit le projet. C'est cela que vous êtes en train de nous dire. Vous nous dites en fait : « Je ne peux pas le voter parce qu'on me demande de coconstruire quelque chose qui n'est pas déjà construit. »

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Pas du tout. Je n'ai pas dit que j'étais contre la méthodologie. Vous avez mal compris, Madame DRAPRON.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Alors, expliquez-moi.

**Monsieur DRAPRON** : C'est moi qui vais gérer le débat si vous voulez bien. Je vais gérer le débat, Madame BENCHIMOL, si vous le voulez bien, puisque c'est quand même moi qui ai la présidence de cette séance. Nous avons bien compris vos arguments. Je passe la parole à Monsieur CATROU.

**Monsieur CATROU** : Je vais être très bref. Je vais regretter de ne pas avoir la clarté toute cartésienne dans la vision du projet qu'a Monsieur CALLAUD. Je serai très simple. Il n'y a pas de forme sans fond. Si on ne voit pas le fond, je ne peux pas soutenir la forme.

**Monsieur DRAPRON** : J'étais plongeur et, souvent, j'ai pris plaisir à ne pas voir le fond quand j'étais en plongée. Monsieur MAUDOUX. Pardon. Monsieur MARTIN.

**Monsieur MARTIN** : Bonsoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. On parle beaucoup de méthodologie. Juste une petite question. Je vais être assez rapide. Sur l'application de la méthodologie, pour qu'on se comprenne bien, cette première phase de consultation se passe dans une pièce. Des Saintais sont invités. C'est ouvert à tout le monde. Il y a des élus. Imaginons qu'un Saintais a une idée lumineuse. Elle est retenue. Est-ce cela ?

**Monsieur DRAPRON** : J'invite en tout cas toutes les Saintaises et les Saintais à venir au hall Mendès France le 30 novembre à 18 h 30 pour déjà avoir une présentation et une explication du schéma directeur. Si jamais on avait un trait de génie qui ferait avec les financements à porter en même temps et qui s'imposerait à tous, pourquoi pas ? Attention, on ne va pas être dans l'utopie et on ne va pas se dire des choses qui ne sont pas vraies.

Le 30 novembre, j'invite toutes celles et ceux qui nous regardent aujourd'hui et qui sont avec nous présents ce soir à venir. C'est une chance qui n'existait pas avant – pardon de le redire – d'être concerté, d'avoir une présentation déjà très claire de l'existant et du schéma directeur. En fait, tout part de là.

**Monsieur MARTIN** : Oui. Très bien.



**Monsieur DRAPRON** : Pardon de vous couper, mais on verra aussi qu'on ne peut pas y faire n'importe quoi sur ce site.

**Monsieur MARTIN** : Absolument.

**Monsieur DRAPRON** : On peut rêver à tout ce qu'on veut, mais à un moment donné, il y a quand même le raisonnable qui va nous revenir en pleine figure. C'est pour cela qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Il ne faut pas imposer, comme cela a voulu être fait avant, un choix. Puis, c'est comme ça et ce n'est pas autrement. Madame BENCHIMOL, je n'avais pas compris que vous étiez d'accord avant. Pardon. Je me trompe un peu à chaque fois que vous me parlez.

En tout cas, ce qui est clair aujourd'hui est que, le 30 novembre, toutes celles et ceux qui sont intéressés par l'avenir du site Saint-Louis sont invités à venir à 18 h 30 au hall Mendès France : présentation, explication du schéma directeur. Le 9 décembre, on va encore travailler et, là, la parole sera ouverte.

**Monsieur MARTIN** : Très bien. Par quelle voie allez-vous le faire savoir ?

**Monsieur DRAPRON** : Dès demain, par tous les moyens de communication qui appartiennent à la ville.

**Monsieur MARTIN** : D'accord.

**Monsieur DRAPRON** : On est déjà sur Facebook ce soir.

**Monsieur MARTIN** : En ce qui concerne le financement, une petite parenthèse. J'espère qu'elle va détendre l'atmosphère. Le projet de Madame BENCHIMOL était soutenu par des députés européens. Cela vaut peut-être la peine de se rapprocher des méthodes justement qu'ils avaient mises en place.

**Monsieur DRAPRON** : Il n'y a pas que Madame BENCHIMOL qui a des contacts avec... Vous savez que, des députés européens, il y en a plein.

**Monsieur MARTIN** : Absolument, mais tant mieux.

**Monsieur DRAPRON** : Rassurez-vous. S'il y a une chose qu'on sait bien faire, c'est travailler avec les autres. Merci. Monsieur MACHON pour conclure.

**Monsieur MACHON** : Je serai très bref. Deux points. Le premier est que la délibération erronée qui avait retardé le début des travaux était tout à fait régularisable. Nous l'aurions fait au mois de septembre et les travaux auraient pu démarrer en septembre 2020.

Le deuxième point important est que, Monsieur TERRIEN, je pense que vous ne disposez pas de toute l'information disponible et vous ne capitalisez pas sur l'expérience et les travaux qui ont été faits précédemment, tout simplement, non pas parce que vous ne voulez pas, mais parce que vous ne savez pas.

Je me tiens donc, ainsi que Christian SCHMITT, ainsi que Wolfgang AUTEXIER, qui était le chef de projet, à votre disposition pour vous apporter un certain nombre d'éléments d'information. Je ne suis d'ailleurs pas certain en vous entendant que tout le Conseil municipal ici ait eu vraiment connaissance à fond du projet que nous avons à l'époque présenté et qui, nul n'étant parfait, certainement, peut avoir des amendements.

Ce que je trouve franchement extrêmement dommage et dommageable – parce qu'il s'agit de l'argent public –, c'est qu'on remette tout à zéro après une élection au lieu, au contraire, de



reprendre ce qui a été fait, quitte à l'amender et le modifier, mais en tout cas, le faire vivre et le faire avancer beaucoup plus vite que ce que vous pouvez prévoir.

**Monsieur DRAPRON** : Monsieur MACHON, on ne rase pas tout. On corrige. Je vous rappelle que, le 28 juin 2020, votre projet n'a pas retenu l'attention de la majorité des Saintais. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et l'article L.1111-10,  
Vu le décret n°2018-514 en date du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat à des projets d'investissements,

Vu la délibération n°2021-33 relative à la sollicitation du « Fonds Friches » dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat « recyclage foncier » pour l'obtention d'une subvention au profit du projet de requalification de l'ancien hôpital Saint-Louis,

Considérant que le projet de requalification du site de l'ancien hôpital Saint-Louis a pour but de renforcer l'attractivité du centre-ville de Saintes en s'insérant dans un programme global de rénovation de la ville. Il s'agit de l'une des actions prioritaires du mandat et du projet « Action Cœur de Ville »,

Considérant que ce projet a pour objet de permettre au centre-ville de Saintes de renouveler l'offre en matière de logements, de services à la population et à demeurer attractif au niveau de l'offre touristique. L'objectif principal est de créer un nouveau quartier de ville comprenant une mixité fonctionnelle (logements diversifiées, services, etc...) et une densité urbaine importante,

Considérant que, dans le cadre du plan France Relance, un Fonds Friches de 259 millions d'euros a été consacré au niveau national par l'Etat pour le financement du recyclage foncier destiné à des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive. Cet appel à projet s'adresse aux projets dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre, à l'aune des enjeux d'attractivité du site et d'urbanité,

Considérant qu'un dossier de sollicitation d'une subvention dans le cadre du Fonds Friches a été déposé le 19 mars 2021. La demande de subvention n'a cependant pas abouti, le projet étant jugé à l'époque pas assez « mature »,

Considérant que le schéma directeur relatif au projet Saint-Louis a été finalisé en juillet 2021 et l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue le 27 septembre 2021 et sera portée par la SEMDAS,

Considérant que la seconde édition du Fonds Friches a été lancée dans le courant du mois de juillet 2021 pour laquelle un dossier a été déposé le 5 octobre 2021. Dans un souci d'éligibilité, la demande de subvention a été circonscrite à la partie la plus avancée des opérations du projet, à savoir aux dépenses réalisées et soldées avant le 31 décembre 2024. Cette première phase des opérations porte sur la réhabilitation de la Chapelle et du logis du Gouverneur qui aura pour but d'accueillir un service public, mais également sur l'aménagement VRD du site et des premières phases de fouilles dans le cadre du projet global. Une partie du bâti sera cédée à la SEMIS afin de le réhabiliter et y réaliser des logements sociaux.

Considérant que les futures étapes du projet d'ores et déjà arrêtées sont les suivantes :

- Sollicitation de l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateur de la ville durable » pour novembre 2021
- Désignation et lancement des études par une équipe technique, composée d'un architecte-urbaniste, d'un paysagiste et d'un écologue pour la fin de l'année 2021.
- Sollicitation de l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateur de la ville durable » pour novembre 2021
- Définition du programme d'aménagement et décomposition en lots prévue pour la fin d'année 2021
- Lancement de la démarche permis d'aménager pour le premier semestre 2022
- Lancement des travaux d'aménagement VRD des espaces publics pour 2023
- Lancement des travaux de construction/rénovation entre 2023 et 2026,

Considérant qu'une démarche de concertation régulière avec les Saintais doit prochainement être lancée et se poursuivre tout au long de l'opération,

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le Maire à signer tous documents relatifs au dossier de requalification du site Saint-Louis,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 octobre 2021,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 22**

**Contre l'adoption : 10** (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DEREN Dominique, DIETZ Pierre en son nom et celui de CHABOREL Sabrina, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de ARNAUD Dominique)

**Abstentions : 2** (CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara)

**Ne prend pas part au vote : 0**

**2021 – 122. ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC, GIP CAFÉS CULTURES, CONSERVATOIRE MUNICIPAL AGRÉÉ DE MUSIQUE ET DE DANSE : ESPACE SAINT-EUTROPE**

**Madame CAMBON** : Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus. Bonsoir, Monsieur, Madame. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas à quoi correspond un groupement d'intérêt public, il s'agit d'un fonds d'aide qui permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général.

En ce qui concerne directement Saintes, l'État nous propose de participer à un groupement d'intérêt public Cafés Cultures. C'est une opportunité à saisir pour notre ville de Saintes afin d'apporter une aide à l'emploi artistique envers les cafés, bars et restaurants de notre ville. En mettant en place ce dispositif, nous allons répondre à quatre objectifs très importants à nos yeux :

- Dynamiser notre centre-ville ;
- Ouvrir les lieux culturels à tous publics ;
- Promouvoir nos artistes locaux ;
- Enfin, évidemment, favoriser la reprise post-covid.

Après consultation de la commission Vie de la cité en date du 21 octobre 2021, je propose au Conseil municipal du jour de délibérer sur :

- L'adhésion au groupement d'intérêt public Cafés Cultures pour la ville de Saintes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- La signature de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Cafés-cultures » et tous documents relatifs à ce dispositif ;
  - Le versement de la somme d'une adhésion de 5 000 euros au groupement d'intérêt public Cafés Cultures.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MACHON.

**Monsieur MACHON** : Deux questions sur cette délibération. Pourquoi une adhésion de la ville, et non de la CDA, car lorsque je lis les membres, il y a énormément de communautés d'agglomération qui sont membres ? Ma deuxième question est : est-ce que cela nécessitera la création d'un nouveau poste et un recrutement ?

**Monsieur DRAPRON** : Véronique.

**Madame CAMBON** : La compétence culture appartient à la ville, Monsieur MACHON. La réponse à la seconde question...

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des recrutements ?



**Madame CAMBON** : Ce sera adossé à la Direction des affaires culturelles. Ce sera évidemment l'espace Saint-Eutrope qui pourra voir avec les bars et restaurants de la ville pour faciliter cette organisation, mais il n'y aura pas de recrutement.

**Monsieur DRAPRON** : S'il le faut, je ferai un rappel des compétences des uns et des autres. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame BENCHIMOL.

**Madame BENCHIMOL** : Je vais montrer que je ne suis pas systématiquement contre, puisque je vais voter pour cette délibération, qui est bien travaillée. (*Applaudissements.*) Je vais même ajouter un trait d'humour. Il y a un adage qui dit : « Si on veut que quelqu'un parle d'un projet, demandez à un homme et, si on veut que quelqu'un fasse un projet, demandez à une femme. »

**Monsieur DRAPRON** : Je ne vais faire parler que les femmes alors. Merci, Madame BENCHIMOL. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bravo, Véronique. Belle unanimité.

Il faut revenir sur la trois. Sur la trois, on a oublié. Vous avez vu que, dans la délibération, il faut désigner un représentant pour représenter la ville au GIP Cafés Cultures. Je vous propose – tout le monde sera d'accord – de désigner Véronique CAMBON pour nous représenter au GIP Cafés Cultures. Je mets aux voix cette proposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Nous avons donc précisé les choses.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le chapitre II de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Considérant l'existence du Groupement d'intérêt public, GIP Cafés Cultures, qui gère un fonds d'aide à l'emploi artistique du spectacle vivant, en direction des cafés, bars, restaurants, créé en avril 2015 sur initiative de l'Etat - Ministère de la Culture, de Collectivités Territoriales fondatrices (Région Pays de la Loire, Villes de Nantes et de Montreuil) et de partenaires privés,

Considérant que ce dispositif permet un véritable trait d'union entre politique de soutien au commerce de proximité et politique d'accompagnement artistique. C'est pourquoi, l'adhésion au GIP et l'aide budgétaire attribuée peuvent s'inscrire dans un contexte qui répond à 4 enjeux prioritaires pour notre territoire :

- La vitalité du centre-ville en soutenant le commerce de proximité dans sa démarche d'animation.
- La démocratisation culturelle en diversifiant les publics qui ne fréquentent pas ou peu les lieux culturels.
- Le dynamisme artistique en permettant à des artistes d'être diffusés sur notre territoire et aux artistes locaux d'obtenir davantage de dates de représentations.
- La reprise d'activités après la période d'inactivité due à la COVID19.

Considérant que le GIP Cafés Cultures permet la mise en place d'un cadre défini pour les interventions des artistes amateurs, accompagnée par les services de la collectivité,

Considérant la présence sur le territoire de différents acteurs privés et associatifs évoluant dans le domaine des Musiques Actuelles,

Considérant le potentiel d'actions culturelles et de développement du territoire que représentent les Musiques Actuelles et la richesse du tissu artistique Musiques Actuelles du territoire,

Considérant le besoin de faciliter la reprise d'activité des secteurs impactés par la crise sanitaire,

Considérant la volonté de la collectivité de dynamiser son centre-ville,

Considérant que la Ville de Saintes a la volonté d'intégrer ce dispositif à travers une contribution annuelle de 5 000 €, qui permet de participer au financement de son propre territoire,

Considérant que dans le cadre de la mise en place du GIP Cafés Cultures, la Direction des Affaires Culturelles, via l'espace Saint-Eutrope, lieu d'Informations/ressources pour les Musiques Actuelles, seront missionnés,



en lien avec le service commerce, pour identifier et accompagner les établissements privés qui organisent des concerts,  
Considérant les crédits votés au budget primitif 2021, chapitre 011 - fonction 311 - article 6281-service CMD,

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 21 octobre 2021, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'adhésion au GIP Cafés Cultures par la ville de Saintes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Sur la signature de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Cafés-cultures » ci-jointe
- Sur le versement de la contribution correspondante de 5 000 € au titre de l'année 2021,
- Sur la désignation de Madame CAMBON Véronique pour représenter la Ville de Saintes au sein du GIP Cafés Cultures,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**  
**Contre l'adoption : 0**  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

### **2021 – 123. SCENE JEUNES TALENTS – CONSERVATOIRE MUNICIPAL AGRÉÉ DE MUSIQUE ET DE DANSE – ESPACE SAINT-EUTROPE**

**Madame CAMBON :** Mesdames, Messieurs, lors de notre campagne municipale, nous avons promis aux Saintais d'organiser un événement pour valoriser nos jeunes talents, qui ne méritent qu'à être mis en avant.

Pour cette raison, la ville de Saintes souhaite organiser le samedi 11 décembre après-midi une scène jeunes talents pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans scolarisés ou domiciliés à Saintes. Comme présenté lors de la commission Vie de la cité du 21 octobre 2021, cette scène concernera toutes les disciplines artistiques. J'invite donc dès maintenant le Conseil municipal à voter pour cette délibération.

**Monsieur DRAPRON :** Là, Madame BENCHIMOL, vous êtes obligée. Je vous passe la parole. Elle a déjà voté, mais je passe quand même la parole à Monsieur MAUDOUX.

**Monsieur MAUDOUX :** Je m'associe aux compliments de tout à l'heure. N'y voyez aucune mesquinerie dans la question que je vais poser. Pourquoi n'avez-vous pas associé les enfants de l'agglomération ? Je sais bien que la culture est une compétence ville, mais cela ne nous empêchait pas d'associer les enfants de toute l'agglomération à ce projet.

**Madame CAMBON :** Ils sont scolarisés de toute façon à Saintes. À partir du moment où ils sont scolarisés à Saintes, cela veut dire qu'un lycéen inscrit par exemple à Bellevue, mais vivant à Burie pourra en effet participer à la scène jeunes talents.

**Monsieur MAUDOUX :** Très bien. Deuxième compliment pour tout.

**Monsieur DRAPRON :** Madame BENCHIMOL.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** J'ajouterai des compliments pour cette délibération aussi. En commission, je préciserai qu'il a été dit que l'on espérait que ce soit un succès et que cela puisse être reconduit plusieurs années de suite, parce que les bonnes idées, effectivement, il faut les faire pousser.



**Monsieur DRAPRON** : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la politique culturelle se développe sur le territoire avec un axe prioritaire en faveur de sa jeunesse,

Considérant que la Ville de Saintes veut accompagner la pratique artistique et culturelle en direction des jeunes de son territoire,

Considérant que la Ville de Saintes souhaite organiser le samedi 11 décembre à l'auditorium de l'Abbaye aux Dames une scène jeunes talents pour les personnes de 11 à 25 ans domiciliés et/ou scolarisés à Saintes.

Considérant que l'inscription, gratuite, concernera toutes les disciplines artistiques. Un jury sera constitué pour des auditions qui permettront, l'après-midi, de sélectionner des artistes amateurs pour la représentation du soir. Des prix seront envisagés afin d'accompagner le parcours artistique des différents candidats sélectionnés (coaching artistique, masterclass, achat de matériel...).

Considérant que cette organisation sera prise en charge par l'espace Saint Eutrope, lieu d'Informations/ressources et d'accompagnement pour les Musiques Actuelles, en partenariat avec le service animation et le service communication,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'organisation par la Ville de Saintes d'une scène jeunes talents le samedi 11 décembre 2021,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

#### **2021 – 124. CREATION D'UN TARIF INITIATION INSTRUMENTALE - CONSERVATOIRE MUNICIPAL AGRÉÉ DE MUSIQUE ET DE DANSE**

**Madame CAMBON** : Madame, Monsieur, le parcours découverte du Conservatoire est victime de son succès. Aujourd'hui, on constate, avec grand plaisir, une liste d'attente importante. En un an, on est passé de 20 à 39 enfants en liste d'attente de la grande section au cours préparatoire.

Pour pallier cette attente, je présente au Conseil municipal une nouvelle formule supplémentaire pour les familles, celle de suivre une année d'initiation musicale autour d'un instrument pour lequel il existe encore des places disponibles. Après consultation lors de la commission Vie de la cité en date du 21 octobre 2021, je propose au Conseil municipal de délibérer sur une nouvelle tarification.

**Monsieur DRAPRON** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CATROU.

**Monsieur CATROU** : Cela ne va pas être une question. Ce qui m'interroge toujours avec les chiffres que vous donnez sur des listes d'attente est que je me demande dans quelle mesure les services publics en général et les collectivités ne devraient pas tout faire pour mettre en harmonie les outils, les moyens avec les besoins. Quand j'entends cela, je souffre. Si j'habite à l'extérieur, je souffre beaucoup. Ça, c'est sûr. Pour tous les enfants qui sont demandeurs et qui n'ont pas accès, cela pose un vrai problème de l'accès démocratique à la culture.



**Madame CAMBON** : Heureusement qu'il existe ce dispositif Chant'école.

**Monsieur CATROU** : Qui ne compense pas.

**Madame CAMBON** : Il ne compense pas, certes. Cependant, cela permet quand même à 350 enfants supplémentaires d'y accéder.

**Monsieur CATROU** : Cela n'éponge pas la liste d'attente. Les listes d'attente en matière d'accès à la culture m'interrogent beaucoup et je pense qu'il serait bon que les services éventuellement réfléchissent à donner satisfaction à cette demande.

**Monsieur DRAPRON** : Monsieur MARTIN.

**Monsieur MARTIN** : Merci, Monsieur le Maire. Si j'ai bien compris, il n'y a donc pas assez de professeurs. Il y a trop d'enfants qui demandent. Si un enfant vient et veut jouer de la flûte, s'il n'y a plus de professeurs, mais s'il y a de la place au tambour, on lui propose le tambour.

**Madame CAMBON** : Sauf erreur de ma part, vous n'étiez pas à la commission peut-être le 21.

**Monsieur MARTIN** : Je n'ai pas été invité.

**Madame CAMBON** : Si. Je pense que oui.

**Monsieur DRAPRON** : Si, tout le monde. Si, vous avez été invité.

**Monsieur MARTIN** : Il n'y a pas de piège dans ma question. C'est juste que je veux bien comprendre les choses.

**Madame CAMBON** : Il y a eu quand même des recrutements supplémentaires au niveau du professorat du Conservatoire.

**Monsieur DRAPRON** : Après, il y a une limite à tout, c'est-à-dire qu'il faut aussi des murs. Là aussi, le chantier, il faut le faire. On a un problème de murs. Je vous rappelle qu'on a recruté trois professeurs supplémentaires lors du dernier Conseil. Pardon, mais...

**Monsieur MARTIN** : Je sais que ce n'est pas un dossier facile.

**Monsieur DRAPRON** : Encore une fois, on se bute à une chose. C'est vrai qu'on pourrait parler un peu plus d'agglomération, mais dans la nôtre, il n'a pas été fait le choix que le Conservatoire soit intercommunal. Je pense que cela complique forcément. Partout ailleurs, il est intercommunal. Regardez partout ailleurs, sauf chez nous. Cela fait partie aussi du poids de l'histoire. On l'a vu quand Monsieur MAUDOUX est intervenu au Conseil communautaire pour demander aux maires de bien vouloir faire comme celui de Chaniers. On a vu un enthousiasme tout relatif.

Comme je vous l'ai souvent dit, commençons par remettre et reconstruire un conservatoire neuf. Mettons des moyens nouveaux pour le Conservatoire sur la ville. Une fois que tout cela sera fait, on pourra peut-être « espérer » un transfert intercommunal qui permettra d'avoir plus de crédits, qui permettra peut-être de satisfaire plus de demandes, mais pour l'instant, on est limité avec les moyens dont nous disposons. J'ajoute – Véronique, tu pourras confirmer – que l'on a quand même augmenté le nombre de professeurs.

**Madame CAMBON** : Monsieur MARTIN, je veux juste préciser quand même que c'est une proposition qui émane des professeurs du Conservatoire.

**Monsieur DRAPRON** : Eux-mêmes.



**Madame CAMBON** : Je ne pense pas qu'un enfant qui voudra faire une pratique d'un instrument à cordes va, par défaut, faire des percussions. Je ne pense pas.

**Monsieur MARTIN** : C'est bien un peu mon souci.

**Monsieur DRAPRON** : Je pense qu'on est tous très au fait de la limite de nos moyens. On essaie vraiment d'être au plus large possible. Ce sont les professeurs – tu le disais très bien – qui préfèrent qu'il y ait déjà une initiation pour vérifier que l'élève va vraiment vers cet instrument-là plutôt qu'un autre, parce qu'après, les places sont limitées. Il faut donc vraiment offrir les places à ceux qui seront les plus à même d'aller le plus loin dans cette formation. C'est une demande des professeurs, qui ont travaillé avec Véronique CAMBON, pour pouvoir peut-être faire une petite présélection, une initiation pour au moins aider les élèves à déterminer leur choix plus définitif.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que le Conservatoire serait bien mieux en intercommunalité. Ce n'est pas le cas. Il faut donc qu'on travaille de notre côté avant de pouvoir le rendre possible. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu la délibération n°2021-84 du Conseil municipal du 12 juillet 2021 relative à la modification du règlement intérieur du conservatoire municipal de musique et de danse, et notamment l'article 47 portant sur la tarification,  
Vu la décision n° 21-96 du 23 avril 2021 portant sur la fixation des tarifs du conservatoire municipal de musique et de danse,  
Considérant l'analyse de l'évolution des inscriptions pour l'année 2021/2022 au conservatoire municipal de musique et de danse,  
Considérant l'inadéquation entre l'offre d'initiation musicale et les tarifs existants,  
Considérant la nécessité de créer un nouveau tarif,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation d'un nouveau tarif ci-annexé pour le conservatoire municipal agréé de musique et de danse.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité cette proposition.

**Pour l'adoption : 34**  
**Contre l'adoption : 0**  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

#### **2021 – 125. INTEGRATION DU PROJET DES THERMES DE SAINT-SALOINE DANS LE DISPOSITIF « PLAN AQUEUDUC » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la six. On part d'un problème de sécurité et on finit sur les thermes. Je passe la parole à Philippe CREACHCADEC.

**Monsieur CREACHCADEC** : Bonsoir, Mesdames. Bonsoir, Messieurs. Concernant les thermes, en tant qu'adjoint à la sécurité, j'ai été sollicité à plusieurs reprises pour des problèmes de sécurité,



en particulier des enfants qui jouaient dans les thermes en se mettant eux-mêmes en danger, voire une fréquentation nocturne qui n'était pas souhaitée.

J'ai donc provoqué plusieurs réunions en interne pour réfléchir à la sécurisation du site. Puis, en externe, nous avons invité les habitants et les usagers du site pour discuter des modalités d'usage de celui-ci.

En ce moment, nous avons une réflexion avec les services de l'État pour sécuriser ce site. Au-delà de cette urgence, la valorisation patrimoniale du site est apparue. Comme vous le savez, les thermes sont l'aboutissement des aqueducs. C'était l'un des points finaux des aqueducs, de l'eau qui arrivait par les aqueducs.

Il convient donc de mettre en avant ce site, au même titre que les aqueducs gallo-romains de notre territoire. Un plan aqueduc piloté par l'agglomération met en avant les aqueducs gallo-romains de notre territoire. À ce jour, trois sites sont concernés : la Grand-Font sur la commune du Douhet, la Source à Vénérand et le Pont des Arcs situé à Fontcouverte dans le golf de la ville de Saintes.

Je propose donc au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches avec l'agglomération pour permettre l'intégration des thermes de Saint-Saloine dans le plan aqueduc.

**Monsieur DRAPRON** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MARTIN.

**Monsieur MARTIN** : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Juste une petite question sur la dernière phrase que je lis : « relier l'Aqueduc gallo-romain aux thermes de Saint-Saloine est le moyen de recréer le parcours complet d'adduction d'eau dans un ensemble touristique cohérent et logique ».

**Monsieur DRAPRON** : L'aqueduc amenait l'eau en ville, et notamment aux thermes. C'est un parcours touristique. Encore une fois, c'est peut-être le fait de pouvoir se parler avec l'agglomération. On avait quand même un aqueduc qui était classé entièrement. C'était en 2011. C'était Jean ROUGER qui avait fait en sorte qu'on puisse être classé sur un site remarquable – il est unique en France –, d'avoir un site comme cela classé entièrement sur l'aqueduc, mais cela s'arrêtait aux portes de Saintes. Pourquoi ? Il n'y avait pas d'explication logique, alors que le tourisme ne s'arrête pas aux portes de Saintes.

Sur ces thermes, nous l'avons vu d'abord sur le prisme de la sécurité, parce qu'on avait été alertés, comme le disait tout à l'heure Philippe, par les citoyens. Des gens prenaient des risques. Certains riverains disaient : « Comment se fait-il que ce site ne soit pas mieux mis en valeur ? »

Aujourd'hui, j'ai besoin qu'en tant que Maire de Saintes, on m'autorise à consulter l'agglomération pour que l'on puisse raccrocher les thermes de Saint-Saloine au projet aqueduc afin que l'on puisse remettre en valeur notre patrimoine, là encore d'un point de vue touristique et patrimonial.

Pour cela, il fallait que l'on puisse déjà, sous le prisme de la sécurité, faire des travaux et mettre en sécurité le site. Si vous m'autorisez à le faire, Madame BENCHIMOL, par ma signature en fin de délibération, c'est de pouvoir parler avec l'agglomération. Puis, ce sera de pouvoir acter que l'agglomération accepte, dans son plan patrimonial des aqueducs, d'y insérer les thermes.

**Monsieur MARTIN** : On est bien d'accord. C'était simplement dans la formule : « recréer le parcours » ou « créer un parcours touristique suivant l'adduction d'eau dans un ensemble cohérent ». Je pense qu'on comprend mieux. C'est tout.



**Monsieur DRAPRON** : Pas de problème. Je suis d'accord avec vous. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur ROUDIER.

**Monsieur ROUDIER** : Bonsoir, Mesdames et Messieurs. En 2011, effectivement, je me souviens. J'ai fait partie des élus qui ont poussé ce dossier, en tout cas qui ont soutenu les décisions et les discussions qui avaient lieu à l'époque, parce que cela me semblait tout à fait logique. Quand on parle de territoire de la communauté d'agglomération, il est quand même assez inimaginable qu'effectivement, une partie de Saintes et de son patrimoine ait été évitée, notamment cet aqueduc. Qu'on ne dise pas qu'on ne discute pas avec les gens ou qu'on ne discute pas entre nous. Cette histoire d'aqueduc et de thermes est la finalité et c'était tout à fait logique. Le vote positif va donc suivre, bien entendu.

**Monsieur DRAPRON** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29

Considérant que le « Plan Aqueduc », lancé en 2011 par l'Agglomération de Saintes, avait pour objectif de réhabiliter 13 sites ciblés, sans recherche de mise en touristicité. Les travaux, d'un montant prévisionnel de 3M€, ont débuté en 2018 sur 3 sites principaux : Vénérand, Fontcouverte, Le Douhet,

Considérant que la ville de Saintes en collaboration avec les associations du patrimoine a la volonté de travailler à la revalorisation des thermes de Saint-Saloine, notamment auprès du grand public,

Considérant que les découvertes archéologiques ont mis en exergue la qualité du site et que la fonction originelle de l'Aqueduc était d'alimenter la cité de Saintes en eau courante, la Ville de Saintes a la volonté d'intégrer dans le plan « Aqueduc » les sites de la ville, dont notamment les thermes de Saint-Saloine,

Considérant que cette valorisation serait menée selon 3 axes dont la mise en œuvre reste à préciser :

- L'aménagement urbain du site pour délimiter la partie patrimoniale à protéger de la partie enherbée qui conserverait sa fonction de lieu de promenade,
- Une action de sensibilisation/communication pour rappeler les règles d'usage du site afin de permettre la bonne identification de chaque espace thermal,
- La mise en œuvre d'un chantier de nettoyage du bas avec fouilles, en étroite collaboration avec la société d'archéologie et les services du département.

Considérant que relier l'Aqueduc gallo-romain aux thermes de Saint-Saloine est le moyen de recréer le parcours complet d'adduction d'eau dans un ensemble touristique cohérent et logique,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer tout document facilitant l'intégration et la valorisation des thermes de Saint-Saloine dans le dispositif « Plan Aqueduc », mis en œuvre par la Communauté d'agglomération de Saintes.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

## **2021 – 126. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) SAINTES COGNAC**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la délibération numéro 7. Il s'agit là de faire comme nos homologues de Cognac. C'est de mettre fin au SIVU qui nous liait avec Cognac. Le SIVU est un



servent à rien.

Syndicat intercommunal à vocation unique qui avait été créé en 2010 – je crois –, de mémoire, et qui reliait Cognac, Saintes et Rochefort avec un but de trouver ensemble des opportunités de collaboration touristique et autres, sauf que force est de constater que cela ne sert pas à grand-chose, d'autant qu'on est tous les premiers à demander à l'État d'arrêter de mettre des choses en place qui ne

J'ai rencontré Morgan BERGER, qui est le maire de Cognac, que je connais très bien, qui est un ami. On a décidé tous les deux qu'il n'était pas la peine que l'on ait besoin d'un SIVU pour discuter et organiser avec nos deux villes les collaborations.

C'est déjà commencé et on ne s'arrête pas là, puisque là aussi, on a travaillé à étendre nos relations au niveau de notre belle région. Moi, c'est plutôt Poitou-Charentes – vous le savez –, mais maintenant, c'est Nouvelle-Aquitaine. On va se rencontrer très prochainement avec Xavier BONNEFONT, le Président de l'agglomération d'Angoulême, Jérôme SOURISSEAU, celui de Cognac, Vincent BARRAUD, celui de Royan, et moi-même, à Angoulême, tous les quatre, pour établir un acte fort. C'est celui de pouvoir travailler tous ensemble.

On ne va pas créer d'usine à gaz. On ne va pas créer de SIVU ou quoi que ce soit. On va juste créer les moyens de réussir, c'est-à-dire de se rencontrer le plus possible ensemble et surtout de travailler en collaboration les uns avec les autres, et pas les uns contre les autres. Il ne s'agit pas de faire la même chose qu'à Cognac ou Angoulême. Il s'agit de faire différemment, parce que c'est différent chez nous et que les autres nous aident.

On est parti sur une dynamique d'entente et de resserrer les liens. Je le disais tout à l'heure. On parle de Nouvelle-Aquitaine. C'est une très grande région. C'est une région qui a la taille d'un pays, avec six millions d'habitants. Autant vous dire que, dans le Pays basque, ils ne parlent pas la même langue que nous. C'est très compliqué.

On a bien compris, en tout cas dans le fonctionnement politique de cette région, qu'il vaut mieux être plus gros, plus fort pour pouvoir discuter avec le Président de la région. En discutant tous les quatre ensemble, en défendant tous les quatre ensemble nos territoires, on a plus de chances de faire aboutir les choses et de pouvoir peser dans la politique régionale.

C'est donc un acte fort. On se rencontre au début du mois prochain pour se rencontrer officiellement, lancer cette collaboration tous les quatre pour que nous puissions être vraiment en proximité les uns des autres. Je crois que la clé de la réussite est là. C'est de se parler d'hommes à hommes. Nos élus seront tous conviés dans leur discipline, dans leur délégation à se côtoyer pour qu'on puisse faire en sorte que notre territoire, nos territoires soient gagnants.

On vous propose donc de dissoudre ce syndicat. On s'est même aperçu qu'on payait une assurance. On se demande encore pourquoi. Il s'agit donc de revenir à des choses plus terre à terre. Monsieur MACHON.

**Monsieur MACHON** : Monsieur le Maire, vous avez répondu à ma première question qui était : est-ce que c'est la mort annoncée de l'entente entre Saintes et Cognac ? Vous venez de répondre en disant non et j'en suis ravi, parce qu'effectivement, l'entente entre Saintes et Cognac est extrêmement importante. Nous avons des liens extrêmement étroits avec le maire de Cognac, mais pas seulement, entre adjoints et entre les DGS et les services. Cognac est une ville de proximité. Beaucoup de gens habitent Saintes et travaillent à Cognac et inversement. Ces échanges-là sont donc cruciaux. C'est la Saintonge. Il faut bien le rappeler.

Je suis également ravi de vous entendre dire que vous allez travailler avec d'autres communautés d'agglomération, en gros de Royan jusqu'à Angoulême. Espérons que vous pourrez descendre jusqu'à Jonzac de manière à former ce que j'appelais autrefois : « la grande Saintonge » et qui



permet d'avoir un poids économique beaucoup plus important au sein de la région. Vous me voyez donc tout à fait ravi que cette direction-là soit prise.

J'ai par contre une question technique. C'est que, dans le SIVU, qui était aussi l'occasion un peu formellement de nous rencontrer, nous éditions chaque année une brochure qui recensait les différents événements, à la fois de Saintes et de Cognac, et qui servait à la fois pour la présentation d'événements culturels, mais également comme brochure, support touristique. C'était financé entre les deux villes. Est-ce que vous comptez maintenir dans une structure quelconque cette brochure commune, qui était appréciée, dans les années à venir ?

**Monsieur DRAPRON :** Oui, évidemment, mais on s'est dit que cela ne servait à rien d'avoir un syndicat pour juste porter une brochure. On va évidemment poursuivre cette chose-là, parce que cela fonctionne entre les deux villes. Là, c'est du conventionnement pur et simple. On n'a pas besoin de brochure.

Pour préciser, vous avez raison. On parle aussi avec la Haute-Saintonge, mais là, c'étaient les agglomérations qui se reliaient entre elles. Pour rappel, on travaille en très grande proximité avec Jonzac, Royan, Saint-Jean-d'Angély, Boscammant pour défendre notre hôpital. Nous étions les cinq présidents ensemble encore dernièrement, parce qu'on a une vive inquiétude sur l'avenir des hôpitaux et on se bat tous ensemble pour l'hôpital.

Là, il s'agit de réunir les agglomérations. Jonzac n'étant pas une agglomération, ils ne sont pas dans le lien, mais évidemment que, nous, Charentais-maritimes... Jonzac, ce sont des gens avec qui on discute très souvent. J'ai l'occasion de voir le Président BELOT assez régulièrement. On connaît tous son dynamisme sur son territoire. Il fait partie des gens qu'on regarde, mais avec qui on discute surtout.

Là, le sujet est vraiment un sujet agglomération, avec les compétences des agglomérations, parce que – vous le savez – tout cela est aussi lié aux compétences. Pour le SIVU, je pense que c'est une coquille plutôt vide aujourd'hui, qui alourdit la chose administrative. On peut faire tout cela sans avoir un syndicat avec des élus qui sont élus pour y siéger, alors qu'on n'édite qu'un seul document. On simplifie les choses. Monsieur CATROU.

**Monsieur CATROU :** Une question simple : est-ce qu'il y a des conséquences sur des personnels ?

**Monsieur DRAPRON :** Absolument pas. Non. Monsieur MAUDOUX.

**Monsieur MAUDOUX :** J'ai bien entendu vos remarques sur l'alliance d'hommes à hommes, entre plusieurs élus. Néanmoins, notre position est quand même qu'une ville comme Cognac – Monsieur MACHON le rappelait avec justesse – est très importante dans son développement, comme pour Saintes. Ce syndicat, quelque part, de façon symbolique, marquait une entente particulière avec Cognac, qui nous semble plus qu'intéressante, nécessaire. En mettant fin à ce syndicat, vous envoyez un signe politique, même si vous le contrebalancez par une union avec d'autres villes plus loin, qui nous semble négatif.

De plus, sur cette liaison d'hommes à hommes, je pense quand même – et je pense qu'on partage autour de moi dans notre groupe d'opposition ce point de vue – que cela mériterait peut-être un chargé de mission en commun ou une structure plutôt que vous preniez tout en main encore une fois sur ce dossier.

**Monsieur DRAPRON :** Pour vous dire les choses, nous sommes les deuxièmes à dissoudre. Cognac a voté le mois dernier la dissolution du SIVU. Ils ne sont pas plus attachés que nous à ce système. Déjà, eux ont voté la dissolution. Rochefort est partie depuis belle lurette. Là, si nous votons contre la dissolution, je ne sais pas comment on fait.



**Monsieur MAUDOUX :** Je suis d'accord, mais ce que je voulais dire, c'est que vous constatez que c'était une coquille vide, mais peut-être qu'en tant qu'élus depuis un an, vous auriez pu réanimer cette coquille vide et lui redonner un sens, un élan.

**Monsieur DRAPRON :** On fait bien mieux que cela, puisqu'on la réanime à quatre.

**Monsieur MAUDOUX :** J'ai bien entendu.

**Monsieur DRAPRON :** Nos liens sont plus des liens d'agglomération : économie, tourisme, mobilité. Tout cela, ce sont des liens d'agglomération. On a suffisamment de services dans les agglomérations avec nos cabinets respectifs pour ne pas avoir en plus un chargé de mission qu'il va falloir qu'on partage en nombre d'habitants. A chaque fois, c'est : « Combien est-ce que tu as d'habitants ? Cela coûte un euro de l'habitant. Toi, cela te coûte... » Ce sont des usines à gaz.

Pardon, mais là, c'est de la simplification administrative. On a suffisamment dans nos agglomérations les moyens les uns les autres pour pouvoir travailler avec nos moyens actuels sans que cela coûte un euro supplémentaire ni aux uns ni aux autres et de faciliter la discussion et le travail ensemble. En fait, c'est cela qu'on veut mettre en place.

**Monsieur MAUDOUX :** Je suis d'accord sur le fait que cela doit effectivement passer au stade de l'agglomération. Vous annoncez que vous n'allez pas recréer la même structure au niveau des agglomérations, mais quand même des liens particuliers avec les services, et pas uniquement entre...

**Monsieur DRAPRON :** C'est évident. Quand on travaillera sur la mobilité, ce sont nos services mobilité qui seront avec nous. Quand on parlera de tourisme, ce sont les OT qui seront avec nous. Quand on parlera d'économie, ce sont nos services qui seront avec nous. On impulse la politique et, après, ce sont les services qui mettent en musique notre politique. Madame LAURIBE.

**Monsieur MAUDOUX :** Dans ce sens, je vous rejoins.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** J'ai une question. Si vous ne me coupez pas la parole, j'irai jusqu'au bout de ma question.

**Monsieur DRAPRON :** Promis.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** C'est très bien. S'il y a moins de cynisme et plus de temps de parole, j'apprécierai. Dans la balance que vous nous montrez, il y a 49 522,84 euros en solde au 31 décembre 2020. Respectivement, Saintes et Cognac vont récupérer 12 380,71 euros. Si l'on additionne les deux sommes, cela fait 24 000 euros. Où sont les 25 000 euros qui restent ? C'est le bilan au 31/12/2020. J'imagine que si vous dissolvez ce SIVU... Vous avez dit avec cynisme que je vous donnerai peut-être l'autorisation. Je vois que, de toute façon, vous ne tenez pas compte de mon avis. Vous n'avez donc pas besoin de mon autorisation. Quels seront les comptes en 2021 ? Donc, deux questions. Où sont les 25 000 euros et quels seront les comptes en 2021 ?

**Monsieur DRAPRON :** Je vais passer la parole à Philippe CALLAUD.

**Monsieur CALLAUD :** Je tiens à vous rassurer. D'abord, nous allons faire des économies grâce à ce vote que nous allons prendre ce soir, puisque nous n'allons pas payer une assurance pour rien.

Sur les sommes qui sont partagées, d'abord, les 25 000 euros représentent le compte de liquidation, parce que quand on liquide un syndicat, une société, une association, il y a toujours des comptes de liquidation. Ensuite, on se partage le boni. C'est pour éviter ce genre de sport



comptable que l'on va mettre un terme à une situation qui n'a plus d'intérêt, qui était évidente en 2010 avec Rochefort et Cognac, mais maintenant, qui n'a plus d'intérêt à exister.

**Monsieur DRAPRON** : Ils sont liquidés. C'est la liquidation. Ce sont les mêmes. C'est la liquidation. Il n'y a rien de plus. Cela ne bouge pas. En fait, c'est un encéphalogramme plat. Cela ne bouge pas, le SIVU. Là, il y a de l'argent. On dissout. On partage le boni et point final. On travaille d'une autre manière, tout simplement.

**Monsieur CALLAUD** : Il n'y a pas eu de budget en 2021.

**Monsieur DRAPRON** : Il n'y a pas eu de budget. Jean-Pierre ROUDIER.

**Monsieur ROUDIER** : C'est ce que j'allais dire. Sur 2021, *a priori*, pas de budget alloué. Donc, pas de sommes à redistribuer. J'ai une question. Entente et discussion entre différentes agglomérations, cela me semble très intéressant. Par contre, est-ce qu'on ne met pas la charrue avant les bœufs ? La discussion débute. Est-ce qu'il ne fallait pas attendre qu'on officialise cette union plus ou moins pour supprimer l'entente Saintes-Cognac, qui est quand même ancienne. L'entente entre les deux communes et les deux collectivités peut vivre sans forcément ce SIVU, mais on anticipe peut-être un peu trop. Après, on pouvait le réanimer aussi jusqu'à ce que l'entente officielle des quatre ou cinq agglomérations soit mise en place.

**Monsieur DRAPRON** : Attention. Il y a une entente officielle qui va être bientôt dans les journaux, mais l'entente officieuse a commencé il y a un an. Depuis un an, on a déjà échangé avec les uns et les autres sur nos visions de territoire et comment on pouvait travailler les uns avec les autres. Là, on ne commence pas. Tant que ce n'est pas paru dans le journal, on n'a pas commencé, mais si. La partie officieuse existe.

Morgan BERGER était avec moi au Salon des antiquaires, parce que c'est un fana d'antiquités. Nous avons passé la journée ensemble. Quand il y a besoin d'être en contact avec Morgan... On a échangé très dernièrement sur l'action Cœur de ville. On a échangé très dernièrement sur le tourisme. On est en proximité.

En fait, on allume un téléphone et on s'appelle. On n'attend pas d'avoir une réunion. Je ne sais pas comment cela marche chez les autres, mais les agendas, c'est juste compliqué. Les agendas à deux, c'est compliqué. À quatre, cela devient impossible. Si on doit avoir une journée typique comme cela... On fait au fil de l'eau. On a trouvé une journée pour lancer officiellement les choses, mais régulièrement, je vois Xavier BONNEFONT. Je rencontre Patrick MARENGO, le maire de Royan, Vincent BARRAUD. Tout cela, de façon informelle, existe déjà depuis longtemps.

Puis, je ne suis pas le seul. Les élus de l'agglomération se voient entre eux. Il n'y a pas que les présidents. Les élus qui ont des délégations au niveau des agglomérations se voient dans les réunions partagées. Il y a donc déjà beaucoup d'échanges entre les uns et les autres. Monsieur MAUDOUX.

**Monsieur MAUDOUX** : Nous avons l'intention de voter contre. Suite à vos explications, je pense que nous ne nous opposerons pas à cette délibération.

**Monsieur DRAPRON** : Merci beaucoup. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Merci.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5212-33, L. 5211-25-1, L. 5211-26, L. 5212-33 et 34,



Vu l'arrêté préfectoral n°98-3931-DRCL B2 du 31 décembre 1998, portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Réseau de Villes Cognac-Océan »,  
Vu l'arrêté préfectoral n°12-1251-DRCTE-B2 du 29 mai 2012 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – Réseau de Villes Saintes – Cognac,  
Vu la délibération n°2021.113 du Conseil Municipal de la Ville de Cognac en date du 23 septembre 2021,

Vu la délibération n°21-05 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Réseau de Villes Cognac-Océan » en date du 22 octobre 2021 relative à la dissolution du SIVU,  
Vu les statuts du SIVU Réseau de Villes Saintes-Cognac, notamment son article 14 portant sur la dissolution,  
Vu les documents comptables présentés au Comité syndical, et les délibérations du 22 octobre 2021, adoptant les Compte de Gestion 2020 et Compte Administratif 2020,

Considérant le contexte et l'évolution des projets du SIVU, comme exposé ci-dessous :

Sur la base des statuts en vigueur du SIVU Réseau de Villes Saintes-Cognac, les deux villes sont membres solidaires d'une structure administrative dont l'objet porte « le développement des échanges et coopérations dans le cadre d'une démarche de Réseau de Villes ».

A ce titre, plusieurs projets communs ont été développés à travers le syndicat, notamment :

- La réalisation de spectacles et événements culturels se déroulant sur les territoires de deux villes ;
- Des concours ou animations commerciales ;
- Ou encore la réalisation depuis plusieurs années du guide de l'été, publication distribuée à la population (offices de tourisme et boîtes aux lettres) les programmes estivaux de Saintes et de Cognac.

D'autres idées de collaboration avaient été identifiées ces dernières années (de type publications Ville Art et Histoire, promotion « partagée » des musées, etc.) qui n'ont pas abouti, notamment suite à des transferts de compétences, les Agglomérations n'étant pas membres du SIVU... ce qui était de compétence municipale à Cognac était de compétence communautaire à Saintes, et vice versa.

Par conséquent, les actions financées par le Réseau de Villes ces dernières années ont porté sur des spectacles et le Guide de l'été, comme en atteste le dernier budget 2020 voté (tableau en annexe) – crédits fêtes et cérémonies (spectacles) et catalogues et imprimés (guide).

Au-delà de l'intérêt de la démarche collaborative, son portage par une structure administrative dédiée de type « syndicat intercommunal » obligeant alors à la tenue d'assemblées délibérantes, du vote d'un budget annuel, de l'approbation des comptes, etc....ainsi que le constat de frais inhérents à cette structure (informatique, assurance, charges administratives, etc.) a posé question aux nouvelles équipes municipales installées en juillet 2020.

A ce titre, il est précisé que les comptes 2020 et le budget 2021 n'ont pas été approuvés par le comité syndical dans les délais impartis (avant le 30 juin 2021).

Après échanges sur le sujet entre les deux villes, il semble que la collaboration et l'échange pourraient se faire sans le maintien de la structure administrative Réseau de Villes, dans le cadre de liens plus ou moins formels en fonction des opportunités de collaboration.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L. 5212-33 et 34 énonce les différentes hypothèses selon lesquelles les syndicats intercommunaux peuvent être dissous,

Considérant ainsi, qu'un syndicat intercommunal peut être dissous de plein droit par consentement de tous les conseils municipaux intéressés, ce qui sera le cas après délibérations concordantes des conseils municipaux des villes de Saintes et de Cognac,

Considérant à ce titre, l'article 14 des statuts reprend les cas de dissolution du SIVU,

Considérant que le SIVU ne détient aucun bien qui se trouverait de fait en indivision,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la dissolution du SIVU Réseau de Villes Saintes Cognac pour les raisons invoquées et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cet objet, notamment la saisine du Représentant de l'État en vue de la demande de prise d'un arrêté de dissolution sur la base du constat des délibérations des villes de Saintes et Cognac.
- Sur l'approbation d'arrêter le décompte dit « boni de liquidation » dans la comptabilité municipale après validation de la DGFIP (Saintes, en lien avec celle de Cognac), sur la base du Compte Administratif 2020 du SIVU, voté en comité syndical du 22 octobre 2021 ;



- Sur la prise en charge sur le budget municipal à hauteur de 50 %, à parité avec la Ville de Cognac, les éventuels derniers engagements financiers du SIVU Réseau de Villes de 2021 qui s'imposeraient à lui du fait d'une déclaration tardive d'intention de dissolution ;
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou son représentant, de façon générale et non limitative, à signer tout document de toute nature nécessaire pour procéder à la dissolution dudit SIVU.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à la majorité ces propositions.

**Pour l'adoption : 30**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 4** (MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de ARNAUD Dominique)

**Ne prend pas part au vote : 0**

## **2021 – 127. RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la délibération numéro 8. Il s'agit du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'agglomération. Vous le savez, tous les ans, avant le 30 septembre, le Président de l'agglomération doit adresser aux maires de l'agglomération son rapport d'activité, le but du rapport étant de retracer les activités de l'année. Là, c'est l'année 2020.

Évidemment, en 2020, on ne va pas refaire encore l'histoire de cette année un peu particulière, mais il y a eu, en plus de la crise sanitaire, des élections qui ont rebattu les cartes des élus communautaires. Donc, de nouveaux élus, un nouvel exécutif. Tout le monde travaille et a pris à bras-le-corps ses délégations.

Malgré tout, des choses se sont faites. Il y a donc un rapport d'activité qui vous est présenté, qui va parler d'éducation, d'économie, de mobilité, de politique de la ville, de l'habitat et des déchets, tous ces sujets sur lesquels nous travaillons avec les agents de l'agglomération et au travers de différents projets structurants pour le territoire. Il y a le nouveau siège qui est en cours d'achèvement. On a parlé des aqueducs. Il y a un projet de nouvelle déchetterie. Là, déjà, on va faire des travaux dans les déchetteries existantes. Il y a une nouvelle piscine.

Il s'agit dans ce rapport de retracer ce qui a été fait dans l'année 2020 de la façon la plus exhaustive possible, mais aussi la plus lisible possible. Je voudrais en profiter pour féliciter – ce sont des agents de l'agglomération – les deux jeunes femmes qui sont arrivées à la communication de l'agglomération, au service communication, qui ont pris en main de façon remarquable et rapide l'élaboration de ce rapport d'activité. Elles nous ont sorti un produit qui est quand même très satisfaisant, très lisible et qui permet de retracer malgré tout cette année de la façon la plus exhaustive possible.

Je sais que vous avez tous lu avec beaucoup d'attention ce rapport d'activité. Est-ce que vous avez des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous prenons acte du fait que je vous ai transmis ce rapport d'activité. Est-ce que quelqu'un est contre le fait que l'on prenne acte ou s'abstient ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-39 lequel prévoit « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération



intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Considérant le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour 2020,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte :

- De la communication du rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

### **2021 – 128. RAPPORTS D'ACTIVITES SUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2020 – EAU17**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la délibération numéro 9, qui est le rapport d'activité, cette fois, du service public de l'eau. Je transmets la parole à François EHLINGER, qui est notre vice-président à Eau 17.

**Monsieur EHLINGER** : Bonsoir tout le monde. C'est un peu le bis repetita, c'est-à-dire que c'est effectivement un rapport. Vous savez qu'il y a obligation pour le Maire, aux termes du Code général des collectivités territoriales, de présenter en Conseil municipal le rapport qui lui a été fourni par le gestionnaire de l'eau dans les neuf mois qui suivent la clôture des activités. Ce rapport nous a donc été transmis et on vous le transmet. C'est un gros pavé de 450 pages, modestement. J'espère que vous avez eu le courage de le lire.

Vous savez qu'Eau 17 ou plus exactement l'agglomération a en charge normalement tout ce qui traite de l'eau, c'est-à-dire aussi bien la production d'eau potable que l'assainissement. L'agglomération a transmis à un syndicat mixte, qui est donc Eau 17, le soin de gérer cette filière eau, laquelle a elle-même donné des délégations.

Ce rapport nous explique donc où on en est en termes de gestion d'eau pour toute l'année écoulée et pour l'avenir, c'est-à-dire les projections à venir. C'est ce que vous avez dans ce rapport. J'attends vos questions éventuelles sur ce sujet.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des questions ? Madame BENCHIMOL et Monsieur CATROU. Madame BENCHIMOL.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Je voulais juste poser une question sur les traitements des recherches de fuites sur les canalisations. Ce qui avait été mis en œuvre dans la précédente mandature, c'étaient des compteurs intermédiaires pour localiser où étaient les fuites. Est-ce qu'il y a une stratégie pour améliorer les canalisations, puisqu'elles perdent l'équivalent d'une piscine de quarante mètres cubes par kilomètre et par jour ? C'est donc énorme.

**Monsieur EHLINGER** : C'est effectivement un souci constant d'Eau 17 et de ses délégataires, en particulier RESE, qui font un gros travail de ce côté-là avec, d'un côté – Monsieur ROUDIER connaît bien cela –, la notion des sous-compteurs, mais également des auscultations régulières de toutes les conduites. C'est un gros travail. C'est régulier. C'est systématique, avec un repérage effectivement, non seulement des fuites, mais aussi des zones de fragilité.



C'est l'un des soucis que nous avons sur Saintes, à savoir que le réseau est vétuste. Effectivement, il connaît des fuites importantes, qui sont quand même de plus en plus réduites, parce qu'il y a un gros travail qui est fait, mais il y aura et il y a encore de gros investissements à faire, très gros, parce qu'effectivement, ce sont des réseaux qui ont été laissés à l'abandon, si je puis dire, ou très peu entretenus depuis au bas mot quarante ans.

Vous comprenez bien que c'est énorme. La tâche qui nous attend est considérable et le coût que cela va représenter est également considérable, avec les conséquences que cela va avoir sur le prix de l'eau. Il ne faut pas se tromper. Comme le disait Monsieur NEVEU il y a quelques années ici même, l'eau paye l'eau. Je pense que, cela, il faut bien le comprendre, parce que cela va être quelque chose d'incontournable.

**Monsieur DRAPRON** : C'est clair. Monsieur CATROU.

**Monsieur CATROU** : Oui. Je pense que la gestion de l'eau est un enjeu stratégique et que toutes les collectivités doivent conserver leur capacité à gérer l'eau. Je voulais simplement évoquer une proposition que je fais au Conseil municipal. Je ne sais pas si c'est le moment, ni exactement l'endroit, mais je pense que la municipalité, la mairie peut exprimer une solidarité particulière avec le problème de l'eau, en particulier en proposant la gratuité des premiers mètres cubes aux personnes les plus en nécessité, tout simplement parce que les premiers mètres cubes d'eau, ceux qui sont gratuits peuvent permettre aux personnes en difficulté de vivre un peu plus dignement, à savoir que l'on puisse simplement se laver ou cuisiner.

Cela me paraît être un élément qui devrait être discuté. Nous l'aurions proposé si nous avions eu la majorité. On l'aurait mis en place, mais je sais aussi votre sensibilité sur ces problèmes-là et on peut peut-être avancer là-dessus.

**Monsieur DRAPRON** : Entre le proposer et le mettre en place, il y a quand même un monde.

**Monsieur CATROU** : On propose d'abord et, après, on met en place.

**Monsieur DRAPRON** : François connaît très bien ce sujet-là, notamment la gestion de l'eau et la gouvernance de l'eau.

**Monsieur EHLINGER** : C'est un peu compliqué. Vous savez que, dans le prix de l'eau, vous avez deux parties, ce qu'on appelle : « la part fixe » et la part variable. Sur la part fixe, cela paraît difficile, parce que la part fixe est ce qui est lié au compteur, c'est-à-dire tout ce qui est le branchement, tout ce qui est la gestion de l'apport de l'eau, tout ce qui est la purification de l'eau.

Le seul niveau sur lequel il y aurait moyen de jouer, ce serait sur la part mobile, variable, mais cela ne dépend pas de nous, me semble-t-il. Vous savez que l'eau est gérée par le syndicat et que le syndicat regroupe quarante ou cinquante maires et collectivités. Il y a 395 communes qui font partie d'Eau 17. Cela pourrait être soumis. Pourquoi pas, d'ailleurs ?

C'est difficile. Je ne veux pas faire peur, mais en dehors du fait que nous allons avoir des frais extrêmement importants, aussi bien pour l'eau que pour l'assainissement, en plus, mauvaise nouvelle, la crise de la Covid a provoqué un enchérissement considérable de tout ce qui concerne la technicité, c'est-à-dire l'électricité, les énergies, l'essence, etc., le prix de la robinetterie, le prix des tuyaux. Tout va connaître une inflation. C'est déjà lancé. C'est une inflation massive.

J'étais ce matin à la réunion, au comité. C'était impressionnant de voir comment, brutalement, tout monte en flèche, parce que la majorité de ces choses-là est détenue par les Chinois, tout bêtement. Il y aurait une pénurie qui fait que tout va énormément augmenter.



Eau 17 a décidé de prendre en charge sur la part fixe justement une partie de cette inflation de façon à ce que ce ne soit pas répercuté sur le consommateur, mais j'ai bien peur que, si on leur demande en plus de faire une gratuité pour les premiers mètres cubes, ce soit financièrement très difficile, même si les comptes d'Eau 17 sont vraiment excellents. C'est tout ce que je peux répondre. Il y a un véritable enjeu dans les prochaines années, mais en tout cas, dans l'année qui vient, 2021 et 2022, cela va être très dur.

**Monsieur CATROU** : Je suis heureux qu'on discute de cela, parce que la proposition que je fais ne s'applique pas qu'au Conseil municipal de Saintes. Des personnes qui ont besoin d'eau gratuite, il y en a partout sur le territoire. Ce que dit François EHLINGER me conforte un peu dans mes convictions. C'est qu'une décision politique, un vrai choix politique soit fait pour une décision toute solidaire.

Après, sur les difficultés financières systématiquement invoquées, on est quand même dans une logique qu'on connaît bien. C'est qu'on ne peut rien. Je pense qu'au contraire, on peut beaucoup.

**Monsieur DRAPRON** : On ne peut pas rien, sauf que tout ce qu'on peut, on le finance. François a complètement raison. On a été alerté sur le fait que la vision des deux prochaines, voire trois à quatre prochaines années par rapport aux projections sur les travaux, toute la nécessité de remise en œuvre de certains réseaux va être considérablement revue en termes de coûts. Ce qui était étudié en 2018-2019 pour une projection 2020-2025, aujourd'hui, est complètement faussé par cette crise sanitaire, cette problématique des moyens pour faire les choses, des matières premières. Tout cela augmente et cette augmentation a une répercussion.

Après, on a un CCAS très actif, qui fait aussi attention à aider les plus modestes. Comme tu le disais, François, on est quand même près de 400 communes sur le syndicat. Il faut que ce soit le syndicat qui s'empare de cette décision. François, tu pourras peut-être l'exposer en bureau. Après, à eux de s'en saisir ou pas.

**Monsieur EHLINGER** : Je vais le faire, mais ce qu'il faut comprendre également, c'est qu'on est dans une situation un tout petit peu particulière, à savoir que Saintes, jusqu'à présent, payait relativement bon marché l'eau. Par rapport à la collectivité territoriale, c'était vraiment assez net.

À partir du moment où on est rentré dans Eau 17 et dans ce groupe, automatiquement, on ne peut pas demander aux communes limitrophes de payer l'eau des Saintais. Il faut quand même qu'on soit pour le coup solidaire. C'est le principe même d'Eau 17, c'est-à-dire égalité en quelque sorte devant, non pas l'impôt, mais devant l'eau et devant les coûts pour tous les gens, tous les adhérents, ce qui fait qu'actuellement, il va falloir déjà, dans un premier temps, par un lissage, obtenir une augmentation de nos tarifs sur Saintes pour être à égalité avec les autres communes.

Je vais effectivement présenter cela. Je parlerai de cette éventualité, de ce projet. Je pense que ce sera un peu difficile dans le contexte actuel, mais il ne faut pas baisser les bras. Nous allons faire la proposition en bureau. Cela ne va pas se faire du jour au lendemain, en un claquement de doigts, mais peut-être que nous pouvons y arriver.

**Monsieur DRAPRON** : Monsieur MACHON.

**Monsieur MACHON** : Comme vous l'avez évoqué, Monsieur EHLINGER, il y a un défi très important. Les investissements que nous avons vus pour remettre à niveau à la fois le réseau d'eau potable et surtout l'assainissement étaient déjà considérables en 2018-2019. Effectivement, avec l'accroissement du coût des matériaux, ces investissements-là deviennent un véritable défi, notamment pour le syndicat Eau 17. Vous avez aussi rappelé que nous avons un décalage par rapport à d'autres communes et que le lissage était absolument inévitable.



mettre à niveau.

Cela étant, ce problème de l'eau, je pense que nous devons y faire face tous ensemble et il ne me semble pas lever de polémique particulière. Malheureusement, nous n'avons pas le choix que de remettre à niveau des réseaux que, parce qu'ils sont invisibles, l'on a eu tendance dans les années passées à oublier et à ne pas faire les investissements nécessaires pour les

Je pense qu'il pourrait être intéressant – c'est une suggestion que je vous fais – d'organiser une réunion avec les élus et une majorité d'opposition peut-être pour nous présenter avec Eau 17 ce défi, parce que d'un point de vue financier, il est tout à fait considérable et il a bien entendu aussi un impact très fort sur les contribuables, sur les utilisateurs d'eau. Est-ce qu'on peut suggérer que vous puissiez organiser une réunion qui nous permettrait, sur les cinq ans qui viennent, de voir l'évolution, d'abord des travaux qui devraient être entrepris sur la commune et, d'autre part, de l'impact financier, à la fois au niveau investissement et au niveau prix de l'eau.

**Monsieur DRAPRON** : Cela me semble possible. François, qu'est-ce que tu en penses ?

**Monsieur EHLINGER** : Je ne pense pas que Monsieur MINOT, qui est le directeur d'Eau 17, refusera. Au contraire, je crois qu'il est tout à fait favorable à la communication. Je parle de Monsieur MINOT, parce que je ne crois pas que Monsieur DOUBLET soit directement...

**Monsieur DRAPRON** : Je l'appellerai, mais je ne pense pas qu'il s'opposerait à ce genre de réunion.

**Monsieur EHLINGER** : Il faudra en parler avec lui automatiquement, mais je crois qu'effectivement, Monsieur MINOT... C'est même une bonne idée, parce que c'est extrêmement complexe, le problème de l'eau. Cela fait un peu peur, les chiffres. Rien que l'assainissement, de mémoire, je crois que ce sont plus de 40 millions d'euros pour les prochaines années, qui vont être lissés sur au moins... Je parle de décennies, mais cela fait peur comme chiffres. Quand on sait qu'il faut bien payer quelque part, cela veut dire qu'effectivement... Oui. Je suis à peu près certain que Monsieur MINOT se fera un plaisir en quelque sorte...

**Monsieur DRAPRON** : On voit pour cela. Jean-Pierre ROUDIER.

**Monsieur ROUDIER** : Je partage la proposition et la réponse. Je voulais revenir, François, sur ce que tu as dit en préambule. C'est sur la démarche écologique et économique qu'on avait eue avec la mise en place, qui avait reçu l'unanimité, des compteurs de sectorisation. On a couvert le territoire. On s'est rendu compte que l'on ne pouvait pas mettre 20 millions d'euros sur trois ans ou quatre ans. Cet investissement, qui était moindre, permettait effectivement de repérer rapidement sur l'ensemble du territoire – c'est géré par Agur – ces fuites et donc de faire des économies, puisque nous intervenons beaucoup plus vite. C'était un petit investissement par rapport à ce que cela rapporte quelque part, parce que l'eau, c'est la vie et il faut y faire très attention.

Notre deuxième démarche avait été d'être prioritaires sur le captage de Lucerat. Cela ne paraît pas très long comme réalisation pour les gens, mais cela représente plus d'un kilomètre quand même de travaux des deux côtés de l'avenue Kennedy. Mine de rien, cela représentait tout de suite entre 1,2 et 1,3 million d'euros sans la réfection des voiries derrière. On comprend pourquoi, effectivement, depuis quarante ans, les réseaux ont vieilli sans que les gens interviennent vraiment.

On avait mis Lucerat et cette zone de captage en priorité, parce qu'écologiquement, on était en limite et qu'il y avait un déversoir d'orage. Quand l'eau passait par-dessus, elle risquait de s'infiltrer directement et d'amener des choses non souhaitables sur la zone de captage de Lucerat.



Puis, juste pour rappel, une partie des réseaux saintais a quasiment 70 ans. Il y a pas mal de réseaux de 50 ans et il y a encore des réseaux de 70 ans. Le dernier exemple était la rue Saint-Pallais. Quand l'intervention a eu lieu en 2018 ou 2019, dès que l'entreprise approchait à dix centimètres, le tuyau éclatait, parce que c'était d'une fragilité incroyable. Malheureusement, il y en a d'autres sur Saintes, sans parler du plomb et du reste.

**Monsieur DRAPRON** : Madame LAURIBE.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Je remercie les intervenants de tous leurs apports, et en particulier les réponses de Monsieur EHLINGER. J'ai bien noté qu'effectivement, il y avait un gros effort fait au niveau des diagnostics et des contrôles et que la sectorisation permettait d'éviter des fuites et d'intervenir sur les secteurs les plus problématiques, mais le taux de renouvellement des conduites, dont Monsieur ROUDIER dit que, pour certaines, elles ont plus de 50 ans, voire plus de 70 ans, était jusqu'à présent de 0,9 %, c'est-à-dire moins de 1 %. Cela veut dire qu'il faut 100 ans pour renouveler la totalité des tuyaux et que, quand on est arrivé au centième kilomètre au bout de 100 ans, évidemment, ce qui a été renouvelé il y a 100 ans est devenu à nouveau obsolète.

Les recommandations étaient donc que l'on renouvelle, au lieu de 1 %, un peu plus de 2,5 % de taux de renouvellement des canalisations. Pour l'instant, cela n'était pas à l'ordre du jour. Est-ce qu'il est prévu que ce taux soit augmenté ? Si oui, jusqu'à quel niveau et dans quel délai ?

**Monsieur EHLINGER** : Ce n'est pas du tout le taux. Ce qui est certain, c'est qu'effectivement, il y a un gros travail actuellement en cours de réflexion, de recherche, un plan. C'est complexe et multiple, parce que dans le même temps, il faut comprendre également que non seulement il y a ce problème de tuyauterie en quelque sorte, mais également le problème de la protection du captage qui mobilise beaucoup d'énergie et beaucoup d'argent actuellement, puisqu'il est primordial de protéger le captage de Lucerat, qui est aux portes de Saintes, avec tout ce que cela sous-entend de risques de pollution à la fois agricole et industrielle. Ce sont quand même des choses très lourdes.

Effectivement, il y a des plans prévus. Je ne les ai pas là comme cela de façon précise, mais je pourrais facilement apporter ces réponses. C'est extrêmement sérieusement pris en compte. Il y a un gros travail là-dessus. Il y a des commissions de travail. Je fais partie d'un certain nombre de ces commissions, qui, justement, sont là dans le cadre de ce qu'on appelle : « les ressources » en particulier, c'est-à-dire la protection de l'eau, la qualité de l'eau.

En fin de compte, je ne vais pas m'étendre, mais il y a deux niveaux au niveau de l'eau. Il y a un problème de qualité et un problème de quantité. Ce sont les deux challenges à venir qui vont être assez considérables. Bien sûr, il y a la qualité de l'eau, mais il y a la quantité, parce que la population augmente. Les besoins en eau augmentent. Tout ce qui peut permettre de faire des économies... Il y a eu déjà d'énormes progrès faits dans les économies d'eau par les fuites, non seulement sur Saintes, mais aussi sur tout le territoire, mais il y a encore de gros travaux à faire. Il faut tout refaire. Il faut tout reprendre. C'est du travail.

**Monsieur DRAPRON** : Et à la fin de la fin, il y a la station d'épuration. Nous venons de mettre 2 millions d'euros.

**Monsieur EHLINGER** : Et il y a la station d'épuration. Il y aura Diconche qui va également assez rapidement avoir besoin d'une modernisation. Oui, c'est un peu cela. Il y aura le problème des membranes assez rapidement. Il est possible que ces membranes, d'ailleurs, soient abandonnées au profit de lampes à ultraviolets, qui seraient, semble-t-il, largement aussi efficaces et moins onéreuses.



**Monsieur DRAPRON** : Surtout, c'est une nouvelle technologie, parce qu'on avance dans le temps. Monsieur ROUDIER pour terminer.

**Monsieur ROUDIER** : Par rapport à l'usine de Diconche, c'est une question tout à fait personnelle, avec quelques voisins qui ont fait les mêmes remarques que moi. Depuis un certain temps, on a l'impression que l'eau redevient calcaire, comme elle pouvait l'être il y a dix ou quinze ans. On a changé les membranes de filtration lors du dernier mandat. Nous avons parlé de cela plusieurs fois, parce que dans plusieurs budgets consécutifs, il a fallu voter des sommes importantes pour 1,2 million d'euros. C'est important. C'est un sentiment que je partage avec d'autres. Il suffit de regarder sa cuisine, sa salle de bain et les pièces d'eau. Effectivement, on a quand même l'impression que des dépôts calcaires se font à nouveau.

**Monsieur EHLINGER** : J'ai fait le même constat chez moi, effectivement.

**Monsieur ROUDIER** : J'ai une autre question. C'était par rapport au pourcentage. C'était par rapport à ce que disait Madame LAURIBE. On parlait d'un renouvellement de 0,9 %, qui avait été évoqué déjà sous le mandat précédent et qui est toujours valable, sauf que les chiffres sont faussés. Vous avez, depuis 20 ans ou 30 ans, des lotissements qui se sont créés et des extensions, des constructions nouvelles. Du coup, les kilomètres de canalisations se sont rallongés. Il y a beaucoup plus de kilomètres. Du coup, le 0,9 % se trouve un peu faussé par le fait qu'on ait beaucoup plus de kilomètres créés. Ces derniers kilomètres, qui sont dans des matériaux différents – j'espère –, vieilliront beaucoup mieux. Ma première question était sur l'eau calcaire.

**Monsieur DRAPRON** : Merci. Rapidement, François, si tu as une réponse.

**Monsieur EHLINGER** : Les membranes commencent effectivement à montrer des signes de saturation. C'est exact. La décarbonatation se fait, mais il y a effectivement ce problème-là qui est réel. C'est pour cela qu'il faudra trouver des solutions assez rapidement de modernisation de Diconche.

**Monsieur DRAPRON** : Monsieur CATROU. Dernière question, parce que je vous rappelle qu'on a quand même une trentaine de délibérations. Donc, une dernière.

**Monsieur CATROU** : Très rapidement. D'abord, merci pour ces échanges sur l'eau. Je pense qu'il faut qu'on retienne que l'eau est un bien commun, vital. Il est inimaginable que, d'abord, on n'ait pas anticipé. Quand je dis : « on », vous voyez à qui on peut penser, mais c'est que, depuis tant d'années, les gouvernants, à quelque niveau qu'ils soient, n'ait pas utilisé ce don qu'ils ont de l'anticipation et de préparer les investissements. A l'échelle, la nôtre, où on peut gérer ce problème-là, je crois qu'il faut en faire une priorité des priorités pour les habitants de Saintes et d'ailleurs. L'eau, on ne peut pas vivre sans. Et la qualité, et la quantité doivent être là.

Puis, pour finir sur une note pas du tout optimiste, parlons d'écologie. Les fuites entraînent des dépenses en eau, parce qu'on la produit. On la traite et elle fuit. Je crois donc que si Monsieur EHLINGER peut intervenir au niveau d'Eau 17 pour leur dire qu'il faut accélérer les choses...

Je ne voudrais pas être trop insistant, mais ce ne sont pas des demi-mesures dont on a besoin. C'est toute la mesure de la transition écologique qu'il faut prendre. Là, il faut agir fort, très fort et, pour reprendre une formule célèbre, quoi qu'il en coûte.

**Monsieur DRAPRON** : Merci, Monsieur CATROU. Je vous propose de prendre acte de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons pris acte.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-1 et



suyvants,

Vu les rapports d'activités sur l'eau potable et l'assainissement d'EAU 17 joints,

Considérant que ces rapports font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique,

Considérant que par renvoi aux dispositions applicables, les syndicats mixtes doivent établir un rapport annuel d'activités,

Considérant les rapports d'activités sur l'eau potable et l'assainissement transmis par EAU 17 le 28 septembre 2021,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte :

- De la communication des rapports d'activités 2020 sur l'eau potable et l'assainissement d'EAU 17.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication des rapports d'activités 2020 sur l'eau potable et l'assainissement d'EAU 17.

### **2021 – 129. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PROCEDER AUX ENQUETES DE RECENSEMENT ET DETERMINER LES MODALITES NECESSAIRES POUR ASSURER CES ENQUETES SUR TOUTE LA DUREE DE SON MANDAT**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la délibération numéro 10. Philippe CREACHCADEC.

**Monsieur CREACHCADEC** : Comme tous les ans, sauf en 2021 où cela a été annulé au mois de janvier dernier, la ville de Saintes fait l'objet d'un recensement. La ville de Saintes ayant plus de 10 000 habitants, ce recensement est annuel. Il aura lieu en janvier et février 2022.

Pour organiser ce recensement, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un coordonnateur communal principal, un coordonnateur communal adjoint et un agent CORIL, ces personnes étant des fonctionnaires de la ville, et de procéder au recrutement de six agents recenseurs.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer :

- sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder aux enquêtes de recensement pendant toute la durée de son mandat selon les conditions réglementaires en vigueur ;
- sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour désigner chaque année par arrêté le coordonnateur communal principal et adjoint, ainsi qu'un agent CORIL et les agents recenseurs nécessaires pour la préparation et la réalisation des enquêtes, et ce, pendant toute la durée de son mandat ;
- sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents y afférents.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21, R.2151-1 à R.2151-4,  
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, notamment art.22 et 23,



Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,  
Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485,  
Considérant que les communes de plus de 10 000 habitants doivent organiser chaque année les opérations de recensement de la population par sondage sur 8 % de la population totale,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour assurer le bon déroulement des opérations de recensement,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal chargé du pilotage des opérations de recensement et l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne annuelle de recensement qui peut être soit un agent de la commune soit un élu local,

Considérant que le coordonnateur communal est d'assurer un soutien logistique aux personnels chargés du recensement ; il organise la campagne locale de communication, la formation des agents recenseurs avec l'appui de l'INSEE, les encadre et suit leur travail,

Considérant qu'il convient, chaque année, de désigner un coordonnateur communal principal, un coordonnateur adjoint et un agent CORIL de l'enquête de recensement de la population,

Considérant qu'il est nécessaire de confier cette mission au Maire de la Ville de Saintes,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour procéder aux enquêtes de recensement pendant toute la durée de son mandat et selon les conditions réglementaires en vigueur,
- Sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour désigner chaque année, par arrêté, le coordonnateur communal principal et adjoint ainsi qu'un agent CORIL et les agents recenseurs nécessaires pour la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement de la population, pendant toute la durée de son mandat,
- Sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**  
**Contre l'adoption : 0**  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

## VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS

### 2021 – 130. MEDIATION SOCIALE – PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTES A L'ASSOCIATION « MEDIATIONS » EN QUALITE DE MEMBRE FONDATEUR ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la délibération numéro 11. Je vous en ai parlé en propos introductif. Il s'agit de mettre en place la médiation. Je passe la parole à Véronique ABELIN-DRAPRON.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Monsieur le Maire, la délibération qui est l'objet de cette discussion jette les bases d'un service de médiation sociale. C'était, pour rappeler le contexte, une proposition qui était dans le programme de l'équipe municipale. Dernièrement, nous avons, au niveau de l'agglomération, réalisé une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance qui a été coconstruite avec des acteurs du territoire et qui fait état dans son diagnostic d'un manque lié à une présence dans les quartiers et dans le centre-ville, un peu partout en ville, de présence sur l'espace public en termes de médiation, donc avec des professionnels de la médiation sociale.



C'est ce qui vous est proposé ce soir. C'est donc une association mise en place autour de quatre objectifs : amélioration de la cohésion sociale, tranquillité publique, médiation autour de la réussite, donc médiation scolaire, et activités de formation autour de l'insertion professionnelle, c'est-à-dire comment on capte des publics qui, aujourd'hui, ne franchissent pas la porte des partenaires de l'insertion professionnelle pour justement les y accompagner.

Le choix qui vous est proposé ce soir, c'est de s'engager dans une association qui soit partagée avec l'agglomération, la SEMIS et Keolis, qui est le transporteur public de l'agglomération, de manière à avoir une vision globale des problématiques et intervenir de manière partagée.

Ce qu'on vous propose ce soir, c'est de délibérer sur la participation de la ville à cette association Médiations en tant que membre fondateur. C'est de désigner quatre élus que je vous propose : Véronique CAMBON, Philippe CREACHCADEC, Delphine GUENON et moi-même, puisque cette délibération nous autorise à déposer des statuts une fois que toutes les instances auront délibéré... Je voulais donc vous proposer, Monsieur le Maire, de proposer au Conseil municipal que les élus d'opposition qui le souhaitent puissent se positionner, puisqu'il y aura un collège d'experts, pour pouvoir participer au fonctionnement de ce groupement d'employeurs. C'est enfin sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer tout document qui nous autoriserait à mettre en place cette association.

**Monsieur DRAPRON** : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DIETZ.

**Monsieur DIETZ** : Oui. Merci. D'abord, je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir sur une délibération, mais on s'est un peu précipité tout à l'heure sur la délibération concernant le SIVU. Suite à vos explications... En fait, on voulait voter contre au départ, mais par la suite, on voulait s'abstenir. Cela a été un peu vite. C'est s'abstenir dans le sens symbolique. On aurait aimé qu'il y ait une position politique dynamique par rapport à cela. Si on peut revenir là-dessus, c'est-à-dire qu'Unis pour Saintes s'abstient... D'accord. OK. Ce sera dit, même si on ne peut pas revenir dessus juridiquement.

Si j'entends bien vos propos – mais peut-être ai-je mal compris –, pour essayer de comprendre ce qu'est la médiation sociale – je prends mes notes –, c'est mener, concevoir des actions de prévention de conflit dans les espaces publics et intervenir dans des situations de dysfonctionnement social.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : On est sur une action préventive. Ce n'est pas forcément toujours dans des moments de dysfonctionnement. Cela peut l'être. Cela peut être sur des conflits de voisinage. Cela peut être sur des conflits sur l'espace public. Cela peut être sur des conflits d'usage, mais cela peut être aussi en termes de prévention, d'organiser des actions en lien avec les partenaires du territoire. Cela peut être en lien avec les maisons de quartier, avec les associations d'insertion pour justement capter des publics qui, aujourd'hui, ne franchissent pas leurs portes. On sait qu'en cette période de post-confinement, cette action a encore plus de sens. On sait qu'il y a des publics qui, aujourd'hui, ne franchissent plus la porte des partenaires.

J'ai encore eu cet après-midi une professionnelle d'un organisme de formation qui intervient sur le bassin, de formations orientées dans le cadre des financements région Pôle emploi sur des publics qui sont en reconversion professionnelle ou éloignés de l'emploi. Elle dit aujourd'hui qu'elle a du mal, alors que les formations sont financées, à capter des publics qui ne franchissent plus la porte des partenaires institutionnels.

L'objectif qui vous est proposé, c'est d'accroître la présence en médiation. Il existe déjà en Charente-Maritime des groupements. Vous en avez un à La Rochelle notamment. Il y en a un à Angoulême. Ce sont des choses qui existent. C'est notamment aussi de proposer des actions de médiation scolaire, c'est-à-dire de formation des jeunes à être eux-mêmes médiateurs entre les



pairs pour prévenir les conflits et, par exemple, détecter des situations de harcèlement scolaire ou des choses comme cela.

**Monsieur DIETZ** : Merci pour ces précisions. Je me permets. C'étaient les propos liminaires. Maintenant, j'ai une remarque et plusieurs questions, parce que la façon dont vous avez présenté la délibération ne correspond pas tout à fait à ce qui est écrit. Vous allez forcément comprendre où je veux en venir.

Ce n'est certainement pas à vous, Madame ABELIN-DRAPRON, que je l'apprendrai. Vous êtes tombée dans la politique très jeune. Vous en connaissez les rouages. Quand on reçoit une délibération, la première chose qu'on fait quand on a un peu de métier – cela commence à être un peu mon cas, si tant est que cela en soit un –, c'est qu'on lit en haut à gauche immédiatement. On essaie de voir de quel service il s'agit et quel est l'agent qui a écrit la délibération.

Là, il n'y a rien. On ne sait pas de quel service il s'agit. Cela doit vraisemblablement venir du cabinet. Cette délibération, pour information auprès de tout le monde, nous a été donnée pendant la commission, et pas avant les commissions. On peut avoir « la tête dans le guidon » et être parfois un peu en retard. On sait ce que c'est d'être élu, mais c'est une précision qui est importante.

Maintenant, ma question est la suivante. Cette délibération, on l'a lue. On l'a relue. On a essayé de comprendre. Pour nous, elle n'est pas très claire. Qu'est-ce qu'il s'agit de faire là ? Il s'agit de créer – je vous cite –, de mettre les bases d'un service. C'est bien cela que vous avez dit.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Cela jette les bases en termes de projet associatif, oui, puisque le but est de déposer des statuts associatifs. Pour déposer des statuts, il faut un objet social, un objet associatif. C'est jeter les bases effectivement d'un service de médiation sociale, donc le projet associatif de l'association dont on vous propose de déposer les statuts.

**Monsieur DRAPRON** : Ce n'est pas un service municipal.

**Monsieur DIETZ** : Oui. On est bien d'accord. Je voulais cette précision. Je vous remercie. Conformément aux statuts de cette association, que l'on n'a pas pour l'instant, le paiement d'une cotisation annuelle n'est pas prévu par lesdits membres fondateurs, qui peuvent en revanche octroyer des subventions pour les projets de l'association, c'est-à-dire que si j'ai bien compris, l'association pourra par la suite financer des actions. Qu'est-ce que l'on rejoint comme association ?

**Madame ABELIN-DRAPRON** : En fait, ce qu'on vous propose, c'est de créer l'association. Nous ne rejoignons pas une association. Nous vous proposons de la créer et que la ville soit membre fondateur de cette nouvelle association que nous créons avec les partenaires que je vous ai cités.

**Monsieur DIETZ** : La ville crée donc une association.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Oui. Tout à fait. C'est un groupement d'employeurs. C'est pour gérer ensemble un projet associatif et de gestion.

**Monsieur DIETZ** : C'est la première fois que je vois cela.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Je vous invite à aller voir à La Rochelle. Cela existe. Je vous invite à aller voir à Angoulême. Cela existe.

**Monsieur DRAPRON** : Je ne sais pas quelle campagne vous avez faite, mais en tout cas, nous, dans celle qu'on a faite, quand on est allés dans certains quartiers, on nous a dit qu'il y avait un souci de tranquillité, de cages d'escaliers, d'enfants qui sont invisibles à la mission locale, d'enfants qui



ont des difficultés scolaires, d'enfants qui sont en décrochage et que si on reste avec les services qui existent aujourd'hui, à 18 h 30, tout s'arrête. Si on le fait, c'est parce qu'on s'inspire de ce qu'ont fait les autres. On n'invente rien qui n'existe pas ailleurs. Il y a France Médiation, qui est une association nationale qui gère tout cela. La Rochelle l'a fait. D'autres villes l'ont fait, parce que c'est un outil au service de la ville pour agir au plus près des habitants.

**Monsieur DIETZ** : OK pour ces explications, qui, pour l'instant, ne me convainquent pas. Ceci étant, dans ce cadre, il est proposé de verser – vous m'excuserez du peu – une subvention d'un montant de – je ne me suis pas trompé – 100 000 euros.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Non, ce n'est pas ce qui vous est proposé. On vous indique juste dans la délibération qu'il y avait un budget de 100 000 euros qui avait été voté lors du budget prévisionnel de la ville. Vous l'avez donc déjà eu entre les mains, cette somme, puisqu'elle était dans le budget prévisionnel de la ville. On n'attribue pas la subvention. On ne peut pas l'attribuer. L'association n'existe pas.

**Monsieur DIETZ** : Justement, c'est pour cela que je vous pose la question.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : On ne vous demande pas de l'attribuer.

**Monsieur DIETZ** : Ne vous énervez pas. Je vous pose la question pour essayer de comprendre.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Non, mais je vous réponds.

**Monsieur DIETZ** : Vous ne le précisez pas quand vous présentez la délibération. Il y a cette phrase : « Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 100 000 euros. » Je ne rêve pas. C'est écrit noir sur blanc. « Et de conclure une convention – on est d'accord – avec les associations pour formaliser ce soutien. » Expliquez-moi.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Moi, ce que j'ai dans la délibération, c'est qu'il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la participation de la ville à l'association Médiation en tant que membre fondateur, sur la désignation de quatre élus, que je viens de vous citer, sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer tout document afférent à cette affaire, c'est-à-dire de signer notamment les statuts une fois déposés.

Pour l'instant, il n'y a pas d'attribution de subvention. La seule chose que l'on vous précise dans la délibération, c'est que cette association aura les moyens de vivre, puisque dans un deuxième temps, on aura les moyens de lui attribuer une subvention, puisque la somme a été prévue au budget. C'est uniquement cela.

En fait, là, vous pinaillez, parce que sur le fond, est-ce que vous êtes pour ou contre le fait d'avoir des médiateurs sur l'espace public ? C'est cela, la vraie question.

**Monsieur DIETZ** : Elle est facile, votre question.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Oui, mais vous ne répondez pas.

**Monsieur DIETZ** : À chaque fois, vous revenez là-dessus. Bien évidemment, on ne peut pas s'opposer sur la mise en place de médiateurs, mais je ne rêve pas. Je ne sais pas. Je vous amène la délibération. Je ne rêve pas. C'est écrit noir sur blanc, ou alors on n'a pas la même délibération.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : J'ai pris la délibération qui nous a été envoyée dans les documents sortis. L'envoi est le même que le vôtre.



**Monsieur DIETZ** : C'est un gag.

**Monsieur DRAPRON** : Pierre, toi-même, tu le disais tout à l'heure. Tu es un pro de la politique. La question est simple. On veut créer de la médiation dans les quartiers. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'il y ait des médiateurs dans les quartiers ?

**Monsieur DIETZ** : Comment voulez-vous que l'on s'oppose à cela ?

**Monsieur DRAPRON** : Regarde ce qui se fait ailleurs. C'est permettre le fait qu'on ait des médiateurs. Vous pouvez être contre, mais il faut l'assumer, Pierre. On est contre ou on est pour.

**Monsieur DIETZ** : C'est toujours la même chose. Si on vote contre le site Saint-Louis, c'est qu'on est contre la construction et l'élaboration du site Saint-Louis. On était contre la délibération. Là, sur cette délibération, je suis désolé...

**Monsieur DRAPRON** : Cela s'appelle : « de la politique politicienne », ce que tu es en train de faire. Est-ce que tu es d'accord pour qu'il y ait de la médiation ? Oui ou non ? Point.

**Monsieur DIETZ** : Je ne sais pas. C'est hallucinant. On ne doit pas avoir la même délibération. Je pense qu'il doit y avoir une coquille. Comment voulez-vous que j'invente un truc pareil ? Je ne peux pas l'inventer. Je peux vous le montrer. Visiblement, il y aurait deux versions, mais je m'inquiète quand même par rapport à cela.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Excusez-moi, Pierre. Je pense que ce que vous avez entre les mains, ce n'est pas la délibération qui a été transmise au Conseil municipal. La délibération que vous avez entre les mains, c'est ce que j'ai dit en commission en disant que, dans un deuxième temps, serait attribuée la subvention.

Je pense que vous avez fait une interversion entre ce qui a été transmis en commission, qui était un document de travail et la délibération qui a été transmise au Conseil municipal, qu'on a tous sous les yeux et qui précise exactement ce que je viens de vous dire. Cela peut arriver. Ce sont des choses qui arrivent.

**Monsieur DIETZ** : Dont acte.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Clairement, aujourd'hui, ce qu'on vous propose, ce n'est pas d'attribuer la subvention. L'association n'existe pas. C'est d'autoriser que l'on puisse déposer les statuts. On votera la même chose. On proposera la même chose au Conseil communautaire. A la SEMIS, pareil. Keolis nous a donné un accord de principe. Là, pour le coup, il n'y a pas besoin de délibération.

**Monsieur DRAPRON** : Tous les autres attendent. Cela a été validé le 28 juin dernier.

**Monsieur DIETZ** : J'entends bien, mais vous êtes d'accord sur le fait que, dans un deuxième temps – vous savez très bien que c'est le nerf de la guerre –, on reviendra sur ces 100 000 euros. On est bien d'accord.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Bien sûr. Ce qu'on voulait vous dire simplement en termes de tranquillité d'esprit est que, si cette association est déposée, on a les moyens demain d'attribuer une subvention, puisqu'elle avait été prévue au budget. C'est quelque chose qui a été prévu, qui fait partie du budget, qui a été voté par la ville.

**Monsieur DIETZ** : On vérifiera cela. OK. Merci pour ces explications, mais pour l'instant, je ne suis pas convaincu.



**Monsieur DRAPRON** : C'est oui ou non contre la médiation. Il faut assumer ses choix. Madame BENCHIMOL.

**Monsieur DIETZ** : Monsieur DRAPRON, on est d'accord. Il n'y a pas de souci, mais on peut aussi délibérer.

**Monsieur DRAPRON** : Cela permet aux gens de voir ce qui sera dit. Madame BENCHIMOL.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : J'ai des questions pratiques, parce qu'effectivement, pour voter une délibération – en cela, je rejoins Monsieur DIETZ –, il faut quand même qu'on sache ce sur quoi on vote, pas juste sur des intentions.

Par exemple, quand vous nous proposez des délibérations sur des marchés, des appels d'offres, etc., il y a des projets de conventions qu'on peut lire à l'avance dans les délibérations. Là, ce que je pense qui aurait pu éclairer les élus et Monsieur DIETZ, c'est d'avoir un projet de convention, de statuts, de savoir au moins quel est l'objet de l'association qui va être créée, et notamment quels sont les liens avec les structures déjà existantes dans ce domaine.

Il y a notamment déjà une médiation sociale à la CDA. Il y a déjà des agents de police de proximité. Monsieur MACHON avait quadruplé l'effectif de la ville. Il y a quand même des gens qui travaillent déjà sur ces dossiers. Il y a le CISPD aussi qui est très investi et qui a des médiateurs. Est-ce que cette structure ne va donc pas faire double emploi avec toutes les structures existantes ? Il y a l'action locale aussi qui intervient. Il y a aussi les services de la préfecture. Il y a aussi les services... Vous parliez tout à l'heure de l'insertion professionnelle.

**Monsieur DRAPRON** : Je vous propose qu'on vous réponde.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : La première question est : comment vont se faire les coordinations avec toutes ces structures déjà existantes dans ce champ d'action ?

Deuxième question : quels sont les indicateurs de suivi du résultat du travail qui sera produit par cette association ?

Troisième question : quelles sont les mesures correctives qui seront mises en place si les objectifs ne sont pas atteints ?

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Madame BENCHIMOL, il y a trois médiateurs aujourd'hui qui sont identifiés et recrutés sur des postes adultes relais. Il n'y en a qu'un seul aujourd'hui sur les trois qui est en médiation sociale sur l'espace public. Un seul. L'employeur de ce médiateur est l'agglomération, qui fera partie demain de cette association. On vous propose qu'elle fasse partie de cette association. L'idée est justement d'améliorer la coordination. C'est justement cela, l'objet de l'association. C'est précisément cela.

Aujourd'hui, nous avons des personnes qui interviennent sur différents champs en lien avec la médiation, mais pas des médiateurs sociaux au sens propre. Il n'y en a qu'un seul, encore une fois, qui a été recruté depuis notre arrivée il y a quelques mois maintenant. L'objectif est justement de réfléchir à une stratégie commune avec l'ensemble des acteurs qui ont vocation à avoir de la médiation sur de l'espace public. C'est précisément cela.

Deuxièmement, sur la question de la convention, une convention arrive quand la subvention est votée. Vous la verrez donc au moment où on vous présentera l'octroi de la subvention. Donc, cela, vous l'aurez. Sur l'objet social dont vous parlez, vous avez tous les éléments là. Je ne vois pas comment on peut être plus clair. C'est précisément l'objet social de l'association.

C'est de proposer un service de médiation sociale sur l'espace public qui améliore la cohésion sociale, qui améliore la tranquillité publique, qui intervienne sur de la médiation en milieu scolaire



et qui intervienne sur de la médiation en lien avec les activités de formation et d'insertion professionnelle. C'est précisément l'objet.

Ensuite, je vais essayer de me souvenir de toutes les questions. Excusez-moi si j'en oublie. Sur les indicateurs d'évaluation, il faut qu'ils soient coconstruits. Vous parlez de coconstruction en permanence. Là, c'est justement ce qu'on vous propose. On vous propose de faire une association qui ait tous les partenaires concernés par de l'espace public et de coconstruire ensemble ce qu'on attend en termes d'évaluation.

Pour autant, il y a déjà des indicateurs. Vous parliez du CISPD. Le CISPD n'est pas autonome. Aujourd'hui, c'est l'agglomération et l'État qui le coaniment. C'est cela, le CISPD. Cela n'a pas d'existence autonome. C'est une instance de coordination.

L'instance de coordination a mis en place, comme je l'évoquais en introduction, une stratégie, a fait un diagnostic local de sécurité que notre équipe a lancé en arrivant, dans les premiers mois. Nous avons lancé ce diagnostic local. Un certain nombre d'acteurs du territoire y ont participé, ont été associés. Les trois quarts des maires de l'agglomération, une grande partie des chefs d'établissement ont été à un moment consultés. Il y a un certain nombre d'entre eux qui ont participé à des ateliers.

Ce qu'il en est ressorti, c'est qu'il y avait un besoin de présence sur l'espace public en médiation. Ce n'est pas nous qui le disons. C'est l'ensemble des acteurs du territoire. Nous, nous l'avons dit dans notre projet. Il se trouve que nous avons bien vu le truc, parce que cela nous est confirmé par un diagnostic fait par les acteurs du territoire.

Si vous regardez en parallèle la stratégie départementale de prévention de la délinquance qui est sortie le mois dernier, qu'est-ce qu'elle nous dit ? C'est qu'un des objectifs de l'État est de mettre en place des médiations sur le territoire, de la médiation sociale. L'État est donc avec nous là-dessus. C'est quelque chose que l'on a partagé avec la sous-préfète en CISPD. Aujourd'hui, tout le monde est donc aligné pour mettre cela en place.

Je rappelle juste quelque chose. Cela existait à Saintes, la médiation. Cela a été « bazaré », mais cela existait. Ce n'est donc pas quelque chose qui sort de nulle part, de l'esprit torturé de quelqu'un. C'est un besoin de territoire qui est sorti dans un diagnostic local dans lequel il y a quand même eu un certain nombre d'acteurs du territoire qui se sont positionnés. Aujourd'hui, on vous propose juste une chose. C'est de le faire ensemble. C'est de le faire avec les acteurs de l'espace public et avec vous. Vraiment, je ne vois pas en quoi cela...

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : C'est très bien. Je vous remercie. Ce sont des réponses très claires.

**Monsieur DRAPRON** : Attendez. Madame BENCHIMOL, c'est moi qui gère.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Elle a demandé que je répète les questions.

**Monsieur DRAPRON** : Je passe la parole à Monsieur MACHON.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Non. Je voudrais une réponse sur : quelles sont les participations financières des autres membres fondateurs ?

**Monsieur DRAPRON** : C'est écrit.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Non, cela n'est pas écrit. Puis, vous avez dit, Monsieur le Maire, que les horaires d'activité ne seraient pas des horaires de bureau, contrairement aux institutions qui ferment à 18 heures. Je voulais savoir sur quelle tranche horaire de travail c'était prévu.



**Monsieur DRAPRON :** Je passe la parole à Monsieur MACHON.  
Monsieur MACHON.

**Monsieur MACHON :** La question que vous posez, Monsieur le Maire, en disant : « Est-on pour ou contre la médiation sociale » n'est à mon sens pas la bonne question. Bien entendu, nous sommes tous pour la médiation sociale et le bien-vivre dans les quartiers. Cela paraît une évidence.

La question qui doit être posée, c'est le comment, c'est-à-dire avec quel outil ? Vous proposez un outil de création d'une association, qui va coûter 100 000 euros, alors que nous avons un formidable outil existant, animé par Monsieur BARON, qui s'appelle : « le CCAS », le Centre communal d'action sociale.

**Monsieur DRAPRON :** Visiblement, vous ne connaissez pas la médiation sociale.

**Monsieur MACHON :** Au sein duquel il est tout à fait possible de créer et de mettre en place une activité de médiation sociale. En conséquence de quoi, notre point de vue est qu'il est beaucoup mieux, si tant est qu'il y ait un coût, de venir renforcer les moyens du CCAS pour développer ce type d'activité de médiation sociale, ce qui facilite du coup tous les contacts et l'ensemble des dialogues avec les différents interlocuteurs du social, plutôt que de venir en tant que ville participer à la création d'une association dans laquelle il va y avoir effectivement des recrutements et un budget quand même tout à fait significatif.

Je rappelle quand même qu'on parle de 100 000 euros. Il y a un certain nombre d'associations, de vieilles associations saintaises, comme la société carnavalesque par exemple, qui ne reçoivent pas un montant de 100 000 euros pour leur activité.

**Monsieur DRAPRON :** Il faut comparer des choses comparables.

**Monsieur MACHON :** Je ne sais pas s'il y a des objectifs cachés derrière la création de cette association.

**Madame ABELIN-DRAPRON :** Qu'est-ce que vous voulez dire par là, Monsieur MACHON ? Précisez votre pensée, parce que moi, j'aime les choses claires. Qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

**Monsieur MACHON :** Je pose la question de savoir...

**Madame ABELIN-DRAPRON :** Quels objectifs pourraient être cachés ? Expliquez-nous.

**Monsieur MACHON :** Je ne sais pas.

**Madame ABELIN-DRAPRON :** À quoi pensez-vous ? Moi, je ne pense à rien. Donc, à quoi est-ce que vous pensez ? Qu'est-ce qui pourrait être un objectif caché ? Racontez-nous. Cela m'intéresse.

**Monsieur MACHON :** Je ne sais pas. En tout cas, tout ce que nous en disons est qu'il y a d'autres moyens de faire de la médiation sociale avec d'autres outils existants plutôt que de créer un outil supplémentaire.

**Monsieur DRAPRON :** Dommage que cela n'eût été fait avant. Véronique ABELIN peut-être pour une réponse.



**Madame ABELIN-DRAPRON** : Comme on vous l'a dit, le CCAS est une entité en soi. Là, l'objectif est de mettre tous les partenaires autour de la table, premièrement.

Deuxièmement, c'est d'avoir une structure assez souple pour pouvoir réagir vite. Vous êtes bien placé, Monsieur MACHON, pour savoir que, pour réagir vite tous ensemble, le mieux est d'être tous ensemble, les employeurs des personnes qui vont être employées de cette association. Pour le coup, la question du CCAS ne se pose pas directement. Comment voulez-vous avoir autour de la table l'ensemble des acteurs si, déjà, c'est le CCAS qui porte cela ? Cela ne tient pas la route. Là, l'objectif est d'avoir l'ensemble des partenaires qui reçoivent ces publics sur l'espace public autour de la table. En fait, je ne comprends vraiment pas cette proposition.

Deuxièmement, aujourd'hui, nous sommes bien d'accord. Le CCAS ne fait pas de médiation sociale. Encore une fois, vous allez à Angoulême. Vous allez à La Rochelle. 90 % aujourd'hui des services de médiation sociale sont sous forme associative et ramènent des partenaires. Angoulême n'est pas passée par le CCAS. Pourtant, Angoulême a un CCAS.

**Monsieur MACHON** : Vous avez Médiation 86.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Oui, et alors ? A Angoulême, il y a une médiation. À La Rochelle, il y a une médiation. Qu'est-ce que cela veut dire, Monsieur MACHON ? C'est que, parce que Châtelleraut l'a, il ne faudrait pas le faire. A ce moment-là, qu'est-ce que cela veut dire, Monsieur MACHON ? C'est que La Rochelle a un service de médiation. On devrait donc s'en priver. Quelle est l'histoire ?

Ce que je constate, Monsieur MACHON, c'est qu'à chaque fois qu'on pose la question aux partenaires, ils constatent tous qu'il y a un besoin et que, pour l'instant, il ne s'est rien fait. Je vous invite juste à beaucoup d'humilité sur le sujet, beaucoup d'humilité, parce que pour le coup, s'il y a bien un moment où on en a besoin, c'est bien le post-Covid.

**Monsieur DRAPRON** : Thierry BARON.

**Monsieur BARON** : Sur le CCAS, ce n'est pas dans les missions du CCAS. Puis, si on voulait faire une mission comme cela au niveau du CCAS, il faudrait aussi embaucher des personnes. Embaucher des personnes, cela veut dire que, de toute façon... Le CCAS a une subvention de la municipalité. C'est 1,7 million d'euros. Cela veut dire que si l'on embauche trois personnes de plus, ces 100 000 euros, on les mettra... Au lieu de 1,7 million d'euros, c'est 1,8 million d'euros que l'on met pour le CCAS.

**Monsieur DRAPRON** : Ce que vous n'avez peut-être pas saisi, c'est qu'en plus, on n'est pas les seuls à payer. Il y en a d'autres. On ne veut pas travailler tout seuls. On a une démarche qui est peut-être différente. C'est qu'on ne travaille pas tout seuls et qu'on veut faire les choses le mieux possible.

C'est quelque chose qui est attendu par la population. Je vous invite à aller partout dans cette ville. *A priori*, vous n'allez pas partout, parce que c'est attendu. Cette médiation est demandée. Je vous rappelle que c'était validé. À un moment donné, on peut chicaner. On peut faire tout ce qu'on veut. Puis, je m'interroge. Pourquoi est-ce que tout le monde me dit que c'est exceptionnel, la médiation sociale, et personne ne l'a fait ? A un moment donné, il faut quand même assumer ses choix et ses vérités.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Monsieur le Maire, je voudrais juste rajouter un mot.

**Monsieur DRAPRON** : Après, je passe la parole à Rémy CATROU.



**Madame ABELIN-DRAPRON** : Je voudrais juste rajouter un mot. Cela faisait partie du projet que nous avons soumis aux Saintais et que les Saintais ont adopté. Nous respectons donc juste la parole.

**Monsieur DRAPRON** : C'est une promesse tenue. Rémy.

**Monsieur CATROU** : Merci. Nous ne nous opposerons pas à cette délibération. Pourquoi ? En matière sociale et en matière de solidarité, tous les petits pas en avant sont à prendre et je pense qu'il faudrait plutôt de très grands pas, parce qu'il y a une chose qui est sûre. C'est que quoi qu'on fasse – je ne veux pas discuter sur l'outil que nous mettons en place, mais je veux discuter sur l'orientation de fond –, ce que nous ferons ou ce que nous mettrons en place dans les prochaines semaines et dans les prochains mois ne suffira pas, puisque la crise sociale est immense. Cela devrait être une priorité qui nous préoccuperait au jour le jour. Je ne doute pas que ceux qui y travaillent en sont préoccupés, mais il faudrait qu'à d'autres échelons, ce soit la préoccupation première.

Je mettrais un petit bémol sur un vocabulaire que je n'aime pas et je le dis. Je préférerais qu'on parle de groupement de services publics, par exemple, plutôt que de groupement d'employeurs. Quand on parle d'employeurs, dans ma tête d'islamo-gauchiste incurable, j'entends MEDEF.

**Monsieur DRAPRON** : On est loin du MEDEF.

**Monsieur CATROU** : Je sais ce que ferait le MEDEF. Je sais ce qu'il fait d'ailleurs en matière sociale. On organise des services en regroupant des acteurs. On les met ensemble à travailler. On travaille sur l'harmonie pour une présence dans les quartiers régulière, à des horaires où il y a des besoins. Je ne peux pas m'opposer à cela. Nous verrons ce que cela donnera, mais cela ne sera pas assez de toute façon. C'est sûr.

**Monsieur DRAPRON** : Merci, Monsieur CATROU. Au moins, il y a de la clarté dans le discours. Je vous en remercie, parce qu'il n'y a pas de faux semblants. C'est, soit on est pour aider la cohésion sociale, la tranquillité publique, la médiation. C'est attendu. Vous le dites très bien. Au-dessus, ils font ce qu'ils veulent, mais au moins, on a le courage de mettre en place des choses qui n'existaient pas, qui ont existé sous Michel BARON et qui ont disparu après. Et pardon, mais ce sont des choses qui sont demandées par tous ceux qui travaillent avec nous, l'État en particulier.

Je ne comprends pas. Franchement, j'entends souvent parler de politique politicienne, mais là, on est en plein dedans. C'est, soit on veut faire avancer les choses et on écoute un peu ce qui se passe sur le terrain. Pardon de le dire, mais il faut être un peu dans les rues. Si vous écoutez ce qu'il se passe sur le terrain, vous ne pouvez pas voter contre cela. Monsieur ROUDIER.

**Monsieur ROUDIER** : Je crois qu'on est en train de noyer le poisson. C'est très bien fait. C'est très bien tourné et tout le monde avalise. Je relis ce que j'ai eu en commission. On revient sur les 100 000 euros. Je reviendrai sur le reste ensuite. « Dans ce cadre, il est proposé de verser... »

**Monsieur DRAPRON** : Il y aura 100 000 euros. Où est le problème ?

**Monsieur ROUDIER** : Ce n'est pas cela. Tout à l'heure, on a tourné en rond. On a dit : « Ce n'est pas cela. Il faut que l'association soit créée. » C'était très clair.

**Monsieur DRAPRON** : Vous l'avez voté au budget. Où est le problème ? Vous êtes pour ou contre la médiation. Il faut assumer ses choix. Il faut porter la politique.

**Monsieur ROUDIER** : Non. Ce n'est pas aussi simple que cela. J'ai souvenir qu'il y a quelques années, on portait la bonne parole dans les quartiers grâce à la médiation. Mon doute est



également à ce niveau-là. Le fin fond de la pensée, c'est peut-être la question que vous n'avez pas eue directement.

**Monsieur DRAPRON** : Pardon, je vous coupe, parce que là, franchement, peut-être que vous feriez cela, mais pas nous. Nous, on s'occupe des gens. On ne fait pas de prosélytisme. C'est un faux procès. Cela, franchement, c'est de la mauvaise politique. Qui peut avoir ces idées loufoques ? Ce sont les extrêmes, Monsieur ROUDIER. Ce sont les extrêmes qui ont ces idées-là. Regardez-vous dans une glace.

**Monsieur ROUDIER** : Je n'ai aucun problème avec cela. Depuis des années, on peut lire et relire des tonnes d'articles sur les sujets où des gens profitent effectivement d'un certain nombre de domaines dans ce cadre-là. Je pense que si l'on faisait le tour de cette assemblée, certainement que des gens ont lu ce genre d'articles déjà. On le sait pertinemment, et pas que des gens avec des pensées extrêmes.

**Monsieur DRAPRON** : Pourtant, là, c'est ça.

**Monsieur ROUDIER** : Non, je ne pense pas. Des gens ont réalisé dans les quartiers un certain nombre de choses pour, effectivement, par la suite, porter la bonne parole.

**Monsieur DRAPRON** : Il y a aussi le clientélisme.

**Monsieur ROUDIER** : Cela existe effectivement. Tout à fait, mais c'est le populisme. C'est cela, le populisme.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Monsieur ROUDIER, j'aimerais vous répondre, s'il vous plaît. Il y a des groupements d'employeurs qui ont été créés dans des villes.

**Monsieur ROUDIER** : Basseau et Mireuil sont des quartiers très difficiles. Je ne vous coupe pas. C'est juste pour comparer Angoulême.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Excusez-moi. Vous me faites état d'un risque. Je vous apporte juste une réponse. Il y a des villes qui ont eu des groupements d'employeurs. Pourtant, politiquement, la ville a changé de bord, ce qui prouve bien que cela n'a aucun lien.

Deuxièmement, vous êtes contradictoire dans vos propos, si je peux me permettre. Ce n'est que mon point de vue. Vous le prenez ou vous ne le prenez pas, mais vous m'expliquez il y a deux minutes qu'il aurait fallu qu'on fasse porter cela par le CCAS. Quand on sait à quel point le CCAS a pu à un moment être source d'influence pendant les campagnes, je pense que, sur ce point-là, c'est vraiment bizarre comme façon...

**Monsieur DRAPRON** : C'est la démonstration par la preuve.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Je pense qu'il y a des moments où il a été évoqué pendant des campagnes électorales récentes... Je ne parlais pas de l'histoire de Saintes du tout. Je ne parlais absolument pas de l'histoire de Saintes, mais si vous pensez que l'histoire de Saintes peut correspondre, là, cela m'inquiète. Si, vous, vous pensez à Saintes quand je parle des CCAS qui ont pu être utilisés, vous m'inquiétez grandement, Monsieur ROUDIER. Précisez donc votre pensée. Qu'est-ce qui vous fait croire cela ? Je ne pensais pas du tout à Saintes, mais si, vous, vous y pensez...

**Monsieur ROUDIER** : Je vous ai dit au dernier Conseil que vous étiez très politique. Vous êtes polémique, en plus.



**Monsieur DRAPRON** : Je vous propose de clore ce débat. J'aime beaucoup avoir de grandes leçons. Je vous rappelle où j'ai été élevé, à Mireuil à La Rochelle. Je connais donc certainement beaucoup mieux les intérêts de la médiation sociale que plein d'autres ici. Je suis désolé. Là, c'est un débat purement de politique politicienne.

**Monsieur ROUDIER** : C'était un éclairage, un dernier éclairage.

**Monsieur DRAPRON** : Pour moi, c'est très clair. Non, un dernier éclairage, c'est bon. C'est très clair. Là, on est sur de la politique politicienne. Là, on part sur des discussions. On va faire du prosélytisme dans les quartiers. Pardon, mais là, ce n'est pas acceptable. C'est clair. La question est simple. Est-ce que vous êtes pour ou contre la médiation sociale dans les quartiers ? Je mets aux voix cette délibération. Je suis désolé.

**Monsieur ROUDIER** : Monsieur DRAPRON, vous ne pouvez pas la poser comme cela. Bien évidemment qu'on est pour, Monsieur DRAPRON.

**Monsieur DRAPRON** : Dernière, parce que là, cela commence à bien faire. Pardon, ou alors vous faites des interventions qui ne soient pas polémiques. Par contre, c'est très clair. La réponse n'existera qu'à condition qu'on soit dans le factuel et dans une opposition qui soit raisonnée et raisonnable. Si c'est de la politique, je ne répondrai pas et je mettrai aux voix. Allons-y.

**Monsieur ROUDIER** : Peut-être que nous aurions besoin d'un médiateur pour éventuellement faire en sorte que cela se passe bien.

**Monsieur DRAPRON** : Moi, cela ne me fait pas rire.

**Monsieur ROUDIER** : C'était une boutade, Monsieur DRAPRON.

**Monsieur DRAPRON** : Oui, mais cela ne me fait pas rire.

**Monsieur ROUDIER** : On va bien reprendre. Pour nous, la délibération telle qu'on l'a lue n'est pas claire. C'était le départ. À partir de là, il y a eu des explications qui ont été données, qui sont claires. Bien évidemment que l'on ne s'oppose pas à la médiation. C'est impossible et c'est visiblement un besoin. Dont acte, mais donner un seing blanc comme cela, c'est un peu facile.

Ce que nous proposerons, nous, c'est de nous abstenir en attendant les statuts, en découvrant les élus qui seront présents. Vous en avez proposé, mais là, j'espère ne pas me tromper. Je n'ai pas vu dans la délibération l'histoire des quatre élus, ou alors je me suis encore trompé.

Puis, bien évidemment, si nous pouvons participer de façon positive, il n'y aura aucun problème par rapport à cela.

**Monsieur DRAPRON** : Non. J'avais dit une.

**Monsieur ROUDIER** : Quelle est la participation des autres ?

**Monsieur DRAPRON** : Vous le saurez dans les délibérations des autres.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Ce sera soumis de toute façon dans les instances des autres organismes auxquels vous participez. Vous aurez donc les montants des autres. Vous comprenez bien que je ne peux pas aujourd'hui m'engager pour les autres, alors qu'on n'est pas en conseil délibératif des autres instances. Pour autant, on sait que l'agglomération avait prévu un budget de 50 000 euros sur son budget. Keolis est en train de nous donner le montant de ses engagements. Puis, pour la SEMIS, cela arrivera prochainement.



**Monsieur MAUDOUX** : C'était le sens de ma question, Monsieur le Maire.

**Monsieur DRAPRON** : Oui, mais j'avais dit une.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Sur la délibération telle qu'elle a été dans le Conseil municipal, il y a les quatre représentants. Ce que je proposais au Maire de proposer au Conseil municipal, c'était que vous puissiez nous faire remonter, puisque dans les statuts qui vont vous être proposés, il y a, dans les premiers jets de travaux que nous avons faits avec les partenaires, la proposition d'un collège d'experts qui vienne éclairer la décision... Je voulais donc vous proposer de pouvoir proposer des membres de ce collège, qui va travailler en étroite collaboration et qui fera partie de l'instance.

**Monsieur DRAPRON** : A condition que cela ne s'oppose pas. J'ai terminé les débats. Non, Monsieur MACHON. C'est terminé. Je suis désolé.

**Monsieur MACHON** : Juste un point.

**Monsieur DRAPRON** : Non. J'ai dit que c'était terminé.

**Monsieur MACHON** : Une précision, Monsieur le Maire...

**Monsieur DRAPRON** : Je mets aux voix cette délibération.

**Monsieur MACHON** : Sur ce sur quoi nous votons. Nous ne votons pas, Monsieur le Maire, sur pour ou contre la médiation sociale, mais sur la participation de la ville de Saintes à l'association Médiations.

**Monsieur DRAPRON** : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ou contre l'installation d'une médiation sociale attendue dans les quartiers ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes contre ou pour cette délibération. Vous êtes contre. Assumez. Vous êtes contre. Monsieur MACHON est contre. Monsieur ROUDIER, vous êtes contre aussi ? Vos pouvoirs aussi. Tout le groupe est donc contre. Le groupe de Monsieur DIETZ ? Abstention. Monsieur CATROU ? Les représentants seront ceux qui auront soutenu cette médiation. Je passe à la délibération numéro 12. C'est une boutade, Monsieur DIETZ. Je fais aussi des boutades. Par contre, j'ai dit que tous ceux qui ne votaient pas contre pouvaient participer. Cela me semblait tellement logique. Vous n'avez pas voté contre. Merci.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,  
Vu la convention européenne des droits de l'homme,  
Vu la charte de référence de la médiation sociale (Comité interministériel des villes, 2001),  
Vu la décision du Comité Interministériel des Villes du 09/03/2006 de reconnaître, développer et professionnaliser la médiation sociale,  
Vu la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003 qui reconnaît la médiation comme un des axes de la politique de sécurité,  
Vu la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine faisant référence aux agents de médiation sociale,  
Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2020-2024,  
Vu les statuts de l'association,  
Considérant que la Ville a pour ambition de favoriser la médiation sociale dans un but de cohésion sociale et de tranquillité publique ;  
Considérant que la médiation sociale est une forme innovante d'intervention et de régulation sociale qui vise à favoriser le « mieux vivre ensemble »,  
Considérant que l'association « Médiations » aura pour objet la cohésion sociale, la tranquillité publique, la médiation et les activités de formation,



Considérant que dans le cadre de cette association, la Ville serait ainsi considérée comme membre fondateur, étant ainsi dispensée du paiement d'une cotisation annuelle, et participerait aux projets de l'association dans le cadre du versement d'une subvention, ce qui nécessitera la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens ;  
 Considérant qu'il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes, la SEMIS et la société KEOLIS soient également membres fondateurs de ladite association ;

Considérant l'intérêt du projet qui répond aux attentes de la Ville de Saintes pour les politiques publiques de prévention, de cohésion sociale et de tranquillité publique,

Considérant que la Ville avait prévu une ligne budgétaire d'un montant de 100 000 € pour le projet de médiation sociale ;

Considérant qu'afin de créer cette association, la Ville, comme chaque membre fondateur, doit désigner des représentants au sein de l'association,

Considérant que ces représentants pourront ainsi participer à l'Assemblée Générale constitutive de l'association, Assemblée générale qui est l'étape préalable avant le dépôt officiel des statuts ;

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la participation de la Ville à l'association « Médiations » en tant que membre fondateur ;
- Sur la désignation des quatre élus suivants en tant que représentants de la Ville :
  - o Mme ABELIN-DRAPRON Véronique
  - o Mme CAMBON Véronique
  - o M. CREACHCADEC Philippe
  - o Mme GUENON Delphine
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer tout document afférent à cette affaire.

Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré,  
 ADOPTE à la majorité ces propositions.

**Pour l'adoption : 25**

**Contre l'adoption : 4** (MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de ARNAUD Dominique)

**Abstentions : 5** (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DIETZ Pierre en son nom et celui de CHABOREL Sabrina, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre)

**Ne prend pas part au vote : 0**

## **2021 – 131. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

**Monsieur DRAPRON** : Je passe à la délibération numéro 12. Je passe la parole à Günter JEDAT.

**Monsieur JEDAT** : Merci. Mesdames et Messieurs les élus, dans le cadre de sa politique sportive et associative, la ville apporte son soutien aux associations saintaises qui, à travers leur projet, contribuent au rayonnement de Saintes, à la mise en valeur du sport et au rayonnement sportif saintais, à la mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse et des autres publics.

Maintenant, je tiens à vous lire un paragraphe qui est dans toutes les délibérations concernant l'attribution de subventions :

*« Considérant que pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes demandées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil municipal que l'octroi de subventions aux projets d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants : compte de résultat de l'exercice et relevé de trésorerie. A ce titre, le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture de l'ensemble de ces pièces. »*



Si j'évoque ce sujet, c'est parce que nous venons d'effectuer deux réunions de travail concernant les propositions de critères de subventions et que ce genre de sujets est revenu à l'ordre du jour à chaque fois.

*« Considérant que les propositions d'attributions se présentent comme indiqué dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021, après consultation de la commission Vivre ensemble du jeudi 21 octobre 2021, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer :*

- *Sur l'attribution des subventions suivantes ;*
- *Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer les conventions portant attribution de ces subventions et tous documents y afférents. »*

Nous avons cinq subventions de fonctionnement et une subvention au projet.

**Monsieur DRAPRON :** Est-ce qu'il y a des questions ? Madame BENCHIMOL.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** J'ai une question de candide. Qu'est-ce que l'Association nationale des participants aux opérations extérieures ANOPEX ?

**Monsieur DRAPRON :** Ce sont nos militaires qui nous défendent dans les opérations extérieures.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** Et cela est financé par la ville.

**Monsieur DRAPRON :** On finance l'achat de drapeaux.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** Merci.

**Monsieur DRAPRON :** Pardon. Günter connaissait très bien la réponse. Vas-y, Günter. Pardon.

**Monsieur JEDAT :** C'est une association nationale qui veut maintenant s'installer dans l'ensemble des départements. Afin de pouvoir avoir des représentations au niveau du département, c'est toujours pareil. On commence par les municipalités afin de pouvoir créer une structure au niveau du département. C'est donc une participation de la municipalité à la création d'une association départementale qui dépendra d'une association nationale.

**Monsieur DRAPRON :** Et qui fera des représentations aux cérémonies.

**Monsieur JEDAT :** Cette association correspond aux personnes qui ont participé à des opérations extérieures après 1964. Ce sont donc tous les jeunes. C'est tout ce qui est après la guerre d'Algérie.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** Voilà, mais comme c'était une association nationale, je ne comprenais pas pourquoi la ville cofinçait cette association. C'était pour cela que je posais cette question.

**Monsieur DRAPRON :** C'est parce qu'ils viennent à nos cérémonies avec un drapeau représenter la mémoire des anciens combattants à l'extérieur. Monsieur MAUDOUX.

**Monsieur MAUDOUX :** Je croyais que les subventions de fonctionnement étaient terminées.

**Monsieur DRAPRON :** Non.

**Monsieur MAUDOUX :** Je pensais. Je croyais qu'il pouvait encore y avoir des subventions de projets, puisque là, on en voit une. Ce n'est donc pas le cas.



**Monsieur DRAPRON** : Non. Cela dépend des sollicitations des associations. Comme le budget est encore possible, on peut encore attribuer des subventions de fonctionnement.

**Monsieur MAUDOUX** : Nous avons fait remarquer que certaines associations avaient, à notre avis, été oubliées dans le budget. Quelque part, vous nous avez écoutés. On va donc en être satisfaits.

**Monsieur DRAPRON** : Oui.

**Monsieur MAUDOUX** : Y a-t-il à votre sens encore des associations qui auraient été oubliées ou qui sont demandeuses de subventions ?

**Monsieur DRAPRON** : Günter.

**Monsieur JEDAT** : Je ne vais pas revenir en arrière. C'est Philippe CALLAUD qui avait présenté les subventions le 1<sup>er</sup> avril. Il vous avait bien expliqué et Monsieur le Maire aussi qu'on avait repris pour 2021 tous les dossiers des associations sur 2020. Certaines associations n'ont pas perçu de subvention en 2021 parce qu'en 2020, elles avaient eu zéro. Depuis, j'ai eu le temps de regarder et de ressortir les dossiers.

En plus, j'ai profité également de vos remarques pour certaines choses. Il y a quelqu'un qui est intervenu, par exemple, pour Aqua 17 le 1<sup>er</sup> avril, me semble-t-il. Madame LAURIBE, vous avez posé la question. J'ai donc ressorti. J'ai donc regardé le dossier. J'ai donc téléphoné à l'association pour savoir comment. Vous vous apercevez qu'on a tenu compte de votre remarque et qu'on lui alloue une subvention de 1 000 euros.

C'est valable également pour le billard, qui, depuis des années, ne percevait rien du tout, mais a fêté son soixante-dixième anniversaire. C'est la raison pour laquelle on a regardé et ressorti le dossier. Pour l'Oasis fleurie, c'est pareil. C'est une association qui ne percevait pas de subvention.

Nous nous sommes basés sur l'année dernière. Justement, cela fait partie, Monsieur MAUDOUX, de la question que vous posez. Je regarde. Aqua, en 2020, zéro. Billard club, en 2020, zéro. Ecole de dessin, en 2020, zéro. Oasis Fleurie, en 2020, zéro.

**Monsieur DRAPRON** : C'est aussi le fruit des rencontres des élus en charge dans les secteurs, aux sports et ailleurs, qui nous remontent les desideratas en fonction de leurs rencontres avec les associations. Nous avons tenu compte aussi de vos interventions, notamment pour Aqua 17, pour pouvoir revoir. Nous les avons rappelés avec Véronique et Günter pour travailler avec eux le dossier. Jean-Pierre ROUDIER.

**Monsieur ROUDIER** : C'est juste pour rappeler que l'Oasis fleurie – parce que la MSA est à l'origine de la création – est une maison d'accueil pour les familles des gens hospitalisés qui se situe dans le secteur de l'hôpital. Effectivement, il y a des aides quand elle le demande. Ce n'est pas acté tous les ans. Parfois, il y a des difficultés. J'imagine que, l'an dernier, avec les conditions... Effectivement, cette aide de 1 000 euros pour le fonctionnement va être tout à fait utile.

**Monsieur DRAPRON** : Günter, c'est cela. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et L. 2311-7 qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,  
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,



Considérant que la Ville apporte son soutien aux associations saintaises qui contribuent en particulier :

- Au rayonnement de Saintes,
- A la mise en valeur du sport et au rayonnement sportif Saintais,
- Aux actions en faveur de la jeunesse,
- Aux actions en faveur du développement du lien social,
- A la mise en valeur du patrimoine saintais,

Considérant qu'il est rappelé, par ailleurs, qu'en application de l'article L. 1611-4 du CGCT : « Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité »,

Considérant que dans le cas des subventions affectées à un projet, la Ville se réserve la possibilité de ne pas verser ou de solliciter le remboursement de tout ou partie de la subvention versée, en cas de non réalisation de l'objet de la demande,

Considérant les crédits votés au budget primitif, chapitre 65, article 6574,

Considérant que les propositions d'attributions se présentent comme indiqué dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Subvention	Objet de la subvention
AQUA 17	1 000€	FONCTIONNEMENT
BILLARD CLUB SAINTAIS	1 000€	FONCTIONNEMENT
HANDBALL	6 000€	SUBVENTION PROJET
ECOLE DE DESSIN	1 500 €	FONCTIONNEMENT
OASIS FLEURIE	1 000 €	FONCTIONNEMENT
Association Nationale des participants aux Opérations Extérieures (ANOPEX)	150 €	FONCTIONNEMENT

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer les conventions portant attribution de ces subventions et tous documents y afférents.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**  
**Contre l'adoption : 0**  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

### **2021 – 132. MODIFICATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION CARNAVALESQUE DE LA SAINT-SYLVESTRE AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la 13. C'est Ammar BERDAI qui va nous la présenter. C'est une modification de subvention.

**Monsieur BERDAI** : Bonsoir, Mesdames. Bonsoir, Messieurs. Pour cette délibération, je tiens à préciser qu'on a reçu Monsieur VEDIAUD. C'est en commun accord avec Monsieur VEDIAUD. Il y avait sa secrétaire, sa trésorière adjointe, le Maire et moi-même. On s'est tous mis d'accord ensemble avec Monsieur VEDIAUD, qui a proposé aussi cette délibération.

Lors de leur Assemblée générale du 30 septembre 2021, le Président et les membres de l'association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre ont décidé de ne pas faire la cavalcade cette



année pour diverses raisons : le délai très court pour installer cet événement, de grandes incertitudes sur la crise sanitaire. L'association a donc proposé d'autres animations.

Ainsi, du 23 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 2022, une exposition sera installée à l'espace Pierre Mendès France pour retracer les grands moments de la fête santone en réunissant quelques chars, des souvenirs, des costumes et affiches depuis la création de l'association.

Pour prendre en compte ce changement d'animation, il semble donc nécessaire de modifier la subvention votée en juillet 2021. Pour cela, il est attribué une subvention de 15 000 euros en remplacement de celle de 66 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer :

- Sur la modification de la subvention attribuée à l'association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre lui attribuant une subvention de fonctionnement de 15 000 euros au lieu de 66 000 euros ;
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

**Monsieur DRAPRON** : Je précise qu'on a eu un peu le nez creux, même si, quand on s'est rencontré, on n'avait pas tous les éléments. On avait fait le pari malheureux, mais gagnant que le pass sanitaire serait reconduit au moins jusqu'à cette fin d'année. Vous voyez que l'on nous annonce une reconduction jusqu'en juillet prochain. Organiser une Saint-Sylvestre avec un pass sanitaire, ce n'était juste pas possible, ni pour nous, ville, ni pour l'association Carnavalesque.

Le Président VEDIAUD et son équipe ont été tout de suite dans un travail constructif de solutions. Ils nous ont fait cette proposition-là à laquelle nous avons tout de suite adhéré, parce qu'il n'était pas admissible qu'il n'y ait pas...

Cela fait deux Saint-Sylvestre qu'il va manquer. Pour les Saintais, la Saint-Sylvestre est quand même quelque chose d'important et c'est quand même frustrant de ne pas avoir eu de Saint-Sylvestre encore pour une deuxième année. On ne va pas se mentir. On s'est même dit qu'il n'en faudrait pas une troisième, parce que la troisième, ce serait certainement la mort de l'association. Il ne faut pas se mentir.

Donc, on a vraiment voulu dire : « OK, on ne peut pas faire cette Saint-Sylvestre, parce que de toute façon, ce n'est pas possible de l'organiser. » Par contre, il n'était pas possible non plus de ne rien faire. C'est pour cela qu'on a travaillé un après-midi – c'était très sympa et très constructif – sur comment on pouvait faire vivre la Saint-Sylvestre autrement.

Evidemment, il n'y aura pas de défilé. Il n'y aura pas l'ambiance, mais ce qu'on s'était dit, c'est, sur une période un peu plus longue, de pouvoir mettre une exposition. On va mettre en avant toutes celles et ceux qui ont fait cette Saint-Sylvestre, évidemment quelques chars, mais pas que, des films, des photos.

On va appeler bientôt avec la société Carnavalesque les Saintaises et les Saintais qui auraient des photos et des vidéos pour que l'on puisse faire une exposition – pardon de le dire comme cela – qui ait « de la gueule » et qui montre ce que c'est que notre Saint-Sylvestre à Saintes, parce qu'on y est tous attachés. On veut tous que cela revienne.

Là, malheureusement, une fois de plus, on a fait le constat qu'on ne pouvait pas le faire, mais franchement, je croise les doigts et j'espère de tout cœur qu'on puisse faire une méga Saint-Sylvestre en 2023. Monsieur MACHON.



**Monsieur MACHON** : Monsieur le Maire, en partie, vous avez rappelé ce que je souhaitais souligner, à savoir que l'association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre est la seule association à Saintes capable de mettre plus de 20 000 personnes dans la rue et c'est un événement extrêmement important pour notre ville et pour l'ensemble de la région. Comme vous l'avez aussi rappelé, s'il n'y a pas de cavalcade, de défilé l'année prochaine, c'est la mort annoncée de la Saint-Sylvestre, ce qui serait fort dommageable pour la ville.

Ma question est double. Premièrement, est-ce que les 50 000 euros qui ne sont pas dépensés cette année ne pourraient pas être utilisés comme une avance à l'association Carnavalesque en supplément de la subvention normale de 66 000 euros pour probablement avoisiner les 100 000 euros – chiffre magique – de façon à donner à l'association les moyens de démarrer tôt, parce qu'il faut démarrer dès le mois de février la fabrication des chars ou la commande de chars dans d'autres villes, ce qui pose d'énormes problèmes, dus notamment à la Covid ? Il y a bien d'autres villes qui n'ont pas également réalisé des chars durant les deux dernières années.

Ne pourriez-vous donc pas considérer d'allouer cette somme en avance, dès le début de l'année, en supplément de leur subvention de façon à faire un rattrapage et qu'ils puissent effectivement organiser un événement pour la Saint-Sylvestre de 2022 ?

Ma deuxième question est qu'on part du postulat qu'avec le pass sanitaire, il n'est pas possible d'organiser de défilé. Or on voit quand même de grands événements dans des villes comme Paris, pour ne pas les citer, ou Bordeaux, donc dans des environnements urbains complexes, parce que c'est cela, la problématique. C'est la complexité de l'environnement urbain qui impose des contrôles et de la difficulté de contrôle.

Cela étant, je pense que si l'on y met les moyens, compte tenu d'une localisation quand même très centrée sur le cours National, on pourrait peut-être étudier ou envisager, même s'il y a le pass sanitaire, d'établir des contrôles. Nous l'avons fait au moment des attentats. Nous avons protégé les rues. Le pass sanitaire nécessite un contrôle, des barrières, etc., mais rien n'est impossible. Peut-être faut-il y mettre les moyens, ne serait-ce en 2022 que pour sauver vraiment cette tradition de la Saint-Sylvestre.

**Monsieur DRAPRON** : Première réponse : je crois qu'il ne faut pas faire fausse route. La Saint-Sylvestre, ce n'est pas qu'une histoire d'argent. C'est d'abord des Saintaises et des Saintais qui sont bénévoles, qui ont construit cette image-là. Quand ils ont commencé, ils n'ont pas eu des sommes folles. On n'achète pas la Saint-Sylvestre avec de l'argent.

C'est pour cela qu'avec Ammar et Monsieur VEDIAUD, on a décidé de faire ce temps long, parce qu'il faut que tout le monde se réaccapare la Saint-Sylvestre. Mettre 100 000 euros, acheter une prestation, si ce n'est pour faire venir que des gens de l'extérieur, faire un défilé et dire : « Voilà. On est tous contents », ce n'est pas cela, la Saint-Sylvestre. La Saint-Sylvestre, c'est créer des chars. C'est être dans l'ambiance. C'est recevoir les autres. C'est faire un repas commun. C'est une ambiance. L'ambiance ne s'achète pas. Elle se crée.

Puis, l'association n'a pas demandé 100 000 euros. Ils ne demandent pas cela. Ce n'est même pas un problème d'argent. Pardon de le dire. Aujourd'hui, la difficulté qu'on a, c'est de conserver cette ambiance, cette envie, ces gens. On n'achète pas les gens. On n'achète pas l'ambiance, ni l'amitié, ni l'association avec de l'argent.

**Monsieur MACHON** : La fabrication des chars coûte cher. Cela coûte d'autant plus cher que les matériaux augmentent.

**Monsieur DRAPRON** : Ne vous inquiétez pas. Ils savent faire. Ce n'est pas leur souci. On n'achète pas les gens. On crée quelque chose. Moi, je ne veux pas casser cette ambiance Saint-Sylvestre et



dire : « Je mets 150 000 euros. On fait venir des gens d'ailleurs. On en met plein la vue à tout le monde. » Ce n'est pas cela, la Saint-Sylvestre. Pardon, mais ce n'est pas cela.

En plus, ils ne veulent pas. Ce qu'ils veulent, c'est justement qu'on crée, qu'on garde cette envie saintaise. C'est une envie saintaise. Ce n'est pas les autres, la Saint-Sylvestre. Faire un char de Nice, de Toulouse, de Bordeaux ou d'où vous voulez, OK. Il y a eu de beaux chars et c'était bien, mais ce n'est pas cela, la Saint-Sylvestre.

Aujourd'hui, leur difficulté, c'est aussi de conserver leurs bénévoles. Cela fait deux ans. C'est donc pour cela qu'on crée cela, mais on n'achètera pas les bénévoles. Comment achetez-vous les bénévoles ? Cela n'existe pas. Mettre de l'argent pour rien, cela ne sert à rien. En plus, ils ne le veulent pas. Donc, non.

Nous, ce qu'on veut vraiment, parce qu'on aime la Saint-Sylvestre... Je suis Saintais depuis très longtemps. Je ne me souviens même plus. Depuis 1993. Peut-être, mais cela n'empêche pas que je suis resté à Saintes. Depuis 1993, je suis toujours à Saintes et, depuis 1993, je vois la Saint-Sylvestre. Je ne suis pas ailleurs. Mon attachement à la Saint-Sylvestre, ce n'est pas de l'argent. C'est une ambiance.

Deuxième question. Merci de nous comparer à Bordeaux et Paris. Pourquoi pas New York ? Sauf qu'il ne faut pas se mentir là non plus. Imaginez la queue de personnes qui vont être devant un contrôle de pass pour rentrer sur le cours National. Il ne peut y avoir qu'une entrée et une sortie. Interdit de rentrer par les côtés. Où est-ce que j'achète les barrières ? On ne les a pas. Il faut bloquer. Il faut de la police. On n'a pas assez d'agents de police. L'Etat ne nous mettra pas une compagnie de CRS pour la Saint-Sylvestre. Là, on ne va pas être dans un budget de 100 000 euros. Si on veut faire cela, comme vous le dites, avec des entreprises de sécurisation, c'est un billet de 200 000 euros qu'il va falloir qu'on trouve.

Puis, ce n'est pas l'enjeu, encore une fois. Pardon, mais ce n'est pas cela qu'ils veulent et ce n'est pas ce que veulent les Saintais. Les Saintais veulent la Saint-Sylvestre. Ils ne veulent pas que l'on achète un truc. C'est la Saint-Sylvestre qu'ils veulent. Aujourd'hui, personne, y compris ceux qui la dirigent, ne nous demande cette somme pour faire une Saint-Sylvestre autrement qu'une vraie Saint-Sylvestre. Madame BENCHIMOL.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le Maire. J'ai une question et une proposition. La proposition est : pourquoi la proposition alternative qui est présentée là est-elle uniquement une animation et une exposition dans le hall Mendès France ?

Je fais un lien avec les Jeux Santons. Quand les Jeux Santons vivaient encore à Saintes, c'était quand même une manifestation très importante pour les Saintais également. Il y avait en marge des Jeux Santons eux-mêmes des animations de la ville. Là, il aurait pu y avoir avec les bandes qui font en général partie de la cavalcade des animations de la ville pour justement réanimer le centre-ville à plusieurs jours et plusieurs périodes importantes pour les commerçants et les commerces du centre-ville. Si cela avait été une proposition, cela aurait été intéressant aussi.

Puis, en termes d'organisation, j'entends qu'effectivement, pour des raisons sanitaires, on ne peut pas réunir 20 000 personnes dans un boyau, mais est-ce que l'argument qui dit qu'on n'a plus le temps est recevable ? Sur celui-là, j'ai un peu plus de mal, parce que le 31 décembre tombe toujours le 31 décembre chaque année. La préparation des chars, des animations ou des expositions peut être anticipée largement.



**Monsieur DRAPRON** : Oui, mais à partir du mois de février ou mars, pas en septembre. La temporalité n'était pas possible. Vous connaissez bien la Saint-Sylvestre. Ammar va vous faire une précision.

**Monsieur BERDAI** : À la Saint-Sylvestre, durant cette période, à la fin de l'année, il y aura des bandas justement. Il y aura des miss de la région, de départements comme la Vienne, comme la Charente, la Charente-Maritime.

**Monsieur DRAPRON** : Il y aura des animations quand même.

**Monsieur BERDAI** : Il y aura même de la restauration. Il y aura les bandas. Il y aura la salle de spectacle pleine avec du monde. Ils vont faire la fête jusqu'à deux heures du matin. Il y aura plein d'animations justement. Il y aura même une présentation de voitures anciennes qui seront à l'extérieur du grand hall pour le public aussi.

**Monsieur DRAPRON** : L'esprit sera là. Il y aura les bandas. L'esprit Saint-Sylvestre sera là. À part le défilé, la cavalcade, l'esprit sera là malgré tout et les bandas seront là. Rémy CATROU.

**Monsieur CATROU** : Même si j'ai vu des cavalcades il y a très longtemps, je m'aperçois qu'en parler maintenant avec l'hypothèse de ne pas la revoir crée beaucoup d'émotion. La cavalcade est gérée par une association subventionnée par la ville en partie. Cette association, nous l'avons rencontrée dans sa version avant les changements et nous avons pu apprécier l'engagement des bénévoles dans cette association. Je crains que l'association qui existe ne ressemble pas tout à fait à celle originelle. Je pense qu'imaginer 2022 sans cavalcade, c'est quelque chose qui va nous faire pleurer si cela continue. Donc, ce n'est pas possible.

Je pense qu'on pourrait avoir l'unanimité sur un principe très simple. C'est que le Conseil municipal, ses élus et tous les services de la mairie s'engagent d'une façon ou d'une autre à ce qu'en 2022, sauf cas de force majeure, il y ait une cavalcade et que, si elle ne peut pas être gérée complètement par l'association pour des problèmes techniques ou pour des problèmes de nombre de bénévoles, on réfléchisse à une version un peu différente de l'implication de la ville dans sa cavalcade.

Je pense en particulier aux absents des précédentes cavalcades. C'est à la jeunesse, aux enfants, qui ne sont jamais présents, sauf dans le défilé. Je crois que c'est peut-être l'occasion d'un partenariat pérenne, préparé de longue date et qui engage la ville sur la durée avec les établissements scolaires et tous les établissements où l'on trouve des enfants et des jeunes.

**Monsieur DRAPRON** : C'est déjà fait. Les services de la ville sont très à l'écoute de l'association. Ammar est constamment avec eux. On a travaillé ces sujets-là. Je fais un petit clin d'œil sur une délibération d'avant. La médiation dans les quartiers permettra justement de faire venir ces jeunes-là sur le défilé. J'en suis convaincu aussi.

Ammar BERDAI est en proximité avec eux. Très honnêtement, on est tous convaincus d'une chose. C'est qu'en 2022, il y en aura une. Maintenant, s'engager comme cela... On n'aime pas faire des promesses qu'on ne tient pas. Tu as déjà des choses, Ammar.

**Monsieur BERDAI** : J'ai reçu leur programme avant-hier. Il y a beaucoup d'animations. Du 20 au 25 décembre, il y a la préparation des sites, installation et exposition des chars, support de l'exposition, rétrospective de l'association Carnavalesque depuis son origine. Après, le 26 décembre, ils vont faire un grand loto de 14 heures à 22 heures. Exposition de voitures anciennes, Alpine, etc.



Le 30 décembre, invitation de Miss 2021 et celles de la région, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, et si possible, en présence de Miss France 1996. Il y a repas dansant en compagnie des Miss. Comme les bandas, il y a aussi les Forbans qui vont faire la soirée.

**Monsieur DRAPRON** : Ce qui est clair, c'est que l'esprit Saint-Sylvestre n'est pas mort. On constate que l'esprit Saint-Sylvestre n'est pas mort. Il existe encore. L'engagement que l'on peut tenir tous ici ce soir, c'est que l'on a tous envie et que l'on fera tout ce qu'il est possible de faire en décembre 2022 pour la Saint-Sylvestre 2022, mais s'engager...

J'aimerais bien pouvoir savoir quand s'arrêtera cette crise sanitaire. J'aimerais bien espérer qu'il n'y ait rien qui arrive derrière, mais force est de constater que, depuis un certain temps, il y a quand même plein de choses qui arrivent. L'engagement qu'on peut avoir tous ici, de façon commune et sans anicroche, c'est de dire qu'on fera notre maximum les uns et les autres pour qu'en 2022, il puisse y avoir une Saint-Sylvestre, une cavalcade. Je vous propose que l'on mette aux voix cette subvention.

**Monsieur MACHON** : Monsieur le Maire, je voudrais juste signaler que je ne participerai pas au vote, car je fais partie de l'association de la Saint-Sylvestre.

**Monsieur DRAPRON** : Très bien. C'est noté. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et L. 2311-7 qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n°2021-86 du Conseil Municipale en date du 12 juillet 2021 portant sur l'attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2021,

Considérant que la ville apporte son soutien aux associations saintaises qui contribuent en particulier :

- au rayonnement de Saintes
- aux actions en faveur de la jeunesse
- aux actions en faveur du développement du lien social
- à la mise en valeur du patrimoine saintais

Considérant l'annulation de la cavalcade de la Saint-Sylvestre de 2021 par l'association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre,

Considérant que l'association a donc proposé d'autres animations : l'organisation d'une exposition du 23 décembre au 1<sup>er</sup> janvier au hall Mendès-France retraçant le passé de la cavalcade en réunissant quelques chars, des souvenirs et des images et en y ajoutant des rendez-vous festifs,

Considérant que suite à ce changement d'animation, il semble nécessaire de modifier la subvention attribuée à l'association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre, la passant de 66 000 € à 15 000 €,

Considérant qu'il est rappelé, par ailleurs, qu'en application de l'article L. 1611-4 du CGCT : « Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité »,

Considérant les crédits votés au budget primitif, chapitre 65, article 6574,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la modification de la subvention attribuée à l'association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre lui attribuant une subvention de fonctionnement de 15 000 € au lieu de 66 000 €,



- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à la majorité cette proposition.

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
Reçu en préfecture le 23/12/2021  
Affiché le   
ID : 017-211704150-20211220-2021\_146COS21-DE

**Pour l'adoption : 32**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prennent pas part au vote : 2** (MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline)

## FINANCES

### 2021 – 133. BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

**Monsieur DRAPRON** : Là, cela va être un peu moins carnavalesque. On passe aux finances, Philippe.

**Monsieur CALLAUD** : Il s'agit de la première décision budgétaire annuelle permettant d'ajuster certaines dépenses et certaines recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Je vais essayer d'être synthétique, parce que le sujet pourrait être développé jusqu'à minuit, mais nous n'allons pas le faire.

Je rappelle que nous ne voterons pas cette année de budget supplémentaire. Le choix que nous avons fait est de voter les BP, les budgets primitifs, les comptes administratifs et de gestion en même temps.

Cette décision modificative est peu significative, car nos prévisions étaient les plus sincères possible. Néanmoins, en cours d'année, des ajustements restent nécessaires. Vous voyez dans la délibération que cette décision s'équilibre à 793 921 euros en fonctionnement et 1 228 418 euros en investissement.

Pour faire simple, en fonctionnement, les ajustements sont essentiellement dus à plusieurs paramètres que nous ne pouvions pas prévoir en avril 2021. D'abord, la crise Covid et son évolution en cours nous imposent de revoir certaines lignes en dépenses avec l'intégration de crédits nous permettant la tenue de manifestations festives de fin d'année et non inscrites en avril lors du vote du budget. On vous en a parlé au cours de ce Conseil municipal : Jeunes talents, festivités de Noël.

Deuxièmement, il y a le centre de vaccination, qui a fonctionné huit mois et dont les dépenses ont intégralement été avancées par la ville. Une convention de participation financière avec l'ARS a été signée et les remboursements devraient être intégrés à ce budget dans quelques semaines. Le coût de fonctionnement avoisine environ 200 000 euros et nous récupérerons par l'ARS 157 000 euros. Cela veut dire que la ville de Saintes a supporté à elle seule presque 50 000 euros pour ce centre de vaccination.

Troisième point : les inondations et les dépenses imprévues engendrées nous imposent de transférer des sommes qui étaient inscrites en investissement vers le fonctionnement pour environ 50 000 euros plus l'inscription de sommes pour les équipements et fournitures en carburant qui ont été nécessaires, bien sûr, dans la gestion de cette crise.

Puis, il y a de bonnes nouvelles sur les dotations de l'État et les diverses compensations qui nous ont été notifiées.



Enfin, il y a un quatrième passage de désherbage des trottoirs qui a – j'espère que vous l'avez constaté – été rendu nécessaire par les pluies nombreuses qui ont eu cours cette année pour environ 54 133 euros.

Il est à noter que nous réajustons aussi une subvention dédiée – on en a parlé et je ne vais pas y revenir – à l'association de la Saint-Sylvestre que nous réinjectons au chapitre 011, puisque ce sont les 50 000 euros dont on a parlé tout à l'heure.

Il est à noter également que nous inscrivons des sommes nécessaires au paiement d'une somme de 16 297 euros liée à un contentieux ancien qui a été perdu par la ville. Je devine votre curiosité et je vais en dire deux mots tout à l'heure.

Le chapitre 12 est augmenté également de 350 000 euros correspondant essentiellement à la gestion des inondations, aux heures supplémentaires jour et nuit et à la gestion du centre de vaccination, dont le coût humain est conséquent : recrutement de nombreux renforts pour la gestion du centre et du centre d'appel. Ce n'est pas à François EHLINGER que je vais déclarer tout cela. Il en est pleinement informé.

En investissement, en dépenses, les modifications rendues nécessaires portent sur des ajustements de crédits liés à la programmation des investissements, certains ne pouvant se réaliser sur ce budget 2021, délais incompressibles, consultations, sur des dépenses de temps supplémentaire lié aux travaux de remise en état de voiries suite aux inondations, certaines études décalées ou programmées, par exemple les études du pont de Lormont prises en charge pour partie par la SNCF, l'étude du port fluvial en discussion actuellement avec les services du département.

Autre élément significatif : le transfert, toujours en investissement, de crédits d'investissement vers le fonctionnement. Comme indiqué précédemment, c'est la gestion des inondations. Prémption de parcelles proches du bowling, de terrains proches du SDIS et l'achat d'un bien immobilier au pied du site Saint-Louis, l'ensemble de ces opportunités s'élevant à 1 086 400 euros.

Enfin, la création d'autorisations de programme et de crédits de paiement, dont je vous parlerai dans la délibération suivante, permettant une meilleure gestion de notre plan d'investissement, que vous avez voté lors du budget primitif.

En recettes, l'équilibre s'opère avec l'inscription de subventions et mécénats pour près de 200 000 euros, avec une dotation FCTVA complémentaire et des cessions foncières. Exemple : le centre équestre pour 225 000 euros, des terrains de la zone des Charriers pour 297 000 euros vendus à la CDA, l'ancien logement de fonction du gardien de la Maison des associations pour 95 000 euros – il n'est pas loin –, la cession de la parcelle du bowling, parce qu'on a acheté les parcelles du bowling, mais on vend aussi ces parcelles du bowling à la SEMIS pour un programme de logements sociaux pour 530 000 euros. Oui, il y a besoin de logements sociaux. On a pris beaucoup de retard.

Donc, il s'agit d'une décision modificative – je vous le disais – qui porte sur des ajustements mineurs, mais il fallait la prendre évidemment.

Monsieur le Maire, je vous ai dit tout à l'heure que je vous donnerai une précision sur une décision. On a parlé d'une décision qui avait été perdue par l'ancienne mandature concernant le site Saint-Louis. J'ai découvert qu'il y en avait une autre. Un marché avait été lancé sous le mandat précédent dans le cadre d'une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'une base de loisirs dans la Palu. À mon avis, c'était une étude de marché qui ne servait à rien, puisque l'on savait que ce projet était voué à l'échec.



Le marché était divisé en trois phases. Les trois phases étaient sur le potentiel d'évolution du plan d'eau, la deuxième phase sur le montage de l'opération, la troisième phase sur la proposition du plan d'action. Montant global du marché : 34 000 euros.

En octobre 2018, la ville refuse d'honorer la facture relative à la troisième phase – on se demande bien pourquoi – considérant que la prestation n'avait pas été réalisée. On disait qu'il n'y avait pas eu de comité de pilotage et qu'on n'avait pas reçu de documents de synthèse. Je précise d'ailleurs qu'octobre 2018 est exactement le mois où Marie-Line CHEMINADE, Philippe CREACHCADEC, Bruno DRAPRON quittaient l'ancienne majorité. C'est bizarre que cela tombe juste à ce moment-là.

À la suite de ce refus, le cabinet adverse a écrit à la municipalité pour lui dire : « Attendez. Cela ne va pas. Ce n'est pas un marché qui doit s'interrompre à chacune des trois phases. C'est un marché global. » Toujours sans réponse de l'équipe, le cabinet a saisi le tribunal administratif. On a essayé de faire une médiation. On a proposé une médiation qui a été refusée.

Toujours est-il que le TA a considéré que le marché n'avait pas été respecté par la ville et le TA a condamné la ville au paiement d'intérêts moratoires pour 2 600 euros, au paiement du solde du marché pour 12 000 euros, au paiement des frais de l'avocat adverse pour 1 500 euros. C'est quelque chose qu'on aurait pu éviter. Si je vous en parle, c'est pour satisfaire votre curiosité, bien sûr, mais c'est aussi pour avoir une explication à cette présentation budgétaire.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur ROUDIER.

**Monsieur ROUDIER** : Je vais m'excuser avant de répondre, parce que je n'étais pas du tout dans ma partie. Monsieur CALLAUD, vous parlez de 10 000, 12 000, 15 000. Je vous ai rappelé une seule fois en six ans une vieille histoire. Vous savez combien votre non-suivi des travaux du Gallia a coûté à la ville de Saintes. Je pense que vos 22 collègues qui sont ici présents ne s'en rappellent pas. Certains n'étaient pas Saintais. Pour des travaux estimés à 25 millions de francs, la ville a payé 50 millions, soit plus de 4 millions d'euros. On n'a pas abusé de ce genre de choses durant notre mandat, une seule fois, parce que vous aviez été odieux dans votre intervention.

**Monsieur CALLAUD** : Vous l'avez donc fait.

**Monsieur ROUDIER** : C'est ce que je vous ai dit, une seule fois, parce que vraiment, cela méritait. Les gens peuvent réfléchir un peu. Pour certains, ils ont l'information ce soir. Ils peuvent retrouver les articles de l'époque. Excusez-moi, mais 4 millions, c'est 4 millions. Sur ce Gallia, Madame SCHMITT, dont le mandat a débuté en 2001, a mis trois ans à rembourser des choses qui n'étaient pas prévues au départ.

Je veux bien. On fait tous des erreurs. Cette somme peut être évitable. 10 000, 12 000, 15 000, cela peut être évitable s'il y a une erreur de jugement. A un moment donné, je veux bien que l'on prenne des leçons, mais il y a des limites et sur ces montants-là. Je n'ai pas été méchant non plus avec le plomb qu'on a pris en fin d'année dernière quand on nous a parlé de la chute de la toiture, parce que je peux vous ressortir les éléments de l'architecte des bâtiments, qui a tous les éléments pour prouver qu'à l'époque, on faisait des choses... La médiathèque, oui. On n'a pas abordé le sujet. On veut bien être gentil, mais si vous voulez, des éléments comme cela, j'en ai quelques-uns, avant les années 2000 par exemple. C'est tout.

**Monsieur DRAPRON** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.



Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
 Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget principal,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2021, présentée dans le tableau ci-dessous, et détaillée les documents budgétaires :

DEPENSES	
Libellé	Montant
CHAPITRE 011 - Charges à caractère générale	485 789
CHAPITRE 012 - Charges de personnels	350 000
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courantes	<b>-50 000</b>
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	4 132
DEPENSES REELLES	789 921
CHAPITRE 042 - Opération d'ordre entre sections (dont amortissements)	4 000
DEPENSES D'ORDRE	4 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>793 921</b>

  

RECETTES	
Libellé	Montant
CHAPITRE 70 - Produits des services	22 546
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	635 726
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	135 649
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>793 921</b>

### Investissement

DEPENSES	
Libellé	Montant
ACCESS - Opération Accessibilité	<b>-9 540</b>
17VOIRIE - Autorisation de programme Voirie	35 360
20PONTLORMONT - Autorisation de programme Pont de Lormont	<b>-35 000</b>
21FLOWVELO - Autorisation de programme Flow vélo	<b>-45 000</b>
ES PUB - Opération Espaces publics	<b>-2 835</b>
MATMOB - Opération Matériels mobiliers	<b>-7 531</b>
OUV RART - Opération Ouvrages d'art	<b>-15 000</b>
RISQUENAT - Opération Risques naturels	<b>-13 000</b>
TRAVBATI - Opération Travaux bâtiments	<b>-48 017</b>
FONCIER - Opération Affaires foncières	1 086 400
AP BATIMENTS - Autorisation de programme Bâtiments	75 674
AP INFRASTRUCTURES - Autorisation de programme Infrastructures	75 700
AP CADRE DE VIE - Autorisation de programme Cadre de Vie	11 500
CHAPITRE 020 – Dépenses imprévues	119 707
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 228 418</b>

  

RECETTES	
Libellé	Montant
ACCESS - Opération Accessibilité	460
17VOIRIE - Autorisation de programme Voirie	13 360
TRAVBATI - Opération Travaux bâtiments	72 600
19EGLISTEUT - Autorisation de programme Eglise Saint-Eutrope	100 000
EDIFICEPRO - Opération Edifices protégés	23 500



CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	100 200
CHAPITRE 024 - Produits des cessions d'immobilisations	918 298
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 228 418</b>

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**  
**Contre l'adoption : 0**  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

### **2021 – 134. BUDGET PRINCIPAL – CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la 15.

**Monsieur CALLAUD** : C'est un glissement budgétaire, si je puis dire. Vous vous souvenez que quand vous avez voté le budget primitif, en investissement, il y avait trois postes. Il y avait les autorisations de programme et les crédits de paiement. Il y avait la récurrence des investissements classiques. Puis, il y avait les plans d'investissement sur les bâtiments, les trottoirs, etc.

Là, finalement, ce qui vous est proposé, c'est de transformer les plans pluriannuels, puisque c'est logique. Les autorisations de programme sont faites pour cela. Il y a beaucoup de bâtiments. Il y a beaucoup de trottoirs. Il y a beaucoup d'ouvrages, d'éclairage public à reprendre. Je ne sais pas pourquoi cela se passe comme cela, mais en tout cas, nous avons prévu de tout refaire durant le mandat.

Notamment, vous avez une autorisation de programme bâtiment sur les bâtiments scolaires. C'est une réalité. On avait pris beaucoup de retard. Cela coûtera 2 500 000 euros, sur les bâtiments sportifs 3 millions, sur les bâtiments culturels 2 millions, sur les autres sites 1,5 million d'euros, soit un total pour les bâtiments de 9 millions.

Sur les infrastructures, cela fera pour les voiries et trottoirs 6,3 millions d'euros, sur la sécurisation de l'espace public 700 000 euros, sur les ouvrages d'art 375 000 euros, l'éclairage public 1,5 million, la défense incendie 400 000 euros, l'effacement des réseaux 250 000 euros, soit un total pour les infrastructures de 9 525 000 euros.

Enfin, sur le cadre de vie, l'aménagement et la végétalisation sont un engagement que nous avons pris et que nous tiendrons là encore. Cela fera 625 000 euros sur le mandat. La plantation d'arbres, c'est exactement de la même veine : 250 000 euros, les aires de jeu, qui ont beaucoup de réparations à avoir, 350 000 euros sur le mandat et les sanitaires publics 260 000 euros. Sur cette AP de cadre de vie, cela fait donc 1 475 000 euros, soit 20 millions d'euros pour le tout.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des questions ?

**Monsieur CALLAUD** : Tout cela, vous l'avez déjà voté.

**Monsieur DRAPRON** : Madame BENCHIMOL.



**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Merci, Monsieur CALLAUD. Je suis intéressée par ces autorisations de programme. Par exemple, sur les bâtiments culturels, vous n'investissez que 2 millions. Est-ce que, dans ces bâtiments culturels, il y a Saint-Eutrope, les Arènes et Saint-Louis ?

**Monsieur DRAPRON** : Non. Ce sont des AP autres. Là, c'est dans le courant. C'est la réparation des toitures, par exemple, du conservatoire, de l'abbatiale.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Est-ce que, dans ces 2 millions, il y a des investissements pour les bâtiments communaux, pour l'isolation thermique des bâtiments communaux ?

**Monsieur DRAPRON** : Pas que. Sur tous les sites. Chaque fois qu'on fait de la réhabilitation, évidemment qu'on... On a intérêt – là, je vous rejoins – à faire des choses intéressantes en termes d'isolation et de consommation, parce que tout cela est du fonctionnement évidemment à chaque fois.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : J'ai une autre question qui est sur l'effacement des réseaux. Là, vous n'investissez que 250 000 euros sur cinq ans. Cela fait assez peu par an et assez peu au total. Pourtant, l'effacement des réseaux fait partie des priorités urbaines.

**Monsieur DRAPRON** : Vous savez qu'il faut avancer au rythme des prestataires. Il faut qu'on avance en même temps qu'Enedis et EDF. Les opérations, il faut les monter avec les opérateurs. On ne peut pas aller plus vite que la musique là-dessus. Donc, on a phasé par rapport à ce qui était prévu. On travaille aussi avec les autres là, c'est-à-dire GRDF. Je ne sais plus si on dit EDF aujourd'hui. Précise, Joël.

**Monsieur TERRIEN** : Là, c'est du cas par cas. On a des situations dans lesquelles on n'a pas trop le choix. Il faut faire les effacements. Il y a des traversées de rues. On refait la rue. Il faut donc redescendre les câbles et les enfouir. Dans cette partie-là, on n'a pas les gros travaux, c'est-à-dire les réfections de rues, tout ce que l'on sera appelé à faire dans l'avenir, parce que cette année, ce type de gros travaux, il n'y en aura pas. En 2022, nous devrions commencer à en avoir.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : C'est parce que je vois qu'il y a quand même 6,3 millions de voiries qui sont prévues. C'est pour cela que je trouve que l'enfouissement et l'effacement des réseaux sont très faibles par rapport à la hauteur du chantier des voiries.

**Monsieur DRAPRON** : Les voiries, cela ne veut pas dire spécialement tout refaire. Il y a le tapis. Il y a les trottoirs. Quand on fait une rue complète, on refait tout.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : D'accord. Dernière question. Vous dites que vous faites des plantations d'arbres à hauteur de 250 000 euros sur cinq ans, mais vous avez dépensé, dans la dernière décision du Maire du précédent Conseil municipal, 180 000 euros de produits phytosanitaires. Je suis donc un peu étonnée que 250 000 euros soient considérés comme des plantations d'arbres.

**Monsieur DRAPRON** : Là, c'est un plan pour les arbres. Cela veut dire ce que ça veut dire, c'est-à-dire 250 000 euros pour acheter des arbres.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Ce n'est pas très conséquent compte tenu des sommes que vous dépensez pour les produits phytosanitaires.

**Monsieur DRAPRON** : On avance quand même dans le bon sens. Il faut aussi reconnaître qu'on fait des efforts et on ne peut pas tout arrêter du jour au lendemain.



**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Je vais faire comme les enseignants. Peut mieux faire.

**Monsieur DRAPRON** : On prend le « peut mieux faire », mais cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien. Charlotte.

**Madame TOUSSAINT** : Concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, il me semble que j'avais déjà fait l'explication la dernière fois. L'interdiction commence pour juillet 2022. L'utilisation des produits phytosanitaires est encore sur les terrains de sport et le golf. Une réflexion et un groupe de travail sont en cours avec Véronique TORCHUT. Nous en avons discuté.

**Monsieur DRAPRON** : S'il n'y a pas d'autres questions... Si. Monsieur MAUDOUX.

**Monsieur MAUDOUX** : Je voudrais poser une question sur les plantations d'arbres moi aussi. Est-ce que cette plantation d'arbres sera déléguée à une entreprise privée ou aux services de la ville ?

**Monsieur DRAPRON** : Charlotte.

**Madame TOUSSAINT** : Il y aura un peu des deux.

**Monsieur MAUDOUX** : Ma question a un sens un peu caché, mais que je vais rendre public tout de suite. C'est par rapport à une inquiétude qui est née. Les serres municipales seraient fermées.

**Madame TOUSSAINT** : Les serres municipales sont fermées le soir, oui, mais le jour, elles sont ouvertes.

**Monsieur DRAPRON** : Ou alors on n'est pas au courant.

**Monsieur MAUDOUX** : J'en suis ravi. Est-ce que cette plantation d'arbres sera confiée à une entreprise privée ou aux services municipaux ?

**Madame TOUSSAINT** : Il y aura les deux.

**Monsieur DRAPRON** : Les deux. Quand c'est dans un plan avec un promoteur, si on veut faire aussi une plantation d'arbres, ce sont eux qui les font. Puis, quand on gère le chantier, c'est nous qui les faisons. On remplace des arbres régulièrement en fonction des vieillesse. Vous savez qu'à un moment donné, il faut couper les peupliers. Sinon, c'est dangereux. On replante d'autres espèces. C'est comme cela que cela fonctionne.

**Madame TOUSSAINT** : Est-ce que tu te souviens du nombre de plantations, Véronique ? Je te l'avais communiqué. Je crois que ce sont 280.

**Madame ABELIN-DRAPRON** : Oui. On est presque sur 300 cette année et cela monte en charge l'année prochaine. Je parle sous ton contrôle, parce que je maîtrise cela beaucoup moins, mais j'ai lu ce que tu m'as transmis. Globalement, ce n'est pas aussi simple que ce qu'on peut penser au départ à planter, parce qu'il faut réfléchir au type d'espèces, à l'harmonie entre les espèces pour éviter qu'elles s'étouffent entre elles, aux économies d'eau, aux moments de plantation qui sont les plus appropriés en fonction des espèces. Il est vrai que, dans les services techniques, on a une grosse expertise là-dessus, pour l'avoir vu encore récemment. De toute façon, ce sera sous le pilotage, comme cela se fait actuellement, des services techniques.

**Monsieur DRAPRON** : Espaces verts.

**Madame TOUSSAINT** : On prévoit, au niveau de ce plan de plantation cette année, des bébés forêts. Ce sont des plans qui sont moins chers. Plantés très tôt, les arbres prennent bien place



dans la terre et les racines souffrent beaucoup moins quand ce sont des arbres qui sont déjà à maturité et qui sont plantés. Plus l'arbre est planté tôt, mieux il se porte et mieux il pourra se développer et grandir.

**Monsieur DRAPRON** : Merci, Charlotte. Pierre.

**Monsieur DIETZ** : Merci pour toutes ces explications. Beaucoup d'explications ont été données. C'est toujours délicat dans l'opposition. Ce n'est pas le budget, mais il s'agit de création d'autorisations de programme, etc. On reste sur notre lignée, c'est-à-dire qu'on ne va pas voter contre, parce qu'on souhaite que cela puisse se réaliser. On souhaite que vous puissiez tenir vos engagements. 2,5 millions pour le scolaire, c'est intéressant. C'est une demande. On va s'abstenir. Si vous me passez cet anglicisme, *wait and see*. On va voir. Puis, on prendra des décisions en 2022 et 2023.

**Monsieur DRAPRON** : Là, je comprends beaucoup mieux. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Monsieur DIETZ** : Je fais juste une remarque. Je n'osais pas la faire, mais quand même, 50 000 euros par an sur les sanitaires publics, il y a une vraie demande.

**Monsieur DRAPRON** : Il y a une vraie demande et un vrai besoin, si vous me permettez l'expression.

**Monsieur DIETZ** : C'est vrai, par rapport aux touristes, etc. Cela peut être risible quand on en parle. On en avait parlé déjà à l'époque. C'est récurrent.

**Monsieur DRAPRON** : C'est vraiment indispensable. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention ou contre ? Abstention. Merci.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Considérant que la Ville de Saintes s'est engagée dans un projet stratégique de développement et de revitalisation de la ville,  
Considérant la programmation pluriannuelle des investissements est un processus continu de planification des projets permettant de recenser les projets d'investissement, puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la Ville. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage.  
Considérant que ce processus donne lieu à la définition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les investissements de la Ville de Saintes qui seront financés entre 2021 et 2026.  
Considérant que ce nouveau plan d'investissement sera piloté en continu de manière à veiller à la maîtrise de l'enveloppe financière de chaque projet comme aux équilibres budgétaires plus globaux dans le contexte national et international incertain que nous connaissons,  
Considérant qu'à ce titre, des travaux importants sont à entreprendre rapidement, en tranches successives,  
Considérant que ces projets sont éligibles à des financements divers,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Les créations des autorisations de programme présentées ci-dessous en annexe.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 25**  
**Contre l'adoption : 0**



**Abstentions : 9** (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DIETZ Pierre en son nom et celui de CHABOREL Sabrina, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de ARNAUD Dominique)

**Ne prend pas part au vote : 0**

**2021 – 135. APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES CONCERNANT LES COMPÉTENCES « EAUX PLUVIALES » ET « DOCUMENTS D'URBANISME »**

**Monsieur DRAPRON :** On passe à la 16.

**Monsieur CALLAUD :** Vous savez que deux compétences ont été transférées à la Communauté d'agglomération de Saintes. Il s'agit des eaux pluviales urbaines et des documents d'urbanisme. Le transfert de compétences impose ipso facto que se réunisse une commission locale d'évaluation des charges transférées, que je prononcerai CLECT. Cette CLECT s'est réunie le 10 septembre 2021. D'ailleurs, beaucoup d'entre vous étaient présents. Cette CLECT a adopté à l'unanimité son rapport définitif concernant les transferts de charges.

Vous savez que c'est toute une étude préalable qui doit avoir lieu pour calculer ce qui a été effectué dans les 36 communes, ce qu'ils peuvent recevoir, ce qu'ils doivent donner. Bref, c'est une commission technique et budgétaire qui fait ce travail.

Cela suppose que cette CLECT, qui a adopté à l'unanimité son rapport définitif... Ce soit ensuite voté par la Communauté d'agglomération, mais au préalable, les 36 communes doivent toutes voter ce rapport de la CLECT. Ce sont des chiffres essentiellement. Je pense qu'il n'y a pas de difficulté, puisque cela a été voté le 10 septembre par toutes les communes. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de proposer au Conseil municipal de délibérer, d'approuver le rapport définitif de la CLECT du 10 septembre 2021.

**Monsieur DRAPRON :** Je précise qu'il y a quand même beaucoup d'échanges entre la ville et l'agglomération, les 36 maires pour se mettre tous d'accord, parce qu'évidemment, quand on transfère des charges, on voudrait transférer les charges *a minima* et qu'il s'en fasse le maximum une fois que c'est transféré. La vraie difficulté était donc de trouver la chose la plus équitable pour tous, évidemment pour nos communes, parce qu'on parle d'abord de nos communes, mais malgré tout, l'esprit communautaire doit être là.

Il a vraiment été fait en sorte que ni l'agglomération ni les villes ne soient gagnantes. C'est du transfert, parce que la loi nous a imposé ce transfert de toute façon, mais on a vraiment été dans l'esprit gagnant-gagnant. Il fallait que ce soit au plus juste avec tous les éléments qui étaient à notre disposition.

Nous avons une difficulté supplémentaire par rapport aux autres. C'était le SPR, le secteur protégé, qu'il fallait aussi négocier. Joël, tu préciseras. Il faut revoir le SPR. Comme on a transféré la compétence et que c'était à nous de payer, il a fallu étaler sur cinq ans le coût de ce paiement-là, hors subventions. Cette gymnastique a pris un peu de temps, mais elle a été au plus fin possible pour que tout le monde en sorte, pas content, mais au moins satisfait. Monsieur MACHON.

**Monsieur MACHON :** Monsieur le Maire, les histoires de CLECT, c'est toujours quelque chose de complexe. Dans les tableaux que vous nous avez donnés, je n'ai pas été capable de lire les chiffres. Est-ce que vous pouvez nous donner les deux ou trois chiffres clés de transfert, donc d'impact financier entre la ville et la CDA ?

**Monsieur CALLAUD :** C'est écrit en tout petit. Je reconnais que ce n'est pas simple. Dans un cas, ce sont 407 698 euros et, dans l'autre cas, c'est pour la ville de Saintes 340 000 euros environ.



**Monsieur DRAPRON** : Quand vous transférez une charge, à un moment donné, l'agglomération ne va pas tout payer. Il y a aussi les recettes que l'on percevait. Tout cela fait qu'il y a un équilibre.

**Monsieur CALLAUD** : Globalement, Saintes s'y retrouve bien.

**Monsieur DRAPRON** : On s'y retrouve bien, parce que la vérité est que tous les travaux, principalement, sont nécessaires à Saintes. En gros – on l'a dit tout à l'heure, François –, ce sont 40 millions d'euros de travaux sur Saintes. L'impact majeur de cette compétence qui a été transférée maintenant à l'agglomération sur la gestion des eaux pluviales, c'est Saintes qui en sera le grand bénéficiaire.

C'est pour cela que vous avez vu dans cette délibération qu'il y a aussi un fonds de concours pour les communes hors Saintes. Comme elles ne pouvaient pas bénéficier des mêmes taux d'intervention que Saintes sur les eaux pluviales, il a été créé un fonds de concours spécifique pour les communes hors Saintes pour que l'agglomération puisse permettre quand même qu'elles puissent avancer aussi dans leurs travaux à elles en fonction de leurs besoins. On s'est permis au niveau des villes d'être au plus près de leurs besoins en fonction des extensions très souvent ou alors des refontes en fonction des rues qu'elles auraient besoin de faire pour être au plus fin.

Pour Saintes, c'est un plan pluriannuel qui va être mis en place avec le syndicat. Sur l'eau pluviale, nous avons un gros problème. C'est que, normalement, il faut deux tuyaux. Nous, nous n'en avons qu'un. C'est pour cela que nous avons déjà mis – l'agglomération a pris le financement – plus de 2 millions d'euros dans la station d'épuration pour la redimensionner et pour permettre qu'elle encaisse mieux les flux qui y arrivent, parce que quand il y a un seul tuyau, les eaux pluviales se mélangent avec les eaux d'assainissement et tout cela va à la station d'épuration. Donc, il faut beaucoup plus de traitements.

Au départ, on voulait faire la CLECT sur quarante ans. Sauf que quarante ans, c'étaient des sommes folles pour Saintes. Nous avons donc acté – Madame BENCHIMOL en a parlé tout à l'heure – que les tuyaux vivaient 100 ans. Nous avons lissé sur beaucoup plus longtemps les travaux qui seront nécessaires dans les rues de Saintes pour que ce soit acceptable et encaissable pour la ville de Saintes. Nous avons aussi joué à d'autres niveaux avec François le fait que nous avons la source qui appartenait à Saintes et que nous souhaitions qu'elle soit valorisée autrement qu'aujourd'hui.

Cela a donc vraiment été un travail de longue haleine. Aujourd'hui, cela semble satisfaisant pour tout le monde. Je ne veux pas présager de ce que vont faire les 36 communes, mais en tout cas, en conférence des maires, tout le monde a acté ce transfert de compétences.

**Monsieur MACHON** : Monsieur le Maire, comme on n'a pas pu voir les chiffres, c'était assez frustrant. Par ailleurs, il y a un point. C'est la méthode des coûts standards par opération et par équipement qui a été utilisée, et non l'effort réel. Parfois – on l'a vu par le passé quand on discutait sur les CLECT –, il y a des écarts importants entre cette méthode d'évaluation des coûts standards et l'effort réel. On s'abstiendra simplement sur cette délibération.

**Monsieur DRAPRON** : Très bien. Madame BENCHIMOL.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : J'ai une autre question de candide. Vous dites qu'il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'approbation du rapport définitif de la CLECT qui porte sur l'évaluation des charges transférées. Je ne suis pas assez compétente pour savoir si, et le rapport, et l'évaluation des charges transférées sont convenables. Donc, je n'ai pas d'avis sur la question.



Par contre, vous rajoutez : « et de charger Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération ». Qu'est-ce que l'exécution de l'approbation d'un rapport ? C'est l'approbation de ce qu'il y a dans le rapport.

**Monsieur CALLAUD** : Non. La CLECT a approuvé cette méthodologie, ce principe, ces calculs. La CLECT l'a accepté. Maintenant, il faut que chaque commune des 36 communes valide par son Conseil municipal et qu'ensuite, la CDA valide à son tour pour l'entériner.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Oui, mais que va faire le Maire ? Qu'est-ce que l'exécution de la présente délibération si c'est juste une approbation ?

**Monsieur DRAPRON** : C'est l'application de la CLECT. C'est approuver que nous acceptons cette CLECT-là pour les compétences eaux pluviales et documents d'urbanisme. C'est en fait le contrat d'accord entre la ville et l'agglomération.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Donc, il faut être d'accord avec la CLECT. C'est ce que cela veut dire.

**Monsieur DRAPRON** : Ce serait mieux.

**Monsieur CALLAUD** : Ce serait préférable.

**Monsieur DRAPRON** : Il n'y a pas de loup. Les 36 communes sont d'accord.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Je ne pense pas qu'il y ait un loup, mais je ne suis pas compétente.

**Monsieur CALLAUD** : Pierre DIETZ était dans la CLECT, me semble-t-il.

**Monsieur DRAPRON** : Franchement, c'est très technique et cela a été très travaillé. Il n'y a pas de piège. C'est vraiment gagnant-gagnant. Personne ne perd. Personne ne gagne.

**Monsieur CALLAUD** : Et Saintes ne s'en tire pas si mal que cela, parce qu'évidemment, les petites communes n'ont fait aucuns travaux. À part leurs fossés, elles n'ont fait aucuns travaux.

**Monsieur DRAPRON** : Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Est-ce que quelqu'un est contre ? S'abstient ? Très bien. Adopté.

### 2021 – 136. CONVENTION POUR ASSISTANCE FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE SAINTES ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la 18. Je passe le micro à Marie-Line. Il y a la 17 avant. Je reviens donc sur la 17. C'est toujours Philippe CALLAUD. J'en ai marre de Philippe CALLAUD, en fait.

**Monsieur CALLAUD** : La 17 est la convention pour assistance financière entre la ville de Saintes et le Syndicat départemental de la voirie. Figurez-vous qu'avant 2019, le Syndicat de la voirie présentait ses factures sans TVA. Puis, il a fait l'objet, courant septembre 2018, d'un contrôle par les finances publiques, qui lui ont dit : « Vous êtes une entreprise dans des secteurs concurrentiels et vous êtes soumise à la TVA. » Le syndicat a dit : « Ah bon. Dont acte. » La DGFIP lui a dit : « Oui, mais les prix que vous aviez facturés hors taxes, en fait, c'est TTC. Il faut donc nous reverser la TVA. »



Cela s'est négocié avec la DGFIP. Toujours est-il qu'il y a un total – c'était sur les exercices 2016 et 2017 – pour les deux exercices de 978 390 euros, ce qui fait que cela fait presque 1 million qui doit être reversé. Bien évidemment, le Syndicat de la voirie n'a pas d'autre solution que de refacturer, mais en refacturant avec la TVA les prix qu'il avait facturés hors TVA. Il doit les mettre au même prix, mais en déduisant la TVA et en refacturant l'ensemble des collectivités, dont Saintes. C'est la raison de la présente délibération.

Pour nous, il n'y a absolument aucune incidence, mais cela veut dire que le Syndicat de la voirie vous demande d'approuver l'identification des factures ayant donné lieu à facturation en 2017 et 2016, ce qui permettrait un retour de FCTVA selon leur nouvelle présentation avec la TVA, la production de factures rectificatives identifiant hors taxes et TTC et le schéma d'écritures à opérer.

Il y a une petite opération comptable à faire ou une grosse opération comptable, mais je vous rassure. Il n'y a pas que Saintes qui est dans la boucle. Le Syndicat de la voirie ne travaille heureusement pas qu'avec la seule ville de Saintes. En tout cas, Saintes est dans la boucle aussi. Je vous demande, Monsieur le Maire, de soumettre cette délibération à l'assemblée délibérante.

**Monsieur DRAPRON** : C'est vraiment technique. S'il n'y a pas de questions... Oui, Jean-Pierre.

**Monsieur ROUDIER** : Vous pouvez observer qu'on a beaucoup travaillé également pour le Syndicat de la voirie durant tout notre mandat. Là, vous n'en avez qu'une partie. Il y a eu des travaux réalisés.

**Monsieur DRAPRON** : Très bien. Pas de questions ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Parfait.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le contrôle fiscal en 2018 exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie,

Considérant que suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1er Janvier 2019
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.

Considérant qu'en accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie,

Considérant que la procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne génèrera aucune incidence financière à leur égard,

Considérant la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA (ou TVA si budget annexe),
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA (ou TVA) supplémentaire,
- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA (ou TVA) par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de Saintes, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA (ou TVA) : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Après consultation de la Commission « Ressources » en date du jeudi 21 octobre 2021,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie et tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité cette proposition.

**Pour l'adoption : 34**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

### RESSOURCES HUMAINES

#### 2021 – 137. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE EN QUALITE D'ENSEIGNANT DU CONSERVATOIRE SPECIALITE CHANT LYRIQUE

**Monsieur DRAPRON** : On passe maintenant à la 18.

**Madame CHEMINADE** : Bonsoir, Mesdames. Bonsoir, Messieurs. Les deux prochaines délibérations concernent effectivement les ressources humaines et plus précisément le Conservatoire de musique et de danse.

Pour cette première délibération, la professeure de chant lyrique a fait valoir ses droits à la retraite. Nous devons recruter une autre professeure de chant lyrique au vu du besoin pour cette discipline au niveau de notre Conservatoire. Nous proposons donc la création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe en qualité d'enseignant du Conservatoire, spécialité chant lyrique.

Il faut savoir qu'au niveau du Conservatoire, pour les postes qui sont concernés là-bas, quand on ouvre des jurys pour recruter ces personnes, on ne trouve pas facilement de titulaires qui postulent sur ces postes. C'est très compliqué, parce que les concours sont proposés très rarement. Donc, c'est pour cela qu'on propose de créer cet emploi permanent de contractuel pour ce poste.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 2°,  
Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale notamment son article 2,  
Vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,  
Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,  
Vu le tableau des effectifs,  
Considérant que l'intervention d'un enseignant territorial sur l'année scolaire est essentielle pour dispenser des cours de chant lyrique.  
Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relevant de la catégorie B.  
Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une période de 3 ans compte-tenu de la spécificité des missions exercées liées à la dispense de cours de chant lyrique au sein du conservatoire de musique et de danse.



Considérant que le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Considérant que pour ce poste, le candidat retenu devra justifier d'une expérience significative sur un poste similaire en qualité d'enseignant artistique discipline chant lyrique, avec connaissances de l'environnement territorial. Il devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Professeur de chant lyrique.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- 1- Sur la création d'un emploi d'enseignant territorial, au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet (15/20<sup>ème</sup>).
- 2- Sur le recrutement sur cet emploi, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues, d'un agent contractuel relevant de la catégorie B (pour 3 ans à compter de la signature du contrat), recruté sur l'emploi créé en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- 3- Sur les conditions de recrutement : missions du poste (a) et rémunération (b).

3/ a) Les missions

- Enseigner des pratiques artistiques spécialisées, développer la curiosité et l'engagement artistiques, transmettre les répertoires les plus larges possibles en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement.
- Dispenser des cours de chant lyrique.
- Organiser, suivre et évaluer les études des élèves.
- Conduire des projets pédagogiques et culturels à dimension collective.

3/ b) La rémunération

L'intéressé(e) sera rémunéré(e) sur l'échelle indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et percevra un régime indemnitaire en rapport avec les fonctions exercées.

- 4- Sur l'approbation de la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**  
**Contre l'adoption : 0**  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

**2021 – 138. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT ACTUELLEMENT EN POSTE**

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'on peut passer les deux en même temps, si cela vous convient ?  
La 19.

**Madame CHEMINADE** : Pour l'autre, c'est un peu différent. On l'évoquait en début de Conseil municipal. Au vu de la demande plus importante pour la discipline du trombone, on propose d'augmenter le temps pour ce professeur de trombone au niveau du Conservatoire. C'est un peu différent, mais dans le même registre.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, enseignement trombone, afin de répondre aux nécessités de service,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- 1- Sur la création d'un poste d'enseignant territorial spécialité trombone, au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet (7/20<sup>ème</sup>).
- 2- Sur la suppression d'un poste d'enseignant territorial spécialité trombone, au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet (5/20<sup>ème</sup>).
- 3- Sur l'approbation de la modification du tableau des effectifs.
- 4- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou son représentant, de signer tout acte relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

### **2021 – 139. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la 20.

**Madame CHEMINADE** : La 20 est pour la protection sociale complémentaire prévoyance. Le marché prend fin à la fin de l'année. Donc, nous avons relancé ce marché, qui va commencer le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le candidat qui est ressorti est la société Allianz pour des garanties obligatoires pour le maintien de traitement et les garanties optionnelles de rente invalidité, décès, perte de retraite.

Il faut savoir que la collectivité, pour les adhésions des agents de la collectivité, abonde par mois et par adhérent à hauteur de 7,62 euros. Les bénéficiaires sont les fonctionnaires titulaires, stagiaires, les agents non titulaires de droit public, ainsi que les agents non titulaires de droit privé. Auparavant, c'était la MGP qui suivait la collectivité. Elle a participé également au marché, mais le résultat du marché a donné le choix du candidat Allianz Collecteam.

Est-ce qu'il y a des questions ? En l'absence du Maire, je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 22 bis qui indique que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2021 portant sur la convention constitutive du groupement de commandes : prestation de services en assurance entre la Ville de Saintes et le CCAS de Saintes,

Vu l'avis du comité technique en date du 14 octobre 2021,

Considérant que la convention de participation portant sur la protection sociale complémentaire prévoyance en vigueur arrive à son terme le 31/12/2021,

Considérant la volonté de la collectivité de continuer de proposer à ses agents des prestations couvrant les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, par l'intermédiaire d'une convention de participation à adhésion facultative,

Considérant que la prévoyance (assurance maintien de traitement) vise à couvrir le risque relatif à l'incapacité de travail (maintien du traitement et régime indemnitaire), à l'invalidité (rente mensuelle complémentaire) et au décès (versement d'un capital aux ayants-droit),

Considérant que conformément à l'alinéa 6 de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, et après avis de son Comité Technique, la Ville et le CCAS de Saintes ont lancé une procédure de mise en concurrence concernant la Prévoyance,

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les bénéficiaires sont les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, les agents non titulaires de droit public (CDD ou CDI) ainsi que les agents non titulaires de droit privé,

Considérant que les garanties couvertes sont les suivantes :

- Garantie de base Incapacité de travail « Maintien du Traitement », avec une franchise de 90 jours cumulée sur l'année médicale.
- Garanties optionnelles :
  - Rente invalidité
  - Décès
  - Pertes de retraite suite à invalidité

Considérant que la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé,

Considérant que la participation mensuelle de la collectivité pour le risque prévoyance est de 7,62€ par agent temps complet,

Considérant le rapport d'analyse des offres et le classement, la convention de participation pour le risque prévoyance peut être attribuée,

Considérant la présentation de la consultation en Comité Technique en date du 17 septembre 2021,

Considérant la présentation du rapport d'analyse des offres en Comité Technique en date du 14 octobre 2021,

Après consultation de la Commission « Ressources » en date du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du choix du candidat retenu à savoir la société ALLIANZ / COLLECTEAM,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 33**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**2021 – 140. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « PROTECTION DES DONNEES » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES AU PROFIT DE LA VILLE DE SAINTES ET DU CCAS DE SAINTES**



**Madame CHEMINADE** : La 21 est la mise à disposition du service Protection des données. Pour cette délibération, on avait déjà une convention pour partager ce domaine-là entre la CDA, la ville et le CCAS concernant la protection des données. Il y a une personne qui s'en occupe, qui est très vigilante sur cet aspect. Nous devons donc avenanter cette convention qui se terminait le 30 septembre. Merci, Jean-Pierre. Nous avons passé cette délibération déjà au niveau de l'agglomération. Là, il suffit de réajuster pour la ville et le CCAS.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Donc, on peut passer au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Règlement n°2016/679 du Parlement et du Conseil européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données qui est entré en vigueur le 25 mai 2018,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-4-1 III et IV et D. 5211-16,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis du comité technique du 14 octobre 2021,

Considérant que le service « Protection des données » de la CDA doit assurer les missions suivantes :

- Informer et diffuser une culture « informatique et libertés »,
- Veiller au respect du cadre légal,
- Analyser, auditer et contrôler,
- Etablir et maintenir une documentation au titre de « l'Accountability », c'est-à-dire la responsabilisation des acteurs.

Considérant que la mise à disposition du service « Protection des données » concerne un agent à temps partiel (80%),

Considérant que la structure du service mis à disposition pourra, en tant que de besoin, être modifiée d'un commun accord entre les parties, et ce, en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties,

Considérant que cette mise à disposition présente un intérêt particulier dans le cadre d'une bonne organisation des services. Elle vise à permettre la vérification de la bonne application du règlement européen sur la protection des données au sein des trois entités,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la convention de mise à disposition du service « protection des données » de la CDA de Saintes ci-annexée,
- De désigner le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la CDA de Saintes comme étant le DPD de la Ville de Saintes,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de signer la convention et toutes les pièces s'y réfèrent.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 33**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

## CADRE DE VIE

**2021 – 141. CONVENTION POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION SIMPLIFIEE DANS LE CADRE DU PROJET EUROPEEN « LIFE VISON » EN PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO)**



**Madame CHEMINADE** : Pour la délibération suivante, je crois que c'est François pour le cadre de vie.

**Monsieur EHLINGER** : Merci. Avant de parler de cette délibération, j'ai un préambule, une communication à faire. Cette délibération est la dernière que je ferai dans ce Conseil municipal à ce titre-là, tout ce qui est transition écologique, etc.

Je m'en explique. Vous savez que je me suis énormément engagé au centre de vaccination. Cette action m'a valu des reproches extrêmement offensants que je ne peux pas accepter. J'en ai donc discuté avec Monsieur le Maire et je lui ai fait savoir que je lui redonnais, rendais mes délégations, toutes mes délégations municipales – je le précise bien municipales –, ainsi que les indemnités que me donnent ces délégations. J'abandonne également mes indemnités municipales. Je conserve bien sûr une action au niveau de la CDA et au niveau de l'eau.

Je crois que c'était important que tout le monde le sache, parce qu'il y a des choses que l'on ne peut pas accepter. C'est une question d'honneur. Or mon honneur a été lourdement entaché. Ma probité a été mise en cause. Ceci dit, ce n'est pas la guerre. Je ne démissionne pas. Ce n'est pas une guerre. Simplement, j'applique mon code d'honneur, qui me paraît essentiel, parce qu'il y a des moments où il faut quand même pouvoir se regarder dans la glace.

Maintenant, j'en arrive au sujet de cette délibération, qui se situe dans le cadre de la stratégie de la ville de Saintes en termes de préservation de la biodiversité et des espèces menacées. Vous savez que c'est un enjeu important. Ce que je vous propose, ce que nous vous proposons ce soir, c'est une délibération sur la participation de la ville de Saintes au dispositif Life Vison qui se fait en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux, la LPO.

Explication très simple. Vous savez que nous faisons une étude régulière, une évaluation, un inventaire en quelque sorte de la faune et de la flore qu'il y a sur les bords de Charente, dont la Palu. Ces études nécessitent des inventaires réguliers. Il se trouve que nous avons la chance que l'Europe, relayée par le département et relayée par la LPO, se soit proposée de faire, sans argent pour nous, une étude sur le vison d'Europe.

Le vison d'Europe est une espèce en voie de disparition et nous sommes l'un des rares coins en France où nous avons encore des visons d'Europe sur ces bords de Charente, parce qu'il n'est pas trop malmené par son cousin, qui est le vison d'Amérique, qui a été introduit à des fins commerciales, pour récupérer sa fourrure, et qui est, non pas un prédateur, mais un concurrent important. Si on ajoute à cela qu'il y a effectivement la prédation humaine, les voitures, etc., le vison est en danger. Il semblerait qu'à notre niveau, sur les bords de la Charente et singulièrement la Palu, ce vison soit bien présent, parce qu'il y trouve un habitat tout à fait confortable pour lui.

L'idée de cette opération Life Vison est de faire un décompte précis, non seulement des visons, mais de leur mode de vie, de leur habitat, de la qualité de la faune et de la flore qu'il y a autour d'eux. Bref, c'est l'inventaire qui s'inscrit dans cette décision que nous avons depuis plus d'un an de faire effectivement ces inventaires faunistiques et floristiques pour la Charente et singulièrement la Palu.

Ce que je vous propose, ce que nous vous proposons, c'est d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'élaboration d'un plan de gestion simplifiée dans le cadre du projet européen Life Vison en partenariat avec la LPO, ainsi que tous les documents afférents.

**Monsieur DRAPRON** : Merci, François. Est-ce qu'il y a des questions ? **Monsieur ROUDIER**.



**Monsieur ROUDIER :** Juste une petite remarque. J'espère que François EHLINGER n'est pas en voie de disparition au sein de notre Conseil municipal.

**Monsieur DRAPRON :** Je ne crois pas que ce soit à l'ordre du jour. J'aurai un petit mot après les questions s'il y en a d'autres.

**Monsieur ROUDIER :** On est surpris de cette déclaration, dans la forme et dans le fond, dans le sens où on n'a pas très bien compris. Monsieur EHLINGER a été injustement attaqué. Est-ce cela ?

**Monsieur DRAPRON :** Vous savez que la vie de ce centre de vaccination n'a pas été un long fleuve tranquille. Je comprends évidemment François. On a échangé longtemps ensemble. On s'est toujours parlé d'homme à homme. On est plutôt raccord sur le truc.

Il y a eu des mots qui sont partis de l'hôpital faisant croire que François EHLINGER portait un intérêt particulier à ce lieu-là, alors qu'il a quand même donné beaucoup de son temps, qu'il a œuvré quand les autres n'étaient pas là. Vous connaissez les problématiques de conflits d'intérêts. Pour moi, ce n'était pas grave. Il n'empêche qu'on est obligé de consulter beaucoup sur les conflits d'intérêts, parce que c'est la loi. Vous avez vu qu'aujourd'hui, tout le monde est attaqué sur un conflit d'intérêts pour tout et pour rien.

On a consulté un avocat spécialiste pour voir s'il y avait potentiel conflit d'intérêts ou pas. Franchement, je ne vois pas pourquoi on pourrait aller plus loin d'un point de vue pénal. Il n'y a aucun risque. François a juste donné de son temps pour combler les manques. Ce serait quand même cocasse qu'on lui en veuille, mais il y a quand même malgré tout dans les milieux, qu'ils soient médicaux ou autres, des jalousies et cela entraîne des choses comme cela.

Je regrette évidemment ce qui s'est passé, mais cela n'entache en rien la confiance que j'ai pour François et j'espère que lui non plus envers moi. D'ailleurs, il a tellement de compétences. Merci, Jean-Pierre, de l'avoir dit. Je crois qu'il a fait montre pendant toutes ces années, aussi bien dans l'opposition que dans la majorité, que si on avait un monsieur compétent dans ces domaines-là, c'était bien François.

Il a d'autres compétences. Je pense qu'on est d'accord tous les deux. Vous avez vu qu'on a un projet de port fluvial. Je crois que le mieux à même de s'emparer de ce dossier est François. Je comprends. On en a parlé. Évidemment que je comprends. Je partage même, parce que je n'aurais pas aimé non plus ce qui s'est passé, surtout quand on sait le dévouement.

Je vous rappelle quand même les conditions de ce centre de vaccination. Il fallait le faire tout de suite. Sinon, on faisait mourir les gens, mais on ne savait pas comment. On a vu des chiffres tout à l'heure. Nous n'avons pas été remboursés encore. Tout cela, c'est de l'avance.

François fait en sorte en plus que cela coûte le moins cher possible à tout le monde, puisqu'il a privilégié les étudiants et les médecins retraités plutôt que les médecins en activité, qui coûtaient deux fois le prix des autres. Il a organisé cette chose-là avec Annie VANDENBROUCKE, avec Caroline AUDOUIN, qui a été remarquable sur l'organisation auprès des infirmières, parce que dans tout cela, il y a des médecins, mais il y a aussi des infirmières.

Tout a été bien fait, même si je regrette que nous n'ayons pas été franchement aidés par l'État. C'était un peu « à l'arrache », pour dire les choses, à tel point qu'aujourd'hui, on a fermé le centre. On nous a demandé d'en rouvrir un autre peut-être. On n'a pas de nouvelles.

François vous le dirait. A combien de vaccinations est-ce qu'on était tombé, François ? On n'en faisait plus. On mobilisait donc de l'argent public avec des gens qu'on gardait, alors qu'il n'y a plus



de vaccination à faire. Si on a fermé le centre de vaccination, ce n'était pas pour se faire plaisir parce que les autres fermaient. C'est parce qu'il n'y avait plus d'utilité à avoir un centre.

Normalement, ce qui avait été dit par l'État, c'est que c'étaient les médecins libéraux, les pharmaciens. Tous ces gens-là devaient prendre le relais des centres de vaccination. Apparaît la troisième dose. Aujourd'hui, on ne sait pas qui va porter cette troisième dose. Joël, cela a bien marché, parce que tu as fait ta troisième dose aujourd'hui. C'est le pharmacien qui lui a fait. Il y a des choses qui vont se mettre en place.

Voilà ce que je voulais partager avec vous ce soir. Ce sont les aléas de la vie des élus que nous sommes. Je vous invite tous à faire très attention à tout. Vous l'avez vu tout à l'heure. Monsieur MACHON a clairement dit qu'il ne votait pas pour la délibération Saint-Sylvestre, parce que là, c'est un conflit d'intérêts.

Il faut donc vraiment regarder tout et il faut toujours se border de tout, parce que sinon, cela devient compliqué, nos histoires. Il faut faire vraiment attention à tout. On est franchement là sur des choses qui ne sont pas sympathiques.

**Monsieur DIETZ** : C'est regrettable que Monsieur EHLINGER démissionne...

**Monsieur DRAPRON** : Il ne démissionne pas. En plus, je voudrais lui rendre un hommage appuyé. Si quelqu'un fait la démonstration ce soir qu'il n'est pas intéressé par la chose financière, c'est bien François EHLINGER, parce qu'il ne me dit pas : « Cela ne va pas. » Il me dit : « Je rends mes indemnités. Je ne veux pas percevoir d'indemnités. Je continue à être conseiller municipal, mais je n'ai pas d'indemnités. » Cela prouve donc bien que son action n'est pas liée du tout aux indemnités. Je crois que l'on ne peut que reconnaître son geste, qui est plus que nécessaire. Monsieur MACHON.

**Monsieur MACHON** : Monsieur EHLINGER, je ne connais pas les tenants et les aboutissants de tout cela, mais je réitère ce que j'ai dit lors d'un dernier Conseil, à savoir que le travail qui a été fait sur le centre de vaccination – et j'ai pu l'expérimenter – a été tout à fait remarquable. Je pense que le sérieux avec lequel vous traitez les dossiers – on a pu le voir lorsque vous étiez dans mon opposition – justifie tout à fait votre rôle d'élu et la contribution que vous pouvez avoir pour la collectivité. Je vous dis simplement que, si vous faites l'objet d'un règlement de compte, en tout cas, vous avez tout le soutien de ceux qui font et c'est toujours très difficile de faire.

**Monsieur DRAPRON** : De toute façon, c'est toujours plus facile quand on fait que quand on ne fait pas. C'est vrai que, quand on ne fait pas, on ne risque rien. Monsieur MAUDOUX. Puis, on conclura, à part si, François, tu veux reprendre la parole.

**Monsieur MAUDOUX** : C'était une question sur la délibération, mais j'ai bien entendu ce qui vient d'être dit. On peut apporter notre soutien à Monsieur EHLINGER, qui a une réaction humaine compréhensible.

Ma question était sur le vison d'Europe. Il me semble que cet animal aurait, dans des conditions d'élevage, des rapports avec la Covid très compliqués. Il y a beaucoup de visons d'Europe. Je ne sais plus quel pays, si c'est la Hollande qui en fait un élevage intensif. Ils ont été sacrifiés pour des raisons de risque de nouveaux variants. Est-ce qu'il y a un risque en...

**Monsieur DRAPRON** : Milieu naturel.

**Monsieur MAUDOUX** : Voilà, en milieu naturel avec le vison d'Europe ? C'est une question qui n'est pas polémique du tout.



**Monsieur EHLINGER** : Cela paraît difficile. Effectivement, c'est dans les pays scandinaves. Je ne sais plus si c'est au Danemark ou en Suède qu'ils ont fait un holocauste. Ils ont massacré 25 000 visons ou quelque chose comme cela, mais c'était de l'élevage. C'est un peu comme si cela touchait le vison américain de la même façon. Ils sont concentrés. C'est comme la grippe aviaire, etc. Je pense que des bêtes sauvages...

On ne sait pas combien il y a de visons chez nous. Je sais qu'à Environnement 17, ils en repèrent. Ils savent qu'il y en a. Le dernier repérage qu'ils ont fait, je crois que c'était un piégeage. Ils les piègent, tout bêtement, pour les attraper, les compter et ils les libèrent aussitôt après. *A priori*, ils sont peu nombreux. Cela paraît donc difficile qu'ils puissent être touchés par la Covid ou par des maladies.

Ce sera l'intérêt de ces études. Cela avance petit à petit. C'est une avancée progressive qui permettra de connaître enfin la richesse que l'on subodore réelle de notre Charente et de nos zones humides, parce qu'il n'y a pas que la Palu. Il y a énormément de zones humides. L'étude qui va être faite sur toute la Charente-Maritime, sur tout le fleuve Charente va être extrêmement intéressante à suivre. Je crois que cela vaut le coup.

**Monsieur MAUDOUX** : C'est quant à l'approche de ces animaux par rapport à la transmission qui a été avérée entre cette espèce et l'espèce humaine.

**Monsieur EHLINGER** : Je n'ai pas l'impression que ce soit en jeu dans le cas présent. Sinon, la LPO, qui sont quand même des scientifiques, serait très vigilante. Je crois que c'est cela.

**Monsieur DRAPRON** : Puis, je ne suis pas sûr qu'ils se laissent approcher trop facilement non plus.

**Monsieur EHLINGER** : Non. Il faut les piéger. Il y a des cages. Ce sont des cages avec... Je crois que ce sont des pommes. Ce sont des bêtes qui adorent les grenouilles, qui adorent les poissons, mais qui adorent également les fruits, etc.

**Monsieur DRAPRON** : S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Parfait.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L. 2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 s'appliquant à l'ensemble du territoire national, dans lequel le vison d'Europe figure parmi les espèces d'intérêt communautaire prioritaires (annexes II et IV de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore) et sur la Convention de Berne (annexe II).

Considérant la stratégie de transition écologique à décliner sur le territoire,

Considérant que la Ville de Saintes développe sur son territoire une approche soucieuse de la préservation de la biodiversité et des espèces menacées d'extinction.

Considérant la volonté de la collectivité de se travailler en réseau avec des partenaires qui portent des initiatives de valorisation et de préservation de la biodiversité,

Considérant l'opportunité du dispositif « Life vison », porté par l'Europe et relayé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), l'enjeu étant de mettre fin aux menaces qui pèsent sur le Vison d'Europe : destruction, dégradation et fragmentation de ses habitats naturels, collisions routières, concurrence avec le Vison d'Amérique, et de stopper son déclin,

Considérant que le Vison d'Europe est classé « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN),

Considérant que ce dispositif est financé en grande partie par l'Union européenne sur 5 ans en partenariat avec le Conseil Départemental 17 et le Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE), ce programme porte sur le bassin de la Charente. Avec ses 8 sites Natura 2000, il constitue un secteur d'intervention stratégique et prioritaire,

Considérant que l'un des objectifs majeurs du programme est d'accroître les habitats et les continuités favorables à la préservation du Vison d'Europe. Ainsi, de nombreuses actions concrètes, telle la réalisation



de plans de gestion simplifiés et la mise en place des opérations préconisées sur les parcelles conventionnées, sont prévues et reposent sur la mise en œuvre de synergies locales,

Considérant que le territoire de Saintes peut jouer un rôle important dans la survie de cette espèce, avec ses nombreuses prairies des bords de Charente, son réseau de haies et de boisement, ses nombreuses zones humides,

Considérant qu'à ce jour, les données d'inventaire et le suivi de la population sur le territoire sont à réaliser en l'absence d'une démarche en place,

Considérant que le plan se déclinera en trois actions :

1. Réalisation de toutes les opérations nécessaires à la connaissance (inventaires floristiques, faunistiques, des habitats) des parcelles concernées par la présente convention,
2. Préconisations et définition de mesures de gestion visant à conserver, restaurer voire recréer des habitats naturels favorables au Vison d'Europe et aux espèces d'intérêts communautaires faunistique et floristiques associés,
3. Les modalités de communication et de valorisation des actions initiées dans le cadre du programme LIFE VISON,

Considérant que les actions portées par la Ligue de Protection de Oiseaux sont entièrement financées dans le cadre du projet Européen « Life Vison »,

Considérant que la Ville de Saintes s'engage en retour à consacrer le temps nécessaire au pilotage du dispositif et à fournir les éventuelles informations utiles à l'instruction du dossier,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De délibérer sur la participation de la Ville de Saintes au dispositif « Life vison » en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'élaboration d'un plan de gestion simplifiée dans le cadre du projet européen « LIFE VISON » en partenariat avec la LPO et tout document y afférent.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**  
**Contre l'adoption : 0**  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

### COMMANDE PUBLIQUE

#### 2021 – 142. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES : RENOUVELLEMENT DES LICENCES, DE LA MAINTENANCE ET DU SUPPORT DES PARES FEUX STORMSHIELD

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la 23. Marie-Line.

**Madame CHEMINADE** : La 23 est pour proposer une convention constitutive de groupement de commandes pour permettre des économies au regard des besoins similaires entre la CDA, la ville et le CCAS, pour des besoins informatiques, surtout pour le renouvellement des licences, de la maintenance et du support des pares feux Stormshield. Il est donc proposé cette convention entre ces trois collectivités.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des questions, si ce n'est qu'on vous répète le nom ?



**Monsieur MAUDOUX :** Pour la compréhension de cette délibération, pouvez-vous nous expliquer en un mot ce qu'est un pare-feu Stormshield ? Je pense que, si on faisait un sondage, personne ne le saurait autour de la table.

**Monsieur DRAPRON :** Déjà, moi, je ne sais pas. Un pare-feu, je vois ce que c'est.

**Madame CHEMINADE :** C'est pour tout ce qui est mails frauduleux. C'est pour adopter des stratégies de sécurité au niveau des réseaux informatiques.

**Monsieur DRAPRON :** Est-ce qu'il y a d'autres questions sur Stormshield ?

**Madame CHEMINADE :** C'est un outil pour développer une stratégie de sécurité.

**Monsieur DRAPRON :** S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L 2113-6, L 2113-7 et R2123-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant qu'au vu des similitudes de certaines prestations de service de la Communauté d'Agglomération de Saintes, de la Ville de Saintes et du CCAS de la Ville de Saintes, des perspectives d'économie financière et de l'homogénéité de gestion en découlant, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande publique pour le renouvellement des licences, de la maintenance et du support des pare-feux STORMSHIELD,

Considérant que le groupement de commandes doit permettre le choix commun par ses membres, des entreprises en charge des prestations de service précitées,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes est proposée en qualité de coordonnateur pour ces prestations de service,

Considérant que le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant. Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins,

Considérant que le coordonnateur règle l'ensemble des frais de procédure liés à l'exécution de sa mission.

Considérant que les principales caractéristiques de l'achat, objet du groupement sont les suivantes :

Objet du marché : renouvellement des licences, de la maintenance et du support des pare-feux STORMSHIELD.

- Marché à procédure adaptée,
- Marché sans montant minimum et avec un montant maximum de 120 000 €HT,
- Marché d'une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022,

Considérant que le projet de convention constitutive du groupement ainsi que son annexe est joint à la présente délibération,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible au budget principal,

Après la consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la consultation du marché pour le renouvellement des licences, de la maintenance et du support des pare-feux STORMSHIELD dans le cadre d'un groupement de commandes.
- Sur la désignation de la Communauté d'Agglomération de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement.
- Sur l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe.
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et tous documents relatifs à cette affaire.



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

## **AFFAIRES FONCIERES**

### **2021 – 143. INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons aux affaires foncières. Joël TERRIEN avec la numéro 24, des biens sans maître.

**Monsieur TERRIEN** : Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal. Je voulais faire une note d'humour, mais je n'ai plus d'inspiration à cette heure-ci. Il s'agit d'intégrer dans le domaine privé de la commune un certain nombre de parcelles listées en annexe de l'arrêté préfectoral établissant la liste des biens présumés vacants et sans maître sur la commune de Saintes.

Vous avez vu dans la délibération ce que sont les biens sans maître. Ce sont des biens dont les propriétaires ne sont pas connus, qui ne payent pas la taxe foncière ou qui ne la payent pas en leur nom tout au moins. Il y a eu un arrêté préfectoral. Il y a une enquête publique et nous avons jusqu'au 31 décembre 2021 pour valider cette démarche, cette incorporation. On vous soumet donc cette incorporation.

Vous avez le plan qui est joint à la délibération. C'est assez disséminé, mais il y a quand même pas mal de parcelles qui sont le long de la Charente, qui nous intéressent donc, notamment dans le cadre du développement écologique. Puis, il y en a aussi au sein de bois à différents endroits, ce qui nous permet en tant que mairie d'avoir la main sur ces espaces pour éviter qu'ils dégèrent, qu'ils s'organisent d'une façon non souhaitable.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur ROUDIER.

**Monsieur ROUDIER** : On a discuté du sujet en commission. Pour la plupart des parcelles, notamment celles proches du centre-ville, il y a un intérêt. C'est une question. Est-ce que la ville aurait la possibilité de faire connaître ces terrains pour éventuellement que des acquéreurs privés puissent les acquérir ? Il y a notamment des parcelles de bois : bois de la Chasse, bois des Guillots. Je pense qu'il n'y a pas grand monde. Le bois de la Chasse se situe entre les Pacauds et la Pacaudière. Il n'y a peut-être pas grand monde qui le connaît ici. Est-ce que ces 2 000, 3 000, 5 000 mètres pourraient intéresser des gens qui font du bois ?

Ce que je crains, c'est que la commune achète. On est tous d'accord sur le principe. OK. Dans cinq ans, dix ans, quinze ans, il y a deux arbres qui tombent. Ils tombent sur quelqu'un. Pas d'assurance particulière. Ce sont des choses comme cela. C'est disséminé sur le territoire, rive droite, tout au long. Je peux voter la délibération. Cela ne me gêne pas de la voter, mais c'est une question, parce que la ville va se retrouver avec certaines surfaces qu'elle n'utilisera jamais.

**Monsieur DRAPRON** : Il ne faut pas s'interdire de vendre. Je pense qu'on peut. Là, c'est vraiment pour récupérer ces biens-là pour ne pas que cela se passe de façon anarchique. C'est cela.

**Monsieur TERRIEN** : Oui. C'est surtout que c'est l'État qui met la main dessus après. Après, on ne peut plus trop faire grand-chose. Il vaut donc mieux qu'on l'acquière. C'est à l'euro symbolique de



toute façon. Ce n'est même pas à l'euro symbolique. Cela rentre dans le domaine public directement. Cela ne coûte que les frais notariés.

**Monsieur ROUDIER** : Si cela rentre gratuitement dans le domaine public, est-ce que la commune derrière peut...

**Monsieur DRAPRON** : Il faut qu'on regarde.

**Monsieur TERRIEN** : Ce sera à regarder, à étudier. Cela entre dans le domaine privé de la commune, pas public.

**Monsieur ROUDIER** : Je pense qu'une partie pourrait intéresser des gens, alors que la ville risque d'être embêtée dans dix ou quinze ans. C'est tout.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1123-1 alinéa 3 et L. 1123-4,

Vu les articles 539 et 713 du Code civil,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 147,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture et notamment son article 72,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2021 établissant la liste des biens présumés vacants et sans maître sur le territoire de la commune de Saintes (joint en annexe 1),

Considérant l'intérêt écologique des parcelles listées ci-dessous (plan joint en annexe 2) en termes de protection de zones boisées et de préservation de la biodiversité, de confortation de la trame verte et bleue du fleuve Charente, de préservation du paysage en entrée de ville ou de leur intérêt pour réaliser des aménagements de voirie.

N° parcelle	Adresse	Superficie (m <sup>2</sup> )
AK 127	Les dix journaux	996
AK 401	Les Fournaux	365
AN 165	Petits prés des Arcivaux	3 320
AX 218	Bois Listaud	305
AX 243	Aux Sablons	623
AX 288	Petit Bois	495
AX 689	Bois l'Étourneau	95
AX 690	Bois l'Étourneau	1 293
BL 374	La Champagne de Saint Georges	781
BL 376	La Champagne de Saint Georges	483
CL 54	Rue de Lormont bas	442
CV 176	Chemin de la Prairie	48
ZC 27	Prairie de Narcejac	1 770
ZH 77	Bois Blusson	213
ZH 79	Bois Blusson	2 015
ZH 83	Bois Blusson	794
ZH 84	Bois Blusson	373
ZH 95	Bois Blusson	485
ZH 98	Bois Blusson	290
ZH 101	Bois Blusson	880
ZH 108	Blois Busson	662
ZH 114	Bois Blusson	592
ZI 46	Prairie basse	3 210
ZK 130	Saint Sorlin	735



ZK 183	Saint Sorlin	2 480
ZL 15	Les bauches de Gatérat	620
ZN 121	Bois des gorets et bois des brandes	472
ZN 125	Bois des gorets et bois des brandes	1 025
ZN 136	Bois des gorets et bois des brandes	2 167
ZN 158	Bois des gorets et bois des brandes	2 220
ZT 97	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	1 170
ZT 198	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	340
ZT 203	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	1 701
ZT 213	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	362
ZT 222	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	1 631
ZT 234	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	336
ZT 256	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	1 088
ZT 262	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	590
ZT 265	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	760
ZT 304	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	372
ZV 61	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	2 068
ZV 84	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	1 836
ZV 85	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	3 320
ZV 89	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	853
ZV 90	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	1 321
ZV 95	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	1 956
ZX 214	Bois Mounier, les Charbonnières	3 411
ZX 218	Bois Mounier, les Charbonnières	853
ZX 227	Bois Mounier, les Charbonnières	861
Superficie totale (m <sup>2</sup> )		55 078

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible pour le budget 2021, chapitre 21 – fonction 810 -  
article 2111 – opération FONCIER - service TFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 octobre 2021

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'incorporation des biens présumés vacants et sans maître listés dans le tableau ci-dessous :

N° parcelle	Adresse	Superficie (m <sup>2</sup> )
AK 127	Les dix journaux	996
AK 401	Les Fournaux	365
AN 165	Petits pres des Arcivaux	3 320
AX 218	Bois Listaud	305
AX 243	Aux Sablons	623
AX 288	Petit Bois	495
AX 689	Bois l'Étourneau	95
AX 690	Bois l'Étourneau	1 293
BL 374	La Champagne Saint Georges	781
BL 376	La Champagne Saint Georges	483
CL 54	Rue de Lormont bas	442
CV 176	Chemin de la Prairie	48
ZC 27	Prairie de Narcejac	1 770
ZH 77	Bois Blusson	213
ZH 79	Bois Blusson	2 015
ZH 83	Bois Blusson	794



ZH 84	Bois Blusson	373
ZH 95	Bois Blusson	485
ZH 98	Bois Blusson	290
ZH 101	Bois Blusson	880
ZH 108	Blois Busson	662
ZH 114	Bois Blusson	592
ZI 46	Prairie basse	3 210
ZK 130	Saint Sorlin	735
ZK 183	Saint Sorlin	2 480
ZL 15	Les bauches de Gatérat	620
ZN 121	Bois des gorets et bois des brandes	472
ZN 125	Bois des gorets et bois des brandes	1 025
ZN 136	Bois des gorets et bois des brandes	2 167
ZN 158	Bois des gorets et bois des brandes	2 220
ZT 97	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	1 170
ZT 198	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	340
ZT 203	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	1 701
ZT 213	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	362
ZT 222	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	1 631
ZT 234	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	336
ZT 256	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	1 088
ZT 262	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	590
ZT 265	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	760
ZT 304	Bois Pradaud, bois Morin, les Regannes, bois Guillots	372
ZV 61	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	2 068
ZV 84	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	1 836
ZV 85	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	3 320
ZV 89	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	853
ZV 90	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	1 321
ZV 95	Les Maletières, les Groies, bois de la chasse	1 956
ZX 214	Bois Mounier, les Charbonnières	3 411
ZX 218	Bois Mounier, les Charbonnières	853
ZX 227	Bois Mounier, les Charbonnières	861
Superficie totale (m <sup>2</sup> )		55 078

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire, dont les frais sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**  
**Contre l'adoption : 0**  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

**2021 – 144. CESSION A LA SEMIS DES PARCELLES CADASTREES SECTION DK N°722, 723 ET 725 SITUÉES RUE DES ROCHERS A SAINTES**

**Monsieur DRAPRON** : Nous passons à la 25.



**Monsieur TERRIEN** : Cession à la SEMIS des parcelles cadastrées section DK n°722, 723 et 725 situées rue des Rochers. Il s'agit des terrains au-dessus du bowling rue des Rochers que nous préemptons. Le projet qui devait se développer sur cette zone ne nous convenait pas. Sachant que nous avons un retard de logements sociaux à rattraper d'après la loi SRU de 306 logements, le fait d'acquérir ce foncier va nous permettre, par le biais de la SEMIS – c'est pour cela que nous cédonc cette parcelle à la SEMIS –, d'installer 64 logements sociaux sur cet espace.

**Monsieur DRAPRON** : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Pardon.  
**Monsieur MACHON**.

**Monsieur MACHON** : Juste une question. Il y avait, il me semble, un projet de résidence seniors sur ce terrain-là. Est-ce que c'est arrêté ou est-ce que cela va être relocalisé ? On a besoin de logements sociaux parce que la norme a changé. Le nombre demandé a changé, mais on a aussi besoin de résidence seniors.

**Monsieur DRAPRON** : Non. C'est l'exonération qui a changé. Le nombre a toujours été le même. On est exonéré à 20 et on n'a pas eu l'exonération à 25.

**Monsieur TERRIEN** : Cette résidence seniors ne se fera pas, puisqu'on a décidé de préempter justement parce que, d'une part, on considérait qu'elle n'était pas bien située. On pense que les résidences seniors doivent être plutôt près du centre-ville, puisque l'on sait bien que les seniors font vivre souvent les commerces. Ils ne vont pas vivre, mais ils participent fortement à la vie des commerces. Cela ne nous a donc pas semblé opportun, ce projet un peu éloigné, même s'il n'est pas loin des Boiffiers, mais c'est le centre-ville que l'on veut privilégier dans notre démarche. Puis, le projet tel qu'il était présenté n'était pas vraiment très heureux. Je pense que, les uns et les autres, nous n'aurions pas trop envie de vieillir dans ce type de structure.

**Monsieur DRAPRON** : Cela faisait un peu caserne. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la décision n°21-268 relative à la préemption des parcelles cadastrées section DK n°722, 723 et 725 située rue des Rochers à Saintes,

Considérant la lettre - avis du domaine n°2021-17415-68356 du 29 septembre 2021 jointe en annexe 1,

Considérant l'avis du domaine n°2021-17415-56246 du 26 juillet 2021 joint en annexe 2,

Considérant, conformément au Plan Local de l'Habitat, l'obligation pour la ville de Saintes de produire un effort supplémentaire de production de logements afin d'atteindre le taux de 25% conformément à la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain dite loi SRU,

Considérant que la préemption des parcelles cadastrées DK n°722 de 1 810 m<sup>2</sup>, 723 de 5 520 m<sup>2</sup> et 725 de 15 417 m<sup>2</sup> (plans joints en annexes 3 et 4) soit une superficie totale de 22 747 m<sup>2</sup> a été réalisée afin de permettre la réalisation de 64 logements sociaux,

Considérant que la SEMIS est une société d'économie mixte agréée pour la construction et la gestion de logements locatifs sociaux conformément à l'article L. 481-1 du Code de la construction et de l'habitation,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible sur le budget principal 2021 au chapitre 024 – fonction 01 – article 024 – service TFON, la réalisation étant titrée au chapitre 77 – fonction 810 – article 775 – service TFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :



- Sur la cession à la SEMIS des parcelles cadastrées section DK n°722 de 1 810 m<sup>2</sup>, 723 de 5 520 m<sup>2</sup> et 725 de 15 417 m<sup>2</sup> à la SEMIS pour un montant de 530 000 € (cinq cent trente mille euros) afin de réaliser 64 logements sociaux,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais sont à la charge de la SEMIS.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 34**  
**Contre l'adoption : 0**  
**Abstention : 0**  
**Ne prend pas part au vote : 0**

## INFRASTRUCTURES

### 2021 – 145. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTES SUR LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SOCIETE DAUPHINE ISOLATION ENVIRONNEMENT

**Monsieur DRAPRON** : La dernière, la 26.

**Monsieur TERRIEN** : Avis sur la procédure d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour la société Dauphine Isolation Environnement. Cette société DI Environnement est en partenariat avec la SNCF.

C'est la SNCF qui a lancé un appel d'offres national, même peut-être au-delà, puisque l'intention de la SNCF est de requalifier une partie des sites. Ce sont environ 21 500 mètres carrés qui vont être requalifiés pour du démantèlement de wagons, les wagons Corail, que tout le monde connaît certainement. Aujourd'hui, il y a 14 000 wagons Corail qui sont à démanteler en France. Le contrat qui est présenté est un contrat de neuf ans. Il y aurait un objectif de 945 wagons démantelés sur le site de Saintes. Il y a un autre site qui a été développé, qui est vers Chalindrey, vers la Bourgogne et qui, lui, ferait 1 400 wagons, je crois. Toujours est-il que ce site, sur neuf ans déjà, va avoir une activité certaine et bien au-delà peut-être, parce que vu le nombre de wagons qu'il y a à faire, c'est quand même important.

C'est donc un site de démantèlement. Il y a plusieurs étapes dans le démantèlement. Je ne vous les détaille pas. C'est très encadré par l'État et par la DREAL. On ne nous le soumet pas qu'à nous d'ailleurs. La commune de Fontcouverte aussi doit se positionner, puisque c'est sur notre foncier. C'est très encadré.

C'est une société spécialisée justement dans tous types de démantèlements et tous matériaux, puisque dans ces wagons, il va y avoir de l'acier, du bois, du plastique peut-être, mais aussi de l'amiante, qui est surtout dans les mastiques. Ils organisent sur ce site les bâtiments, puisque cela va se faire à l'intérieur des bâtiments. Les voies vont servir de lieu de stockage des wagons et les bâtiments vont être aménagés pour pouvoir faire le démantèlement, notamment dans certaines conditions pour ce qui est de l'amiante, avec des systèmes de dépression pour éviter que cela se diffuse.

Il y avait une question qui m'avait été posée à la commission. C'est : où iraient les déchets ? Les déchets d'amiante iront sur le site de SEDA Suez dans le Maine-et-Loire, ainsi que les déchets industriels banals : papier, carton et autres. Puis, le métal ira au groupe SIRMET à Pons. Ils démantèlent. Ils trient et ils emmènent sur ces différentes unités de traitement.



**Monsieur DRAPRON** : Monsieur MACHON.

**Monsieur MACHON** : Une question. Je pense que ce centre de démantèlement ne faisait pas partie du plan de reconversion du Technicentre initialement, ce qui veut dire que, normalement, cela devrait se traduire par des emplois supplémentaires. Est-ce que vous avez une idée du nombre d'emplois ?

**Monsieur TERRIEN** : Une vingtaine d'emplois dans un premier temps.

**Monsieur MACHON** : D'accord. Donc, ils vont venir se rajouter à la fabrication de pièces, aux trois autres activités de reconversion du site.

**Monsieur TERRIEN** : Tout à fait. Cela vient en complément. Cela prend quand même 21 000 mètres carrés. C'est important.

**Monsieur DRAPRON** : Ce sont des wagons. Cela prend de la place.

**Monsieur MACHON** : Absolument.

**Monsieur TERRIEN** : C'est une vraie redynamisation de ce site.

**Monsieur MACHON** : Le Ferrocampus va aussi nécessiter d'occuper beaucoup d'espace et de voies, mais cela ne viendra pas grever le...

**Monsieur TERRIEN** : Non. La répartition doit être faite. La région a déjà acheté sa part pour le Ferrocampus. Cela n'aura donc pas de lien. La seule chose qui va se faire *a priori*, c'est qu'ils construiront un mur certainement entre la gare voyageurs et cet ensemble de retraitement.

**Monsieur MACHON** : D'accord. C'est très bien.

**Monsieur DRAPRON** : Monsieur ROUDIER.

**Monsieur ROUDIER** : Quand on avait appris les différents déplacements et les pertes d'emplois sur Saintes de la SNCF, forcément, tous les Saintais, cheminots ou pas, étaient tristes de cette aventure. Là, il y a un nouveau départ. Dès l'annonce, la SNCF avait dit qu'elle envisageait déjà ce genre – c'est ce qu'on a évoqué aussi en commission – de nouvelles activités.

Je sais qu'au niveau des cheminots, il y avait des gens favorables et d'autres pas, parce qu'ils se disaient : « Ce n'est rien. C'est peu d'emplois. Puis, cela ne durera qu'un temps. » Un certain nombre de personnes étaient favorables, parce que dans l'idée, c'était aussi d'en attirer d'autres après. Je vois que c'est ce qui se passe. Finalement, je pense que, cheminots ou pas, c'est vrai que la SNCF et cet endroit...

**Monsieur TERRIEN** : Le site va être préservé, puisqu'ils ne le démolissent pas. Au contraire.

**Monsieur ROUDIER** : Cet endroit va continuer à vivre, va vivre avec des trains, va vivre à travers la SNCF, après avec des composantes différentes, de la formation. Je pense que c'est plutôt bien par rapport à ce qu'on peut voir ailleurs de voir cet ensemble cheminot continuer à vivre et à créer de l'emploi.

**Monsieur DRAPRON** : Complètement d'accord. Madame BENCHIMOL.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Tout le monde est conscient du passé cheminot de la ville de Saintes et de l'importance que cela a pour Saintes et les Saintais, et même pour le territoire. Tout le monde est conscient de l'intérêt aussi de la valorisation de la gare de Saintes en tant qu'étoile



ferroviaire, mais ce projet, évidemment, pose question en termes d'environnement et en termes de flux de camions. Le pont de Lormont, dans les autorisations de programme, prend du retard, la restauration du pont de Lormont. Comment la question des flux de camions sera-t-elle résolue ? À quelle date le projet tel qu'il nous est présenté sera-t-il fonctionnel ? À quelle date le pont sera-t-il réhabilité et les accès seront-ils possibles ?

**Monsieur DRAPRON** : Joël.

**Monsieur TERRIEN** : Sur ce sujet-là, ils ne prendront pas le pont de Lormont. Ces camions-là sortiront par la rue de Lormont vers la rue...

**Monsieur DRAPRON** : Jules DUFAURE.

**Monsieur TERRIEN** : Voilà, rue Jules DUFAURE. Ce trafic-là ne prendra pas la rue de Lormont, ni le pont de Lormont d'ailleurs, puisqu'ils sortiront directement sur la rue de Lormont en bas de la rue.

**Monsieur DRAPRON** : Pour récupérer l'avenue Jules DUFAURE, qui est une avenue dimensionnée au passage de camions et avec accès à la rocade rapidement. Vous vous doutez bien que cet impact a été étudié. Il y a un impact important de recyclage, parce que c'est aussi cela, l'enjeu. Ce n'est pas de laisser ces wagons pourrir. C'est aussi bien que cela se fasse chez nous, parce que cela crée de l'emploi, mais évidemment, il ne faut pas que ce soit une nuisance supplémentaire chez nous. Le nombre de camions, je pense qu'il a été mesuré. Ce n'est franchement pas impactant d'un point de vue camions par rapport aux bienfaits pour l'environnement en général, évidemment pas que sur Saintes, par rapport au démantèlement de ces wagons.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Le flux de camions a été mesuré ou évalué.

**Monsieur DRAPRON** : Là, on est sur l'avis déjà de procédure d'enregistrement d'ICPE. Après, je crois qu'on aura plus de détails sur le plan de charge.

**Monsieur TERRIEN** : Je ne peux pas répondre à cette question tout de suite.

**Monsieur DRAPRON** : On n'a pas la réponse immédiate.

**Monsieur TERRIEN** : Je n'ai pas la réponse. Simplement, ce qu'on peut dire pour reconforter peut-être, c'est qu'on est en train de travailler sur un aménagement de la rue de Lormont, puisqu'on a eu pas mal de plaintes d'excès de vitesse et autres. Donc, on est en train de travailler pour trouver un réaménagement qui permette que tout le monde puisse cohabiter, notamment les vélos, puisqu'aujourd'hui, c'est quand même un développement dont il faut tenir compte fortement. On est en train de travailler là-dessus.

**Monsieur DRAPRON** : Sur l'ensemble de la rue de Lormont. Monsieur MAUDOUX.

**Monsieur MAUDOUX** : Je voulais juste poser une question. Où vont ces camions ? Pardon. Vous l'avez peut-être dit.

**Monsieur TERRIEN** : C'est ce que je viens de dire tout à l'heure. Il y en a qui vont dans le Maine-et-Loire, pour l'amiante et pour ce qu'on appelle : « les DIB », les déchets ordinaires. Puis, pour la ferraille, c'est à Pons, dans l'entreprise SIRMET, que je ne connais pas.

**Monsieur MAUDOUX** : Il m'apparaît une contradiction. C'est que la SNCF utilise des camions pour faire du transport vers des sites où elle pourrait aller avec le train.



**Monsieur DRAPRON :** Le train, à Pons, cela va être compliqué, le train de marchandises à Pons, parce qu'il faut que les entreprises soient à côté des rails aussi après. C'est vrai que c'est difficile. C'est comme ceux qui vont à la COP 26 en avion. Les réseaux ferrés ne permettent pas d'avoir des entreprises juste à côté. Surtout sur l'amiante, c'est très spécifique. Vous savez ce que c'est que le traitement de l'amiante. Ce sont des conditions très importantes de conditionnement, avec des gens qui sont hyper formés, des conducteurs de camions qui sont soumis à des choses supplémentaires, des protocoles. C'est vrai qu'on n'a pas d'usine de retraitement d'amiante à côté de Saintes, mais ce n'est peut-être pas trop grave.

**Monsieur MAUDOUX :** J'avais une deuxième question sur le fait que c'est une entreprise qui est effectivement en partenariat avec l'entreprise SNCF. Que pensent les cheminots saintais de ce partenariat ? Est-ce que c'est accepté par nos cheminots saintais ou est-ce que ce sont des emplois qui vont venir d'ailleurs ? Vous dites qu'il y a une création d'emplois. L'activité, c'est très bien.

**Monsieur TERRIEN :** Ils sont en relation avec Pôle emploi localement. Ils veulent recruter localement.

**Monsieur DRAPRON :** Puis, j'imagine que SNCF Mobilités doit travailler aussi si elle a des gens à... C'est la SNCF qui est commanditaire de tout cela. Monsieur MACHON.

**Monsieur MACHON :** Juste une précision. Il faut savoir que le Technicentre, dans le cadre du projet de plan de reconversion, n'employait pas autant de cheminots qu'auparavant. Déjà, aujourd'hui, dans les activités qui ont été redéveloppées, notamment la fabrication de pièces, ce sont des agents, mais qui ne sont pas sous le statut cheminot. Lors des négociations, bien évidemment, les partenaires sociaux avaient mis en avant le fait qu'il y avait moins de cheminots, mais ce qu'il faut voir, c'est l'intérêt de la ville.

Sur l'intérêt de la ville, ce qui est important, c'est que nous ayons sur le Technicentre un nombre d'emplois conservés et un nombre maximum d'emplois. Après cela, c'est une question de négociation entre la SNCF et ses partenaires sociaux pour savoir si ces gens-là ont un statut ou non de cheminot. Déjà, à peu près la moitié des emplois n'est pas des emplois cheminots.

**Monsieur DRAPRON :** Madame BENCHIMOL, pour conclure.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** J'ai une autre question sur l'étude d'impact. Est-ce qu'il y a eu une étude d'impact – je ne crois pas qu'on avait eu la réponse en commission – sur le bruit, les nuisances industrielles ?

**Monsieur TERRIEN :** Si. Vous l'avez dans le dossier.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** Parce que c'était très flou. Par exemple, il y a une partie où on expliquait que le désamiantage serait fait en interne, à l'intérieur des bâtiments et il y a une autre partie un peu plus loin dans le rapport où on explique que ce sera fait à l'extérieur.

**Monsieur TERRIEN :** Non. C'est fait à l'intérieur, le démantèlement. Vous l'avez dans le rapport. C'est fait à l'intérieur.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** Oui, mais il y a des déplacements de wagons qui sont à l'extérieur avec des grues.

**Monsieur TERRIEN :** Cela fera un peu de bruit, oui, quand ils roulent.



**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Cela va être bruyant. Est-ce qu'il y a donc eu une étude d'impact de ce point de vue-là ?

**Monsieur DRAPRON** : Quand vous habitez à côté d'une gare, vous vous doutez un peu que des trains vont passer quand même. Il va y avoir des wagons qui vont venir. Cela fait du bruit.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE** : Je parle des grues.

**Monsieur DRAPRON** : Le démantèlement se fait à l'intérieur. Par contre, ils ne repartiront pas.

**Monsieur TERRIEN** : Le travail va se faire à l'intérieur des bâtiments.

**Monsieur DRAPRON** : Ils font l'aller, mais pas le retour.

**Monsieur TERRIEN** : Cela va être limité au niveau des désagréments.

**Monsieur DRAPRON** : Je vous propose de mettre aux voix cette dernière délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame BENCHIMOL. Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les livres V des parties législative et réglementaire, relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, et particulièrement les articles L.512-46 et R.512-46-11,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2021 portant sur l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la Société Dauphine Isolation Environnement (pour un site de démantèlement (préparation, désamiantage, découpe, valorisation) de véhicules ferroviaires radiés sis 19 avenue Jules Dufaure à Saintes,

Considérant le projet de la Société Dauphine Isolation Environnement en partenariat avec SNCF Mobilités d'installer un centre de démantèlement (comprenant le curage, le tri, le désamiantage, la découpe et la valorisation) sur le site du technicentre de Saintes (Charente maritime) de véhicules ferroviaires radiés pour une durée de 9 ans,

Considérant que la demande de la société porte sur 2 périmètres :

- 1 périmètre comprenant les voies de stationnement des véhicules radiées (3000ml) et le bâtiment servant au curage vert
- 2e périmètre comprenant les voies, bâtiments de démantèlement et la dalle de ferrailage d'une dimension de 2800m<sup>2</sup>

Considérant que le projet consiste notamment à :

- Effectuer l'activité de démantèlement uniquement à l'intérieur des bâtiments n° 21, 22 et 110 de surface égale à environ 11000 m<sup>2</sup>, séparée en 3 zones :
  - o Une pour l'activité de curage vert (démantèlement de l'intérieur des véhicules hors risque amiante) nommée « zone curage vert » en complément des éléments traités avant,
  - o Une pour le retrait de l'amiante nommée zone technique amiante « zone curage rouge »,
  - o Une pour le contrôle et la vérification post retrait, hors risque, amiante nommée « zone de contrôle avant sortie »
  - o Des locaux techniques et des bureaux.
- Indiquer qu'une zone de valorisation ferraille d'une surface égale à 1200 m<sup>2</sup>, destinée à la découpe des véhicules et des pièces désamianter, sera présente à l'extérieur.
- Préciser que le premier périmètre de « stockage temporaire » sera entièrement clôturé et les accès sont contrôlés et surveillés (accueil sécurité du site et clôture du site). Le deuxième périmètre de « démantèlement » sera intégré au premier et isolé par une clôture et des accès spécifiques aux zones de curage rouge et vert.

Considérant qu'une consultation du public a eu lieu dans la commune de Saintes du jeudi 7 octobre au jeudi 4 novembre 2021,

Considérant que les Conseils Municipaux des communes de Saintes et Fontcouverte sont appelés à formuler leur avis sur la demande d'enregistrement déposée par la Société Dauphine Isolation Environnement pour



un site de démantèlement sur le territoire de Saintes, au plus tard dans les quinze jours suivant la fin du délai de la consultation du public,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la Société Dauphine Isolation Environnement (pour un site de démantèlement (préparation, désamiantage, découpe, valorisation) de véhicules ferroviaires radiés sis 19 avenue Jules Dufaure à Saintes.

Cet avis est transmis aux autorités administratives de l'état.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 33**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 1** (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

**Ne prend pas part au vote : 0**

### QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur DRAPRON** : L'ordre du jour est épuisé. J'ai reçu trois questions diverses de Monsieur DIETZ.

La première est une demande d'informations et de précisions à propos de la création de l'école privée hors contrat des cours Saint-Joseph. J'ai rencontré la responsable de cette école, qui est venue se présenter à moi m'expliquant qu'elle ne souhaite pas rentrer dans la contractualisation avec l'État. Donc, pas de subvention, ni de la ville, ni de l'agglomération. Aucun argent public. C'est permis par la loi. C'est hors de nos champs de compétences. Les seuls qui ont une possibilité de contrôler, c'est l'Éducation nationale et le préfet, via le préfet.

On sait qu'il y a une école hors contrat, parce qu'ils sont venus se présenter à nous. Ils auraient pu s'installer sans se présenter. Nous n'aurions pas été plus avertis que cela. La loi permet ce genre d'installation. Par contre, il y a un regard de l'Éducation nationale sur la qualité de l'enseignement qui sera fourni. C'est à Paban.

Je vous invite à écrire au préfet si vous souhaitez avoir des informations plus précises, parce que moi, je n'en ai pas et je ne peux pas contrôler.

**Monsieur DIETZ** : Je croyais – c'était peut-être erroné – que votre position de Maire vous permettait de donner votre avis et même qu'il vous était demandé.

**Monsieur DRAPRON** : Absolument pas.

La deuxième question était une demande d'informations à propos de l'avancée du dossier de la Palu. On en a parlé un peu tout à l'heure. François EHLINGER a beaucoup travaillé sur ce sujet. Aujourd'hui, on est en discussion avec le département et sa présidente, Sylvie MARCILLY, pour le classement de la Palu en pôle nature. Là, on est en espace naturel sensible, mais on veut passer en pôle nature. Vous savez que si on devient pôle nature, les services du département seront beaucoup plus proactifs, mais aussi les subventions du département seront beaucoup plus conséquentes. Là, on est donc sur le passage en pôle nature, parce qu'il n'y a pas de pôle nature à Saintes. Il y a une volonté du département aussi d'aller dans ce sens-là. Donc, on est là-dessus.



Dernière question. Là, je réponds aux questions qui m'ont été posées.

**Madame BENCHIMOL-LAURIBE :** On avait proposé que la Palu puisse être aussi proposée pour être un espace de réserve régionale pour avoir les subventions de la région aussi. Est-ce que, dans la case d'après, après le département, c'est prévu ?

**Monsieur DRAPRON:** *Step by step.* En tout cas, soyons pôle nature, parce que cela, on sait qu'on va y arriver. Les espaces régionaux, c'est un peu plus compliqué. Déjà, passons cette étape-là, et après, on verra.

La dernière question est un peu plus politique, et pas politicienne. On est d'accord. C'est une demande d'information. Les candidats aux présidentielles ont sollicité les élus concernés de la majorité – pas tous, parce que tout le monde n'est pas concerné – pour les demandes de signatures. On est un certain nombre à pouvoir donner notre signature. J'ai été sollicité deux fois par Jean-Luc MELENCHON. Rémy, il faut que tu lui dises que ce n'est pas la peine qu'il m'écrive. Deux fois, il m'a écrit, à mon domicile et à la mairie, mais cela m'a été compliqué de répondre.

Vous savez que c'est un peu la course aux signatures. Je suis très à l'aise, parce que je n'ai pas de candidat de mon parti. Je ne suis donc pas obligé de donner ma signature au parti, même si je n'ai pas l'habitude de le faire. Pour l'instant, je réfléchis à donner ma signature à Hélène THOUY. Vous ne savez peut-être pas qui est Hélène THOUY. C'est la candidate pour le parti Animaliste. Je réfléchis à peut-être la soutenir, parce que j'estime que ce débat doit être pris en compte au niveau des présidentielles. Je ne partage pas toutes les vues par rapport à la chasse, pour être très clair, mais je m'interroge pour la soutenir.

Une signature ne vaut pas soutien politique *ad vitam aeternam*. Vous savez que c'est permettre surtout que le débat puisse exister de ce point de vue-là, mais ce n'est pas pour cela que je ferai campagne à fond pour elle.

**Monsieur CATROU :** Si je peux me permettre, je suis au niveau local et départemental chargé par Jean-Luc MELENCHON, candidat aux élections présidentielles, de gérer la chasse aux parrainages. Il n'est pas impossible, Monsieur le Maire, que je sollicite auprès de vous un rendez-vous très sérieux afin que nous puissions échanger là-dessus. Cela se fera de vive voix.

**Monsieur DRAPRON :** On passera un bon moment avec un café. C'est avec plaisir.

**Monsieur CATROU :** Hors boutade, c'est un vrai problème de démocratie, puisque Jean-Luc MELENCHON, dont il est question, qui avait fait près de 20 % en 2017, objectivement, en ce moment, se trouve en difficulté pour réunir les 500 parrainages et il n'est pas le seul candidat en difficulté. C'est une difficulté pour tous les candidats, sauf quelques-uns.

**Monsieur DRAPRON :** Parce que la règle a changé. Avant, quand vous aviez plus de 500 signatures, il y avait un tirage au sort des noms des élus qui allaient paraître. Aujourd'hui, tout le monde va paraître. C'est pour cela que je réfléchis, parce que je ne veux pas que l'on dise : « DRAPRON, c'est le parti Animaliste. Il a quitté l'UDI. C'est une catastrophe. On ne sait plus où il va. » Non. C'est vraiment parce que je partage.

J'aimerais que ce sujet-là soit un peu plus mis sur la place publique, parce que la cause animale est quelque chose qui m'est cher. Je trouve qu'aujourd'hui, on parle de plein de choses et, cela, on n'en parle pas. Je trouve que c'est dommage.

En plus, on a vu que ce n'était pas complètement déconnant, parce qu'aux Européennes, ils ont fait 2 % quand même. Ce n'est quand même pas rien. Cela veut dire que les gens ont envie que l'on parle de cela, mais c'est vrai que je vais être étiqueté Hélène THOUY.



**Monsieur CATROU** : Objectivement, puisqu'on est entre gens sérieux, le parrainage n'équivaut pas à un soutien. Il est simplement la part que peut avoir un maire dans le fonctionnement de la démocratie dans le système tel qu'il est prévu. Il serait paradoxal que des candidats majeurs soient impactés parce que des maires ne veulent pas prendre cette responsabilité. Que ce soit des grosses communes ou des petites communes, on a la même réponse partout.

**Monsieur DIETZ** : Je m'aperçois, Monsieur DRAPRON, que c'est nous qui posons les questions et que c'est Monsieur MACHON qui en profite. Au temps pour moi. Monsieur CATROU. Il est tard. Pardon, Monsieur MACHON. Je vous présente mes excuses. Monsieur CATROU, je réitère. C'est lui qui en profite.

Merci pour cette clarté, sincèrement, parce que je trouve cela intéressant qu'on puisse en débattre. Je crois que d'autres ont la possibilité de donner leur signature. Là, il est tard, mais peut-être prendront-ils la parole par rapport à ce sujet une prochaine fois dans le cadre du Conseil municipal.

**Monsieur DRAPRON** : Nous avons un Conseil en décembre. Puis, peut-être qu'ils n'auront pas envie de donner leur signature. Il n'y a rien qui nous oblige à le faire. On n'a aucune obligation de signer pour n'importe quel candidat.

Par contre, avant, au-delà de 500 signatures, on tirait au sort un nombre de parrains qui apparaissaient. C'est pour cela que certains soutenaient plus facilement les extrêmes, parce qu'ils savaient qu'ils avaient peu de chances de tomber dans les 500. Là, tout le monde apparaît. Dès l'instant où vous donnez votre parrainage, où il est enregistré au Conseil d'État, il apparaît dans la liste des soutiens au candidat qui sera le vôtre.

**Monsieur MAUDOUX** : Il y a plusieurs personnes autour de la table qui sont susceptibles – et pas uniquement vous – de donner leur signature.

**Monsieur DRAPRON** : Non. Les seuls qui donneront leur signature, c'est donc le maire. Après, ce sont les conseillers départementaux et les conseillers régionaux. Il y en a trois, mais je ne les ai pas consultés dans la réponse que je vous ai faite. Je ne sais pas s'ils ont envie de prendre une signature. Je ne sais pas où ils en sont.

**Monsieur MAUDOUX** : Monsieur le Maire, pardon, mais je voudrais finir mon propos. Est-ce que vous donnerez une réponse collégiale ? Pourquoi pas ?

**Monsieur DRAPRON** : Non.

**Monsieur MAUDOUX** : Individuelle, c'est donc votre choix.

**Monsieur DRAPRON** : C'est complètement individuel.

**Monsieur MAUDOUX** : Ce sera donc connu.

**Monsieur DRAPRON** : Soit on ne signe pas. Puis, vous ne saurez pas, mais dès l'instant où on va signer, on va apparaître au Conseil Constitutionnel. Nos journalistes prendront évidemment attache au Conseil Constitutionnel pour voir qui signe pour qui, parce que c'est un jeu quand même. On ne va pas se mentir. Qui a signé pour qui. Vous pouvez dire que je vais signer pour Hélène THOUY. Tout le monde va dire : « Qui c'est ? C'est une UDI qui se présente. On n'est pas au courant. » Les couleurs sont un peu les mêmes que l'UDI, mais ce n'est pas une UDI.



C'est aussi ce qui fait un peu cette difficulté-là. C'est parce qu'on sait que tout va être analysé et que vous aurez dans le *Sud-Ouest* tous les parrainages de ceux qui peuvent le faire en Charente-Maritime vers quel candidat.

Je rejoins complètement Rémy. Parrainage ne vaut pas soutien. Le parrainage veut dire qu'on souhaite que ce candidat puisse s'exprimer dans le dialogue qui va s'installer aux présidentielles. On a vu que cela bouge beaucoup, la politique. On n'a plus trop l'habitude. Donc, chacun fera comme il veut. Je vous ai répondu avec la plus grande franchise possible. Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.

*La séance est levée.*